



# ACCES INDUSTRIE

## DOCUMENT DE REFERENCE

### COB

En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 16 mai 2002 sous le numéro R. 02-108. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la Société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

### **Avertissement**

La Commission des opérations de bourse attire l'attention du public sur les éléments suivants:

- la société n'envisage pas de distribuer de dividendes au cours des prochains exercices compte tenu de sa politique de développement;
- le paragraphe 3.7 relatif aux principaux facteurs de risque et notamment:
  - les besoins de capitaux supplémentaires pour financer le développement;
  - l'endettement de la société et ses effets sur sa croissance ou sa position concurrentielle;
  - l'augmentation des taux d'intérêt compte tenu du niveau d'endettement de la société;
  - la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de fournisseurs.

**Des exemplaires du présent document sont disponibles auprès de :**

#### **Accès Industrie**

Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire

Au capital de 8 242 750 € divisé en 8 242 750 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune

Siège social : 2, rue du Pont de Garonne

47400 Tonneins

RCS Marmande 421 203 993

Code APE : 152 Z

<b>CHAPITRE 1</b> .....	<b>5</b>
1.1 Responsables du document de référence .....	5
1.2 Attestation du responsable du document de référence .....	5
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes .....	5
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires .....	5
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants .....	5
1.4 Attestation des commissaires aux comptes .....	6
1.5 Responsable de l'information financière .....	7
<b>CHAPITRE II</b> .....	<b>8</b>
2.1 Renseignements de caractère général concernant Accès Industrie .....	8
2.1.1 Dénomination et siège social .....	8
2.1.2 Forme juridique .....	8
2.1.3 Date de constitution, immatriculation et durée de vie .....	8
2.1.4 Objet social .....	8
2.1.5 Registre du commerce et des sociétés et code APE .....	8
2.1.6 Lieux de consultation des documents juridiques relatifs à Accès Industrie .....	8
2.1.7 Exercice social .....	8
2.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts) et paiement du dividende (article 27 des statuts) .....	8
2.1.9 Assemblées Générales (articles 19 et article 20 des statuts) .....	9
2.1.10 Franchissement de seuils de participation (article 10 des statuts) .....	10
2.1.11 Identification des détenteurs de titres au porteur (article 10 des statuts) .....	11
2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social .....	11
2.2.1 Clauses statutaires restrictives relatives aux modifications du capital social et aux droits attachés aux actions .....	11
2.2.2 Capital social .....	11
2.2.3 Capital autorisé non émis .....	11
2.2.4 Titres non représentatifs du capital .....	11
2.2.5 Capital potentiel : options de souscription d'actions .....	11
2.2.6 Autres titres donnant accès au capital de la Société .....	13
2.2.7 Tableau d'évolution du capital .....	14
2.2.8 Pacte d'actionnaire .....	14
2.2.9 Engagements de conservation des actionnaires en cours à la date du présent document de référence .....	14
2.2.10 Rachat par la Société de ses propres actions .....	15
2.2.11 Titres et actions nantis .....	18
2.2.12 Contrat de liquidité .....	18
2.3 Répartition du capital et des droits de vote .....	19
2.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31/03/02 .....	19
2.3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital .....	19
2.3.3 Personnes pouvant exercer un contrôle sur la Société .....	20
2.4 Organigramme du groupe .....	20
2.5 Marché des instruments financiers de l'émetteurs .....	21
2.5.1 Evolution mensuelle du cours de l'action depuis l'introduction en bourse jusqu'à la fin du mois de mars 2002 : .....	21
2.5.2 Evolution quotidienne du cours de l'action depuis le mois d'avril 2002 jusqu'au 13 mai 2002 inclus: .....	21
2.6 Dividendes et politique de distribution .....	22

2.7	Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle .....	23
3.1	Historique et aperçu général .....	28
3.1.1	Expérience de constructeur de nacelles : .....	28
3.1.2	Description de l'opération d'apport partiel d'actifs .....	28
3.1.3	Une connaissance pointue de l'International .....	30
3.1.4	Le développement d' Accès Industrie.....	30
3.1.5	Présentation de l'actionnaire de référence Accès Finance .....	31
3.1.6	Présentation des filiales de Accès Industrie .....	32
3.2	Présentation de l'activité, des produits et de l'organisation.....	33
3.2.1	Les produits .....	33
	Les Chariots .....	35
3.2.2	Le métier : la location spécialisée .....	36
3.2.3	L'organisation d' Accès Industrie.....	40
3.3	Stratégie de développement géographique et politique d'investissements .....	44
3.3.1	Stratégie de développement géographique .....	44
3.3.2	Politique d'investissements.....	45
3.4	Les clients.....	46
3.4.1	L'intérêt de la location : la souplesse.....	46
3.4.2	Qualification des besoins des clients : la base clients – le chantier .....	47
3.4.3	Caractéristiques de la clientèle.....	47
3.4.4	Démarche commerciale du groupe .....	48
3.5	Le marché .....	48
3.5.1	Le marché des fabricants .....	48
3.5.2	Le marché des loueurs .....	49
3.6	La concurrence .....	49
3.6.1	Une concurrence très atomisée en France.....	49
3.6.2	La concurrence à l'étranger .....	50
3.7	Facteurs de risque .....	50
3.8	Assurances.....	55
	<b>CHAPITRE IV.....</b>	<b>58</b>
4.1	Comptes Consolidés (pour l'exercice clos le 31 décembre 2001).....	58
4.1.1	Bilan consolidé .....	58
4.1.2	Compte de résultat .....	60
4.1.3	Annexe aux comptes consolidés .....	60
4.1.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2001) .....	76
4.1.5	Rapport de gestion du directoire sur les activités du groupe au 31 décembre 2001 .....	77
4.2	Comptes Sociaux (pour l'exercice clos le 31 décembre 2001) .....	94
4.2.1	Bilan Social.....	94
4.2.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux .....	105
4.3	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	106
4.4	RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE.....	108
	<b>CHAPITRE V .....</b>	<b>110</b>
5.1	Organigramme d' Accès Industrie.....	110
5.2	Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire .....	110
5.2.1	Conseil de Surveillance .....	110

5.2.2	Directoire .....	111
5.3	Mandats exercés dans d'autres sociétés.....	112
5.3.1	Daniel Duclos .....	112
5.3.2	Claude Allemane .....	112
5.3.3	Françoise Duclos .....	112
5.3.4	Pascal Meynard.....	112
5.3.5	Pascal de Sermet.....	112
5.3.6	Hélène Cuendet.....	112
5.4	Fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance .....	112
5.4.1	Nombre de réunions au cours du dernier exercice clos .....	112
5.4.2	Comité de direction .....	113
5.5	Intérêts des Dirigeants .....	113
5.5.1	Rémunérations .....	113
5.5.2	Avantages en nature.....	114
5.5.3	Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés .....	114
5.6	Opérations conclues avec la société .....	114
5.7	Prêts et garanties accordées en faveur des mandataires sociaux.....	116
5.8	Intéressement du personnel .....	116
<b>CHAPITRE VI.....</b>		<b>117</b>
6.1	Evolution récente.....	117
6.2	Faits marquants depuis la Clôture de l'exercice.....	117
6.3	Perspectives d'avenir .....	117
6.3.1	Le Marché .....	118
6.3.2	Hypothèses d'élaboration des données prévisionnelles .....	119
6.3.3	Commentaires sur les données prévisionnelles.....	119

## CHAPITRE 1

### RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

#### 1.1 Responsables du document de référence

Monsieur Pascal Meynard, Président du Directoire  
Monsieur Daniel Duclos, Président du Conseil de Surveillance.

#### 1.2 Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence concernant Accès Industrie sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires et au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société Accès Industrie. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Pascal Meynard, Président du Directoire,  
Daniel Duclos, Président du Conseil de Surveillance.

#### 1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes

##### 1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

SARL CABINET AVIANO ET ASSOCIES  
Représenté par Monsieur C. Aviano  
6, rue Jean Baptiste Pérés  
47 000 Agen

ACL Centre Atlantique  
Membre de PricewaterhouseCoopers  
Représenté par Monsieur P. Olaya  
179, cours du Médoc  
33 300 Bordeaux

Date de nomination : 15 décembre 1998  
Expiration du mandat : assemblée générale statuant  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2004.

Date de nomination : 29 décembre 2000  
Expiration du mandat : assemblée générale statuant  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2005.

##### 1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

SA AUDIT CONSEIL EXPERTISE  
11, avenue de la Victoire  
47 230 Lavardac

Monsieur Francis Descubes  
179, cours du Médoc  
33 000 Bordeaux

Date de nomination : 15 décembre 1998  
Expiration du mandat : assemblée générale statuant  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2004.

Date de nomination : 29 décembre 2000  
Expiration du mandat : assemblée générale statuant  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre  
2005.

#### 1.4 Attestation des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Accès Industrie et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 1999, arrêtés par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par le Cabinet Aviano et Associés, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation. En raison du premier établissement des comptes consolidés au titre de l'exercice 2000, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un examen limité par nos soins, conformément aux normes professionnelles applicables en France, sans réserve ni observation. Les comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et 2001, arrêtés par les organismes sociaux, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pro-forma de l'exercice clos 31 décembre 1999, établis sous la responsabilité du conseil d'administration, ont fait l'objet d'un examen par nos soins, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Au terme de cet examen qui a fait l'objet d'un rapport, nous n'avons pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de l'amortissement sur 10 ans des nacelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999 dans les comptes pro-forma, leur traduction chiffrée de ces conventions et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2000.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Agen et Bordeaux, le 16/05/02

Les commissaires aux comptes

Cabinet Aviano et Associés

ACL Centre Atlantique  
Membre de  
PricewaterhouseCoopers

Claude Aviano

Philippe Olaya

## **1.5 Responsable de l'information financière**

Monsieur Pascal de Sermet - Directeur général  
Adresse : 2, rue du Pont de Garonne - 47 400 TONNEINS  
Tél. : 05 53 88 27 98

## CHAPITRE II

### RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ACCES INDUSTRIE ET SON CAPITAL

#### 2.1 Renseignements de caractère général concernant Accès Industrie

##### 2.1.1 Dénomination et siège social

Accès Industrie, 2, rue du Pont de Garonne - 47 400 Tonneins

##### 2.1.2 Forme juridique

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance soumise à l'ensemble des règles applicables aux sociétés anonymes, à l'exclusion de celles prévues aux articles L. 225-17 à L. 225-56 du nouveau code de commerce. L'assemblée générale des actionnaires du 6 avril 2001 a modifié le mode de gestion de la société en passant d'un statut de Société Anonyme à Conseil d'administration à un statut de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

##### 2.1.3 Date de constitution, immatriculation et durée de vie

La durée de la société est fixée à 50 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (soit le 21 décembre 1998). Elle peut être prorogée.

##### 2.1.4 Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, la société a pour objet en France et à l'étranger :

- construction, réparation, location, vente, entretien de machines et matériels pour l'industrie et le bâtiment,
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

##### 2.1.5 Registre du commerce et des sociétés et code APE

RCS : Marmande 421 203 993

Code APE : 152Z

##### 2.1.6 Lieux de consultation des documents juridiques relatifs à Accès Industrie

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux de l'Assemblée Générale de la Société peuvent être consultés au siège social: 2, rue du Pont de Garonne - 47 400 Tonneins

##### 2.1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois. Il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

##### 2.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (article 26 des statuts) et paiement du dividende (article 27 des statuts)



Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour doter le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraires ou en action

#### **2.1.9 Assemblées Générales (articles 19 et article 20 des statuts)**

##### **Article 19 :**

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent.

Chaque année, une Assemblée Générale Ordinaire doit être réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

Des Assemblées Générales, soit Ordinaires, soit Extraordinaires, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions de forme et de délais fixés par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans ladite convocation et fixé par le convoquant.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

En cas de vote par correspondance, seuls, les formulaires de vote reçus par la société trois jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

Une feuille de présence contenant les indications prévues par la loi est établie lors de chaque assemblée. Les assemblées sont présidées par le président du Conseil de Surveillance ou par un vice-président ou par le membre du Conseil de Surveillance le plus ancien présent à l'assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par deux actionnaires présents et acceptants qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux de délibérations sont dressés et leurs copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### **Article 20 :**

Dans les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et dans les assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la société dans le délai prévu au paragraphe 4 de l'article précédent.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

#### **2.1.10 Franchissement de seuils de participation (article 10 des statuts)**

Outre les déclarations de franchissements de seuils prévus par l'article L. 233-7 du Code de Commerce, toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, directement ou indirectement au sens des articles L. 233-9 et L. 233-10 du code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du jour où chacun des seuils est atteint, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social, en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

L'obligation déclarative ci-dessus s'entend pour toute fraction de 2,5 % du capital à compter du premier seuil de 2,5 % et cesse d'être exigée au-delà d'une participation de 33 <sup>1</sup>/<sub>3</sub> % du capital.

A défaut d'avoir été régulièrement déclaré dans les conditions qui précèdent, et si la demande en est faite (et consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale) par un ou plusieurs actionnaires détenant 2,5 % au moins du capital social ou des droits de vote, les actions dont la détention aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions fixées par la loi.

### 2.1.11 Identification des détenteurs de titres au porteur (article 10 des statuts)

La société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## 2.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social

### 2.2.1 Clauses statutaires restrictives relatives aux modifications du capital social et aux droits attachés aux actions

Néant

### 2.2.2 Capital social

Au 31 mars 2002, le capital social est de 8.242.750 € divisé en 8.242.750 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune. Toutes les actions de la Société sont entièrement libérées et peuvent, au choix de l'actionnaire, être détenues sous la forme nominative ou au porteur.

### 2.2.3 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte du 6 avril 2001 a donné au Directoire les autorisations d'émettre suivantes :

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant nominal d'augmentation de capital autorisé *
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien du DPS	Titres de capital ou,	5 M€
		Titres de créances donnant accès au capital	50 M€
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou,	5 M€
		Titres de créances donnant accès au capital	50 M€
Délégation globale	Augmentation de capital rémunérant les titres apportés à la société dans le cadre d'une OPE	Titres de capital ou,	5 M€
		Titres de créances donnant accès au capital	50 M€

(\*) les montants ne sont pas cumulatifs.

Ces autorisations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 5 juin 2003.

En outre, la même assemblée a autorisé le Directoire, pour une durée de cinq années, à augmenter le capital dans la limite d'un montant nominal de 5 millions d'€ par incorporation de réserves, bénéfices et primes.

### 2.2.4 Titres non représentatifs du capital

Néant.

### 2.2.5 Capital potentiel : options de souscription d'actions

Le 6 avril 2001, l'assemblée générale de la Société, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, a autorisé le Directoire, dans le cadre des dispositions du nouveau code de commerce, à consentir, au bénéfice de l'ensemble des membres du personnel et éventuellement des mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du nouveau code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital (ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la Société).

Les options de souscription consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total supérieur à 350 000 actions.

En toute hypothèse, un même salarié ou mandataire social possédant déjà plus de 10 % du capital de la Société ne pourra bénéficier d'une telle option.

Cette autorisation est donnée pour une période de 5 ans à compter de la date de l'assemblée du 6 avril 2001. Elle emporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être souscrites au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription sera fixé par le Directoire, au jour où l'option sera consentie, dans les conditions suivantes :

- si les options sont consenties lors de l'introduction en bourse, le prix sera égal à 95 % du prix du placement dans le cadre de l'introduction.
- si les options sont consenties après l'introduction en bourse, le prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour où l'option sera consentie, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Les options consenties en vertu de cette autorisation devront être exercées dans un délai de 10 ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le Directoire pourra suspendre l'exercice du droit de souscription pendant un délai de trois mois au maximum.

Si la fin de la période d'option devait intervenir au cours du délai de suspension, cette période d'option serait alors prolongée et reprendrait au jour de la fin du délai de suspension pour une durée égale à celle courue entre le début de la suspension du droit d'option et la date de fin de la période d'option initialement fixée.

Dans ces limites et en conformité avec la législation en vigueur, le Directoire réalisera l'attribution des options et fixera les conditions selon lesquelles elles seront consenties.

Il aura en outre tous pouvoirs pour accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater l'augmentation de capital résultant de l'exercice des options consenties, modifier en conséquence les statuts et généralement faire le nécessaire.

En application de cette autorisation, le Directoire, réuni le 3 mai 2001, a décidé de consentir au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux et des Sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du nouveau code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital (ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la Société).

Les caractéristiques principales du plan d'options sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution des options	3 mai 2001
Nombre d'options émises et attribuées	134 800
Prix d'exercice des options	9,97 €
Début de la période d'exercice des options	3 mai 2004
Fin de la période d'exercice des options	2 mai 2011
Durée de blocage des options	3 ans
Durée de la validité des options	10 ans
Nombre de personnes bénéficiaires des options	236
Nombre d'actions auxquelles les options donnent droit de souscrire	134 800

---

Dilution potentielle du capital : dans l'hypothèse où l'ensemble des options de souscription d'actions seraient exercées simultanément, il en résulterait une dilution du capital de la Société de 1,63 %<sup>1</sup>.

Au 30 avril 2002, ce plan d'options voté du 6 avril 2001 est le seul plan en cours et il n'est pas envisagé de soumettre un nouveau plan d'options à l'approbation de l'assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prévue pour le 28 juin 2002.

#### **2.2.6 Autres titres donnant accès au capital de la Société**

Néant.

---

<sup>1</sup> Seul le capital actuel de la société (8.242.750 actions) est retenu pour les besoins de cette illustration sans préjuger du nombre d'actions composant le capital à la date du début de la période d'exercice des options.

## 2.2.7 Tableau d'évolution du capital

Date	Opération	Variations de capital		Capital après opération	Nb actions après opération	Nominal de l'action
		Nominal	Prime			
15/12/98	Création de la Société	F 250 000	F 0	F 250 000	2 500	F 100
12/10/99	Augmentation de capital suite à apport partiel d'actif	F 29 750 000	F 627 914	F 30 000 000	300 000	F 100
23/12/99	Augmentation de capital en numéraire	F 5 928 800	F 4 071 307	F 35 928 800	359 288	F 100
29/12/00	Augmentation de capital suite à exercice de bons en numéraire	F 4 071 200	F 5 928 889	F 40 000 000	400 000	F 100
	Augmentation de capital en numéraire	F 2 000 000	F 13 000 000	F 42 000 000	420 000	F 100
	Augmentation de capital par incorporation de prime d'émission et augmentation de valeur nominale	F 2 080 310	F -2 080 310	F 44 080 310	420 000	F 104,95
29/12/00	Conversion de la valeur nominale en euros	N/A	N/A	€ 6 720 000	420 000	€ 16
06/04/01	Division de la valeur nominale par 16	NA	N/A	€ 6 720 000	6 720 000	€ 1
03/05/01	Augmentation de capital dans le cadre de l'introduction au Second Marché d'Euronext Paris	€ 1 300 000		€8 020 000	8 020 000	€ 1
05/06/01	Exercice par le Crédit Lyonnais de bons de souscription d'actions	€ 222 750	N/A	€8 242 750	8 242 750	€ 1

## 2.2.8 Pacte d'actionnaire

Selon le pacte d'actionnaire signé entre Accès Industrie, IRDI, Groupe SPEF et Acces Finance le 29 décembre 2000, il a été convenu ce qui suit : les investisseurs financiers (IRDI et le Groupe SPEF<sup>2</sup>) cèderont à première demande d'Acces Finance à cette dernière, 80 000 actions (après division du nominal par 16) chacun, au prix unitaire de F 46,875, soit 7,15 € (après division du nominal par 16) en cas d'introduction en bourse sur un marché réglementé avec augmentation de capital de 60 millions de francs minimum.

Le 29 novembre 2001, un avenant à ce pacte a été signé par les parties aux termes duquel, notamment, le groupe SPEF et l'IRDI ont accepté de prolonger le bénéfice de l'option consentie jusqu'au 31 décembre 2002. A ce jour, ladite option n'a pas été exercée.

## 2.2.9 Engagements de conservation des actionnaires en cours à la date du présent document de référence

Les actionnaires financiers d'Accès Industrie sont entrés au capital d'accès Industrie le 23 décembre 1999 et le 29 décembre 2000.

La COB considère que ne sont pas réputées constituer un avantage indûment privilégié les émissions réalisées au cours des dix derniers mois précédant la période d'examen du prospectus d'introduction à un

<sup>2</sup> +X Développement, SPEF Capital et SUD Croissance forment ensemble le Groupe SPEF.

prix inférieur de 30 % au prix d'introduction si ces émissions sont assorties d'un engagement de conservation des titres.

Les engagements de conservation en cours des titres des différents actionnaires sont détaillés dans le tableau suivant :

Actionnaire	IRDI SA	+X Développement	SPEF Capital	Sud Croissance
Nombre de titre acquis plus de 12 mois avant l'introduction	474 304	237 152	118 576	118 576
Nombre de titre acquis moins de 12 mois avant l'introduction	485 696	269 520	134 752	81 424
Nombre de titres ne faisant pas l'objet d'engagement de conservation	474 304	237 152	118 576	118 576
Nombre de titres faisant l'objet d'un engagement de conservation pendant douze mois suivants l'introduction (soit le 3 mai 2002)	161 899	89 840	44 917	27 141

Aucun autre engagement de conservation a été pris depuis l'introduction au Second Marché.

## 2.2.10 Rachat par la Société de ses propres actions

### 2.2.10.1 Description du programme de rachat actuel

L'assemblée générale mixte du 6 avril 2001, dans sa 5<sup>ème</sup> résolution, a autorisé la Société, sous condition suspensive de l'admission de ses actions à la cote du Second marché, à racheter ses propres actions dans les conditions définies par l'article L. 225-209. Conformément aux dispositions du règlement n° 98-02 de la Commission des opérations de bourse, la Société a adopté les dispositions suivantes :

#### Finalités du programme de rachat d'actions et utilisations des actions rachetées :

Les objectifs du programme de rachat seront par ordre de priorité :

- régulariser le cours de l'action en bourse par intervention systématique en contre tendance,
- favoriser la réalisation d'opérations de croissance externe par la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange,
- remettre des titres à l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société,
- mettre en œuvre des programmes d'achat d'actions par les salariés et / ou l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés.

Le programme ne donnera lieu à aucune annulation des actions détenues.

### **Cadre juridique :**

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du nouveau Code de Commerce a été autorisée par l'assemblée générale mixte du 6 avril 2001 dans la résolution suivante :

### **Cinquième Résolution :**

« Sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société à la cote du Second marché, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration, avec subdélégation, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions des lois et règlements en vigueur.

La Société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social tel qu'il existera le jour de l'introduction au Second marché,
- le prix d'achat, hors frais d'acquisition n'excédera pas le triple du prix qui sera fixé pour l'Offre à Prix Ouvert et le Placement qui seront réalisés dans le cadre de l'introduction en Bourse de la Société sur le second marché,
- le prix de revente, hors frais de cession ne sera pas inférieur à la moitié de ce même prix.

L'assemblée générale décide que les actions pourront être achetées ou vendues :

- par intervention sur les marchés en contre tendance afin de régulariser le cours de l'action ou,
- en tant que de besoin en fonction des situations de marché pour les autres objectifs définis et détaillés ci-après.

L'assemblée générale décide que les actions achetées pourront être utilisées notamment aux fins et par ordre de priorité :

- de régularisation de cours par intervention sur les marchés,
- de remise à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction,
- de remise de titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société,
- de mise en œuvre de programmes d'achat d'actions par les salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plan d'épargne entreprise et / ou l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés.

L'assemblée générale décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- d'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, y compris par des opérations optionnelles ou par des opérations sur instruments financiers dérivés,
- de conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des opérations de bourse, du Conseil des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.



La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit mois à compter de ce jour, étant précisé qu'en cas d'adoption par la présente assemblée de la résolution relative à la transformation de la Société en Société à Directoire et Conseil de Surveillance, l'autorisation et les pouvoirs conférés ci-dessus au Conseil d'administration seront automatiquement transférés, dans tous leurs effets au Directoire. »

#### **Modalités :**

Part maximale du capital susceptible d'être acquise et montant maximal payable par la Société :

Accès Industrie ne pourra détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social, conformément à la loi.

Accès Industrie aura la faculté d'acquérir 10 % de son capital, soit, après division du nominal, un nombre maximum de 802 000 actions. Il est précisé que le montant du capital pouvant être racheté (10 %) doit être apprécié au vu du flottant potentiel (flottant qui dans l'hypothèse d'une mise en œuvre de l'intégralité du programme de rachat ne devra pas être inférieur à 10 %)

En prenant une hypothèse d'achat à un prix de 10,5 € (cours d'introduction), l'investissement théorique maximum serait de millions de 8.421.000 €. Toutefois le programme de rachat ayant essentiellement pour but de régulariser le cours de l'action et compte tenu du nombre de titres mis sur le marché dans le cadre de l'introduction, cet investissement maximum ne devrait pas être atteint.

Part du capital à acquérir sous forme de bloc de titres :

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, y compris par achat de blocs. La résolution d'assemblée ne prévoit pas de limitation particulière pour ces acquisitions de blocs (réalisées dans le cadre de la réglementation en vigueur applicable aux opérations publiques), étant toutefois rappelé que le programme de rachat vise principalement la régularisation du cours par interventions sur le marché.

Durée et calendrier du programme :

L'autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée générale du 6 avril 2001, soit jusqu'au 5 octobre 2002.

Financement du programme de rachat :

Les rachats d'actions seront financés par les ressources propres de la Société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement. Il est précisé que conformément à la loi, la société devra disposer des réserves autres que la réserve légale d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède.

#### **Incidences financières :**

Le programme de rachat d'actions ne prévoit pas la possibilité d'annuler les titres rachetés. De ce fait, et compte tenu des modalités de financement envisagées par la Société, la mise en œuvre du programme ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière de la Société et sur le bénéfice net par action, ni sur le nombre de titres en circulation, à l'exception des résultats éventuellement réalisés lors de la revente des titres sur le marché.

#### **Régimes fiscaux des rachats :**

##### ***Pour le cessionnaire***

Le rachat par la Société de ces propres titres sans annulation ultérieure aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où les titres seraient ensuite cédés ou transférés à un prix différent du prix de rachat.

### ***Pour le cédant***

Le régime fiscal des plus-values s'applique aux opérations de rachat de titres.

Les gains réalisés par une personne morale seraient soumis au régime des plus-values professionnelles (article 39 duodecimes du Code général des impôts).

Les gains réalisés par une personne physique seraient soumis au régime prévu à l'article 150-0 A du Code général des impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont actuellement imposables au taux de 16 % (26 % avec les prélèvements sociaux) que si le montant global annuel des cessions réalisées par le foyer fiscal de l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 50 000 F (soit €7,600).

### **Intentions des personnes contrôlant la Société**

Les actionnaires majoritaires de la Société s'interdisent de lui céder des actions leur appartenant dans le cadre du programme de rachat d'actions.

#### **2.2.10.2 Bilan du programme de rachat actuel pour l'année écoulée**

Nombre d'actions achetées au cours de l'année: 97.168 (soit environ 1,17% du capital)

Prix des actions achetées: 40.000 actions à €10,49 et 57.168 à €8, soit un montant total de €876.944.

#### **2.2.11 Titres et actions nantis**

Néant.

#### **2.2.12 Contrat de liquidité**

Par acte sous seing privé du 24 septembre 2001, un contrat de liquidité conforme aux principes énoncés par le règlement COB n° 90-04 a été conclu avec CLSE-Small Caps.

## 2.3 Répartition du capital et des droits de vote

### 2.3.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31/03/02

Nom ou dénomination	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
<b>Acces Finance SA</b>	4.607.904	55,90	8.878.308	66,67
IRDI	518.625	6,29	935.554	7
+ X Développement**	267.721	3,24	468.591	3,5
SPEF Capital fonds commun de placement**	130.857	1,58	228.293	1,7
SUD CROISSANCE**	88.047	1	174.670	1,3
M. Daniel Duclos	15	0	15	0
Mme Françoise Duclos	726	0	726	0
Mme Hélène Cuendet	117	0	117	0
M. Pascal Meynard	16	0	16	0
M. Claude Allemane	16	0	16	0
M. Pascal de Sermet	1.451	0	1.451	0
Accès Industrie	97.168	1,17	0	0
Public- divers	2.530.087	30,7	2.627.255	19
<b>TOTAL</b>	<b>8.242.750</b>	<b>100%</b>	<b>13.315.012</b>	<b>100%</b>

\*\*+X Développement, SPEF Capital et SUD Croissance forment ensemble le Groupe SPEF.

Le personnel de la Société ne détient directement ou indirectement pas d'actions en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conventions prévoyant des conditions préférentielles d'acquisition de ses actions.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert plus de 2,5% du capital ou des droits de vote.

### 2.3.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société avant son introduction au Second Marché d'Euronext Paris au mois de mai 2001:

Actionnaires	Avant introduction	
	Nombre d'actions	% capital et droits de vote
<b>Acces Finance</b>	4 799 904	71,43 %
<b>IRDI SA</b>	960 000	14,29 %
+X Développement	506 672	7,54 %
SPEF Capital	253 328	3,77 %
SUD Croissance	200 000	2,98 %
<b>Total Groupe SPEF **</b>	960 000	14,29 %
<b>Autres</b>	96	0,00 %
<b>Salariés</b>	0	0,00 %
<b>Public</b>	0	0,00 %
<b>Total</b>	6 720 000	100,00 %

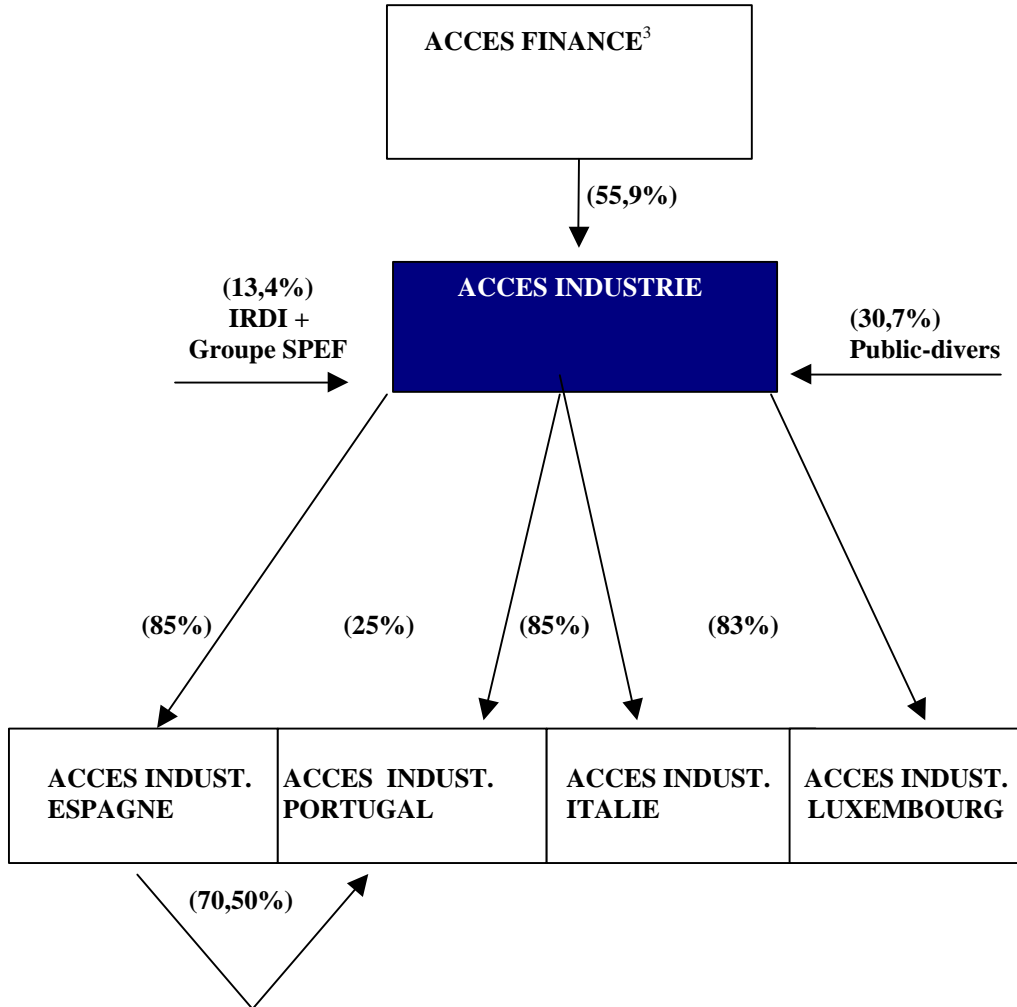
\*\*+X Développement, SPEF Capital et SUD Croissance forment ensemble le Groupe SPEF.

Les tableaux figurant à la section 2.3.1 du présent document de référence décrivent la répartition du capital de la Société au 31/03/02.

### 2.3.3 Personnes pouvant exercer un contrôle sur la Société

Ces personnes sont désignées en caractères gras dans la colonne gauche du tableau figurant à l'article 2.3.1 ci-dessus.

### 2.4 Organigramme du groupe



<sup>3</sup> La société ATJ (SAS) détient 51,98% du capital d'Acces Finance. M. Daniel Duclos détient 100% du capital d'ATJ.

## 2.5 Marché des instruments financiers de l'émetteurs

Les actions de la Société sont négociées sur le Second Marché d'Euronext Paris depuis le 3 mai 2001 (Code Euroclear 7 474)

### 2.5.1 Evolution mensuelle du cours de l'action depuis l'introduction en bourse jusqu'à la fin du mois de mars 2002 :

	<u>Plus haut</u>	<u>Plus bas</u>	<u>Volumes moyens quotidiens</u>
<b><u>2001</u></b>			
Mai	15,20	10,50	59,467
Juin	14,73	11,50	7,928
Juillet	11,50	9,90	5,397
Août	11,00	9,27	2,595
Septembre	9,50	4,80	12,643
Octobre	8,29	6,50	5,308
Novembre	7,40	5,70	5,656
Décembre	7,06	6,05	8,205
<b><u>2002</u></b>			
Janvier	8,04	6,21	10,086
Février	8,70	7,10	13,865
Mars	8,35	7,05	13,350

### 2.5.2 Evolution quotidienne du cours de l'action depuis le mois d'avril 2002 jusqu'au 13 mai 2002 inclus:

DATE	Dernier		Cours Moyen		Premier		+ Haut		+ Bas		Volume
	EUR	FRF	EUR	FRF	EUR	FRF	EUR	FRF	EUR	FRF	
13/05/2002	9.18	60.22	9.00	59.04	8.99	58.97	9.19	60.28	8.90	58.38	4558
10/05/2002	9.04	59.30	9.09	59.63	8.99	58.97	9.06	59.43	8.75	57.40	4621
09/05/2002	9.06	59.43	8.97	58.84	8.75	57.40	9.07	59.50	8.75	57.40	3345
08/05/2002	9.00	59.04	9.07	59.50	9.18	60.22	9.18	60.22	9.00	59.04	3748
07/05/2002	9.04	59.30	9.03	59.23	9.19	60.28	9.19	60.28	8.95	58.71	5318
06/05/2002	9.19	60.28	9.00	59.04	8.72	57.20	9.19	60.28	8.72	57.20	12221
03/05/2002	8.75	57.40	8.97	58.84	8.91	58.45	9.10	59.69	8.65	56.74	33675
02/05/2002	8.73	57.27	8.71	57.13	8.69	57.00	8.75	57.40	8.67	56.87	14573
30/04/2002	8.74	57.33	8.77	57.53	8.75	57.40	8.79	57.66	8.66	56.81	18582
29/04/2002	8.68	56.94	8.67	56.87	8.70	57.07	8.78	57.59	8.60	56.41	30687
26/04/2002	8.73	57.27	8.63	56.61	8.70	57.07	8.73	57.27	8.52	55.89	12868
25/04/2002	8.74	57.33	8.42	55.23	8.31	54.51	8.74	57.33	8.24	54.05	39074
24/04/2002	8.35	54.77	8.31	54.51	8.35	54.77	8.40	55.10	8.27	54.25	15170
23/04/2002	8.33	54.64	8.32	54.58	8.42	55.23	8.42	55.23	8.25	54.12	9252
22/04/2002	8.43	55.30	8.52	55.89	8.55	56.08	8.59	56.35	8.39	55.03	19138
19/04/2002	8.50	55.76	8.46	55.49	8.45	55.43	8.53	55.95	8.30	54.44	72541
18/04/2002	8.40	55.10	8.29	54.38	8.24	54.05	8.44	55.36	8.24	54.05	20275
17/04/2002	8.20	53.79	8.06	52.87	8.15	53.46	8.20	53.79	8.00	52.48	34257
16/04/2002	8.00	52.48	8.07	52.94	8.00	52.48	8.35	54.77	7.97	52.28	38778
15/04/2002	7.96	52.21	7.98	52.35	7.95	52.15	8.06	52.87	7.85	51.49	49611
12/04/2002	7.69	50.44	7.56	49.59	7.80	51.16	7.83	51.36	7.50	49.20	15615
11/04/2002	7.80	51.16	7.85	51.49	7.94	52.08	7.95	52.15	7.80	51.16	9677
10/04/2002	7.93	52.02	7.94	52.08	7.98	52.35	7.98	52.35	7.89	51.76	2520
09/04/2002	7.99	52.41	7.94	52.08	7.97	52.28	7.99	52.41	7.90	51.82	10077
08/04/2002	8.01	52.54	8.01	52.54	8.07	52.94	8.07	52.94	7.91	51.89	8244
05/04/2002	7.99	52.41	8.04	52.74	8.00	52.48	8.00	52.48	7.92	51.95	5473
04/04/2002	8.00	52.48	8.02	52.61	8.00	52.48	8.08	53.00	7.93	52.02	11345
03/04/2002	8.00	52.48	8.09	53.07	8.35	54.77	8.35	54.77	7.86	51.56	26334
02/04/2002	8.30	54.44	8.23	53.99	8.97	58.84	8.97	58.84	8.00	52.48	83077

## 2.6 Dividendes et politique de distribution

Exercice clos le	Nombre d'actions rémunérées (F 100 nominal)	Dividende net par action (en F)	Avoir fiscal par action (en F)	Dividende global par action (en F)
31 décembre 1999	359 288	3,40	1,70	5,10
31 décembre 2000	420 000	0	0	0

Accès Industrie n'envisage pas de distribuer de dividendes au cours des deux à trois prochains exercices, compte tenu de sa politique de développement.

## 2.7 Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle

### TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2002

#### ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

##### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001, après la présentation des rapports du Directoire, et la lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 :

- approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes sociaux ;
- approuve les comptes consolidés, comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe aux comptes consolidés ;

tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

##### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 1 343 326 € sur le compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des deux premiers exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE	AVOIR FISCAL	REVENU A DECLARER
31/12/1999	1 221 579,20 F	610 789,60 F	1 832 368,80
31/12/2000	NEANT	NEANT	NEANT

##### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

##### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler et de modifier l'autorisation de rachat d'actions mentionnée et adoptée dans la cinquième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 6 avril 2001 dans les conditions ci-après exposées.

L'assemblée générale autorise le Directoire, avec subdélégation, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, sous réserve du respect des dispositions légales et

réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations posées par les dispositions des lois et règlements en vigueur.

La Société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- le total des actions détenues ne dépassera pas 10 % du capital social actuel, soit 824.275, étant entendu que le coût maximum du programme pour la Société ne pourra excéder la somme de 8.654.887,50 €
- le prix d'achat, hors frais d'acquisition n'excédera pas le double du cours de bourse moyen constaté lors des vingt derniers jours de bourse précédant l'acquisition des actions par la Société;
- le prix de revente, hors frais de cession, ne sera pas inférieur à la moitié du cours de bourse moyen constaté lors des vingt derniers jours de bourse précédant l'acquisition des actions par la Société ;
- Néanmoins, pour les besoins de la remise de titres suite à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, le prix de revente, hors frais de cession, ne sera pas inférieur 0,01 euro ou la cession des actions pourra être effectuée sans contrepartie en numéraire.

L'assemblée générale décide que les actions pourront être achetées, vendues ou cédées :

- par intervention sur les marchés en contre tendance afin de régulariser le cours de l'action;
- en tant que de besoin en fonction des situations de marché pour les autres objectifs définis et détaillés ci-après;
- dans le cadre d'une opération de financement externe de la société

L'assemblée générale décide que les actions achetées pourront être utilisées notamment aux fins et par ordre de priorité :

- de remise de titres à l'exercice de droits attachés à tout type de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, étant précisé que lesdites valeurs mobilières pourront être consenties dans le cadre ou en dehors d'une opération plus générale de financement externe de la société,
- de remise à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou de financement, en vue de minimiser le coût d'acquisition et du financement ou d'améliorer, plus généralement, les conditions d'une transaction,
- de régularisation de cours par intervention sur les marchés,
- de mise en œuvre de programmes d'achat d'actions par les salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plan d'épargne entreprise et / ou l'octroi d'options d'achat d'actions aux salariés.

L'assemblée générale décide de donner tout pouvoir au Directoire avec faculté de subdélégation afin :

- d'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, y compris par des opérations optionnelles ou par des opérations sur instruments financiers dérivés,
- de conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des opérations de bourse, du Conseil des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est valable pour une période 18 mois à compter de la présente Assemblée.

## **ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **CINQUIEME RESOLUTION**



**(délégation globale pour l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L225-129 du code de commerce (article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966), à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, en France ou sur les marchés étrangers, soit en euros, soit en monnaies étrangères, de valeurs mobilières donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital de la Société.

Ces valeurs mobilières pourront prendre toute forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur et notamment celle de bons autonomes de souscription d'actions qui pourront être émis soit par souscription en numéraire, soit par attribution gratuite aux actionnaires.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder 5 millions d'euros.

Elle décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente autorisation, ne pourra excéder 50 millions d'euros.

Cette autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières précitées donnent droit.

En cas d'augmentation de capital, de fusion ou de scission, comme en cas d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires, le Directoire pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières précitées pendant un délai de trois mois au maximum.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. L'Assemblée Générale décide que le Directoire aura la faculté de conférer aux actionnaires un droit de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission de valeurs mobilières, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs à l'effet de :

- fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- constater la réalisation de ces émissions et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- et d'une manière générale passer toutes conventions, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires aux opérations.

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Directoire, à sa seule initiative, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes d'émission et de prélever sur ce

montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au 1/10 du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

##### **(délégation globale pour l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi, décide que les émissions de valeurs mobilières donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital de la Société, susceptible d'être réalisées en vertu de l'autorisation donnée au Directoire aux termes de la précédente résolution de la présente Assemblée, pourront être réalisées en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les limites et sous les conditions suivantes :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans ce cadre ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder 5 millions d'euros.
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises dans ce cadre ne pourra excéder 50 millions d'euros.
- la somme revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, remboursement, exercice de bons ou autre, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en bourse pour les actions pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont le début de l'émission des valeurs mobilières précitées ;
- si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Directoire pourra éventuellement réserver aux actionnaires une priorité de souscription, pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera.

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, décide expressément que les autorisations d'augmentation de capital conférées au Directoire aux termes des précédentes résolutions de la présente Assemblée, pourront être utilisées en tout état de cause et même en cas et en période d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la Société.

Conformément à la loi, cette autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

##### **(émission de valeurs mobilières en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions nouvelles de la Société ou de valeurs mobilières de toute nature donnant accès, immédiat ou à terme, au capital de la Société, à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L225-148 du code de commerce (article L193-1 de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966).

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente autorisation ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés conformément à la loi, excéder 5 millions d'euros.

Elle décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances susceptibles d'être émises en vertu de la présente autorisation, ne pourra excéder 50 millions d'euros.

Cette autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières précitées donnent droit.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs à l'effet de :

- fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
- constater le nombre de titres apportés à l'échange,
- fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la forme des valeurs mobilières à créer,
- inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale,
- procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée,
- prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à Maître Jean-Louis BALLEREAU, Avocat, SELARL JURI-LAWYERS CONSULTANTS 64 Boulevard Carnot 47000 AGEN, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

## CHAPITRE III

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ D' ACCES INDUSTRIE

#### 3.1 Historique et aperçu général

##### 3.1.1 Expérience de constructeur de nacelles :

Si **Accès Industrie naît en 1996**, son savoir-faire dans le domaine de la nacelle élévatrice est déjà riche d'une expérience ancienne.

Daniel DUCLOS, ingénieur arts et métiers, monte sa première entreprise de fabrication d'équipements mobiles d'accès en hauteur, **Delta Systemes, en 1989**, après une première expérience dans une PME fabricant d'échafaudage du Lot et Garonne.

En 2 ans, l'équipe de Daniel DUCLOS met au point, au sein de Delta Systemes, un produit nouveau dans le monde de la nacelle élévatrice : le « TOUCAN », nacelle industrielle à mât vertical. Le TOUCAN sera commercialisé avec succès dans le monde entier, à **plus de 2.000 exemplaires**, en 6 ans jusqu'à fin 2000. Les grands constructeurs américains, leaders mondiaux de la nacelle, s'intéressent alors au produit. En novembre 1995, Delta Systemes est vendu au groupe américain **GROVE Worldwide**, qui fait partie de ces leaders mondiaux. Cette transaction a pour objectif de donner à Delta Systemes les moyens de développement d'un grand groupe, sur un marché en pleine expansion.

Dès 1993, sur la base de la conviction que la **distribution** repose avant tout sur le marché de la **location**, Daniel DUCLOS, alors président de Delta Systemes, crée la société DELTA BAIL, filiale de Delta Systemes qui a pour vocation de lancer le TOUCAN sur le marché de la location. Cette activité ne faisait pas partie de la transaction avec GROVE, cette dernière n'ayant pas souhaité intégrer l'activité de location à celle de constructeur.

**Delta Bail, devenue aujourd'hui Accès Finance, a créé Accès Industrie le 15 décembre 1998**, puis lui apporte le 12 octobre 1999, par apport partiel d'actif rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999, sa branche autonome de location de nacelles.

##### 3.1.2 Description de l'opération d'apport partiel d'actifs

###### But et modalités de l'opération:

Le 12 octobre 1999, la société Accès Finance a apporté à la société Accès Industrie (filiale à 100 % au moment de l'opération) sa branche autonome d'activité de « location, vente, entretien de machines et matériels pour l'industrie et le bâtiment » (location de nacelles).

L'objectif poursuivi étant une séparation des activités d'Accès Finance que sont la location et la vente de nacelles d'une part, la fabrication et la vente de véhicules industriels d'autre part, dans un souci de meilleure gestion et d'amélioration de la rentabilité.

Accès Industrie détient la propriété et la jouissance des biens apportés depuis le jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital consécutive à l'apport (soit le 12 octobre 1999), cependant il a été convenu que le résultat net des opérations actives et passives de l'exploitation de la branche d'activité apportée bénéficie à Accès Industrie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

## Description et évaluation des apports :

### Actif apporté en KF :

Eléments apportés	Montant
Eléments incorporels :	
Clientèle, achalandage, nom commercial, bénéfice de l'ensemble des contrats de crédit-bail mobilier, de l'ensemble des contrats de location, du droit aux divers baux, la documentation commerciale	21 000
Eléments corporels :	
Matériel et outillage servant à l'exploitation, matériel de transport, immobilisations corporelle en cours	10 555
Immobilisations financières	1 689
Actif circulant :	
Stocks et en-cours, avances et acomptes versés, créances clients et comptes rattachés, autres créances (dont avance compte courant Acces Espana : 3 149 KF)	4 436
Disponibilités : effets Factor	5 080
Charges constatées d'avances, charges à répartir, écart de conversion actif	553
<b>Total</b>	<b>43 313</b>

### Passif apporté en KF :

Eléments apportés	Montant
Provisions pour risques et charges	7
Emprunts et dettes	6 393
Dettes fournisseurs	3 233
Dettes fiscales et sociales	3 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	185
<b>Total</b>	<b>12 935</b>

### En Francs

Eléments apportés	Montant
Actif apporté	43 312 894,56
Passif apporté	12 934 980,14
<b>Valeur nette des apports</b>	<b>30 377 914,42</b>

## Conclusion du rapport du Commissaire aux apports :

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des actifs apportés et la valeur attribuée à ces apports. L'évaluation étant effectuée sur la base des comptes annuels au 31 décembre 1998, je me suis assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu jusqu'à cette date.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à **30 377 914,42** Francs.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre augmenté de la prime d'apport. »

Fait à Bon Encontre, le 27 août 1999

Le Commissaire aux apports  
Dominique CORNIER

### 3.1.3 Une connaissance pointue de l'International

La commercialisation internationale du TOUCAN amènera Daniel DUCLOS à voyager pendant 3 ans à travers le monde (Japon, USA, Australie, Europe), à la rencontre des loueurs.

Il en tire une solide expérience du commerce à l'étranger (négociation, conditions d'achats, méthodes de travail...) et acquiert une vision mondiale des différents marchés de la nacelle, qu'il s'agisse du **marché des fabricants** ou de celui de la **location**. Cette connaissance des marchés de la location permettra à Daniel DUCLOS d'anticiper les besoins du marché français, beaucoup moins mûr, et d'y adapter la stratégie de développement de son entreprise. Aux Etats-Unis et au Japon par exemple, les grands intervenants disposent de parcs de plusieurs dizaines de milliers de machines, alors qu'en France, les intervenants disposant de plus de 1.000 machines restent rares.

### 3.1.4 Le développement d' Accès Industrie

#### Les Hommes :

L'équipe actuelle de direction d'Accès Industrie est constituée pour une large part des équipes d'origine de Delta Systemes.

En février 1997, Pascal MEYNARD rejoint Accès Industrie ; il occupe aujourd'hui le poste de **Président du Directoire**. Il jouit d'une expérience de plus de 10 ans sur le marché de la location de nacelles ; premier salarié de Delta Systemes, il a également été responsable de 1990 à 1997 d'un loueur industriel régional, la société ABM Sud Ouest (rachetée par SERMAT), présent sur le marché de la nacelle élévatrice. Pascal MEYNARD dispose d'une expérience forte des acteurs et des contraintes de ce secteur: il y adaptera la stratégie de développement d'Accès Industrie (élargissement de la gamme, extension géographique...).

En 1998, Accès Finance s'implante avec succès en **Espagne en créant Accès Industrie España**, grâce à l'expérience d'Antonio ROYO, depuis 12 ans dans la distribution et location de nacelles élévatrices en Espagne. Ses compétences lui permettent de développer le réseau d'agences sur le territoire espagnol. A l'occasion de son arrivée dans le groupe, en tant que dirigeant de la filiale espagnole, A. ROYO a pris une participation de 14% dans Accès Industrie España. Accès Finance vend ses titres Accès Industrie España fin 99 à Accès Industrie.

#### Le Capital Développement :

Le développement d'Accès Industrie va être soutenu par la confiance des capitaux développeurs, qui vont placer, par deux fois, en 1999 et en 2000, des capitaux dans l'entreprise, pour un montant total de 5,3 M€ Ces apports permettent de renforcer la structure financière sur laquelle s'appuie le développement de la société.

#### Accès Industrie, loueur national :

De 1997 à 2000, Accès Industrie diversifie et complète son offre par la mise en location d'une gamme élargie de nacelles automotrices, et de chariots télescopiques. En 4 ans, la société s'impose sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice.

Son parc passe de 80 nacelles TOUCAN en 1996 à 5.589 machines (nacelles et chariots) au 31/12/2001 en France et pour les pays européens où ses filiales sont implantées. Il s'agit aujourd'hui d'un des premiers **parcs de nacelles élévatrices** en France, dont la gamme large et profonde permet de répondre à tous les types de besoins des utilisateurs.

Son chiffre d'affaires consolidé passe, sur cette période de 2.4 M€ (1997) à 31,1 M€ (2000). Pour l'exercice 2001, le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 12,1M€

### Le réseau d'Accès Industrie :

Son réseau passe de 1 à 22 agences (au 31/04/2002) couvrant la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et le Luxembourg :



*Rq: L'agence de Lisbonne n'est pas encore ouverte au jour de la rédaction du présent document de référence. L'agence de Murcia a été ouverte en décembre 2001 et l'agence de Mulhouse en janvier 2002.*

#### 3.1.5 Présentation de l'actionnaire de référence Accès Finance

Accès Industrie est une filiale d'Accès Finance.

**Accès Finance SA** est un groupe industriel diversifié, dont le capital est détenu, principalement par la Société ATJ (51,98%). A ce jour, Accès Industrie SA représente la filiale la plus importante du groupe. Les principales filiales du groupe, en dehors d'Accès Industrie sont les suivantes :

- Julia Environnement compactage industriel
- Goupil Industrie fabrication de véhicules électriques utilitaires
- ISP services informatiques
- ATN construction de nacelles élévatrices à chenilles
- ASM chaudronnerie / soudure

La stratégie poursuivie par Accès Finance est la conception, la fabrication et le développement (notamment au moyen du mode de location) d'**équipements mécaniques**. Accès Finance apporte à ses filiales autonomes, des services centralisés non stratégiques (recrutement, gestion de la communication, contrôle de gestion...), ainsi que l'expérience de ses dirigeants, auprès d'une clientèle de grands comptes.

### 3.1.6 Présentation des filiales de Accès Industrie

Les filiales opérationnelles de Accès Industrie sont présentées ci-dessous :

#### Accès Industrie España

Accès Industrie España est une société par actions au capital de 60.110 € créée en mars 1998. Le capital d'Accès Industrie España est détenu à 85 % par Accès Industrie France et à 14% par Antonio Royo, dirigeant de cette structure.

Pour l'exercice 2001, le résultat d'exploitation s'établit à 2,5 M€

#### Accès Industrie Luxembourg

Accès Industrie Luxembourg est une société par actions au capital de 31.000 € créée en septembre 2001. Son capital est détenu à 83% par Accès Industrie.

#### Accès Industrie Italia

Accès Industrie ITALIA est une société par actions au capital de 100.000 € créée en novembre 2001. Son capital est détenu à 85% par Accès Industrie France.

#### Accès Industrie Portugal

Accès Industrie Portugal est une société par actions au capital de 50.000 € créée en 2001. Son capital est détenu à 25 % par Accès Industrie France et à 70,50 % par Accès Industrie Espagne.

Pour l'exercice 2001, la part du résultat d'exploitation des filiales luxembourgeoises, italienne et portugaise est extrêmement marginal dans les résultats du groupe en raison de leur ouverture très récente.

Par ailleurs, Accès Industrie dispose d'une filiale à vocation financière au Luxembourg : **Acces Development** a été constituée le 30 avril 2002 par Accès Industrie qui en détient 99,9%.

### 3.1.7 Les ressources humaines

#### L'effectif :

Les salariés du groupe sont environ 367 au 31 décembre 2001, dont 293 en France. Les effectifs ont progressé très vite ces trois dernières années.

Evolution de l'effectif :

Effectif	Décembre 1999	Décembre 2000	Décembre 2001
France	65	163	293
Espagne	14	36	67
Luxembourg	-	-	1
Italie	-	-	-
Portugal	-	-	6
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>199</b>	<b>367</b>

Nombre de personnes embauchées au cours de l'exercice:

- Nombre total: 224
- Dont nombre de CDI: 190
- Dont nombre d'intérimaires: 31
- Dont nombre de commerciaux: 16



Nombre de départs au cours de l'année:

- Nombre total: 56
- Dont nombre de CDD: 6
- Dont nombre d'intérimaires: 3
- Dont nombre de départs en retraite : 0
- Dont nombre de commerciaux: 16

Accès Industrie a centré son développement sur la qualité des services apportés. C'est pourquoi, les agences représentent les  $\frac{3}{4}$  des effectifs du groupe, soulignant l'importance de la force commerciale et de maintenance, mais également, les effectifs conséquents de l'atelier central témoignent de la volonté d'assurer la meilleure gestion du parc, de façon pérenne, pour les clients.

#### **Personnes clefs :**

Les principaux postes de direction du groupe, en dehors de la direction opérationnelle (Pascal Meynard, Daniel Duclos et Antonio Royo pour l'Espagne) sont assurés par les personnes suivantes :

- Pascal de Sermet, 43 ans, a occupé de nombreux postes de direction, au sein d'entreprises du Sud Ouest, et le poste de Directeur Général de Lot et Garonne Entreprises, avant de rejoindre Accès Industrie en tant que Directeur Général en charge des finances et de l'administration. Il a notamment en charge le contrôle de gestion, assuré par Thierry Minsenti, la direction comptable et financière, assurée par Hélène Cuendet et la Direction des ressources Humaines.
- La direction de la logistique, poste stratégique au sein d'une entreprise de location est assurée par Jean-Pierre Bouchillou, de formation ingénieur et qui occupait précédemment des fonctions similaires au sein d'une PME de 200 personnes, avant de rejoindre Accès Industrie en 2000.
- Stéphane Boissin occupe le poste de Directeur Commercial, en appui de Pascal Meynard, depuis 1997
- Patrick Biasin occupe le poste de Directeur d'Achats, en appui de Daniel Duclos. De formation commerciale, il a exercé des fonctions similaires au sein d'un groupe de négoce de près de 500 personnes pendant plusieurs années avant de rejoindre Accès Industrie en 2000.

#### **Motivation financière du personnel :**

Participation aux performances du groupe : Accès Industrie a mis en place un plan d'intéressement en complément de la participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise. Ces mécanismes ont conduit à la distribution de 15% du résultat courant avant impôt aux collaborateurs du groupe en 2000.

#### **La participation à l'entrée en bourse :**

Accès Industrie, dans une logique d'implication maximum du personnel au développement du groupe, a choisi d'attribuer des options de souscription à l'ensemble du personnel du groupe (*voir section 2.2.5 ci-dessus*), à l'occasion de son entrée en bourse.

### **3.2 Présentation de l'activité, des produits et de l'organisation**

Accès Industrie est spécialisé dans la **location de nacelles élévatrices et chariots télescopiques**. Son **parc de 5.589 machines** (au 31 décembre 2001) livrées sur site dans toute la France et en Espagne en fait le **leader national** sur son marché, et le **n°1 Sud Européen**. L'étendue de sa gamme lui permet de répondre à tous les types de travaux en hauteur, qu'ils soient extérieurs ou intérieurs, quels que soient le revêtement ou la nature du sol, les obstacles qui l'encombrent, pour une hauteur de travail jusqu'à 40 mètres.

#### **3.2.1 Les produits**

**La nacelle élévatrice automotrice :**

Accès Industrie met à la disposition de ses clients un parc de 4 964 **nacelles élévatrices** récentes (au 31 décembre 2001). La nacelle est une machine qui permet à l'**utilisateur de travailler en hauteur**, jusqu'à 40 mètres sur certaines machines, seul ou accompagné d'une deuxième personne. Le **déport** (décalage par rapport à la base de la machine), peut atteindre 20 mètres. La **nacelle est automotrice**. Elle peut se déplacer déployée d'un point à un autre, par les commandes situées sur le panier de la nacelle, sans que l'utilisateur ne soit obligé de redescendre à terre. La locomotion fonctionne à l'électricité, ou avec un moteur diesel. La machine est équipée de roues, ou de chenilles pour son déplacement. Il s'agit donc d'un outil permettant des gains de productivité importants, tout en garantissant une sécurité maximum sur les chantiers.

Certains appareils, comme les nacelles fixes sur les camions offrent des fonctionnalités proches de la nacelle élévatrice automotrice. Toutefois, Accès Industrie ne commercialise pas à ce jour ce type de produit, qui est plutôt destiné à des utilisations de courtes durées (inférieures à une semaine).

Il existe 4 familles de nacelles élévatrices :

**a) Les nacelles à flèche télescopique**



Ce sont ces nacelles qui permettent d'obtenir la hauteur de travail la plus importante (jusqu'à 40 mètres). Elles sont particulièrement adaptées aux métiers de la construction (charpente, second œuvre du bâtiment...) et à l'entretien de vieux bâtiments (églises, monuments historiques...).

Le prix d'achat d'une nacelle à flèche télescopique **varie de 35 K€ à 102 K€**

L'âge moyen des nacelles à flèche télescopique d'Accès est de 9 mois.

**b) Les nacelles à flèche articulée**



Elles sont idéales pour les travaux nécessitant du déport, c'est-à-dire lorsque l'utilisateur doit travailler au-dessus d'obstacles de grande surface (bâtiment, toit, etc...). Par ailleurs, leur encombrement réduit au sol les rend particulièrement adaptées aux applications industrielles.

Le prix d'achat d'une nacelle à flèche articulée **varie de 25 K€ à 170 K€**.

L'âge moyen des nacelles à flèche articulée d'Accès est de 13 mois.

**c) Les plates-formes à ciseaux**



Ces nacelles peuvent supporter de par leur structure des charges plus élevées, avec une grande surface de travail. Certaines plateformes à ciseaux sont équipées de moteurs électriques. Ces nacelles constituent l'entrée de gamme, avec des prix inférieurs à 15K€ Ces nacelles sont aujourd'hui le produit le plus répandu pour des usages simples.

Le prix d'achat d'une plate-forme ciseaux **varie de 8 à 62 K€**

L'âge moyen des plates-formes à ciseaux d'Accès est de 17 mois.

#### d) Les nacelles à mât vertical



Elles sont notamment dévolues, grâce à leur très faible encombrement, aux travaux d'intérieur où l'espace est réduit, tels que les grandes surfaces de distribution, où leur compacité, bien adaptée à l'étroitesse des allées, constitue un atout.

Le prix d'achat d'une nacelle à mât vertical **varie de 15 à 23 K€**

L'âge moyen des nacelles à mât vertical d'Accès est de 24 mois.

#### Les Chariots



En 2000, Accès Industrie décide de diversifier sa gamme de produits et la complète par la commande de **400 Chariots Télescopiques**. Par rapport à la nacelle qui lève les hommes, le chariot est exclusivement voué au **levage des charges**. La différence essentielle, au plan technique, est que l'appareil est **commandé à partir de sa base**, et non directement en hauteur. Le chariot télescopique est une machine destinée à soulever des charges importantes pouvant aller jusqu'à 4 tonnes. La hauteur de levage maximum est de 17 mètres. Ses roues 4x4 lui permettent de passer sur tous les chantiers extérieurs.

Les principaux constructeurs mondiaux de chariot sont MANITOU, JCB, SAMBRON, CATERPILLAR, intervenants mineurs sur la nacelle élévatrice. De la même façon, les constructeurs de nacelles sont peu présents sur les chariots, dont les caractéristiques techniques restent très différentes.

Le prix d'achat d'un chariot **varie de 35 à 162 K€**

L'âge moyen chariots d'Accès est de 9 mois.

Accès considère que le chariot est le **complément naturel de la nacelle** du point de vue de ses **clients utilisateurs**.

Le parc machines :

#### a) Evolution du parc machines

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nacelles	80	286	599	1250	2834	4964
Chariots	0	0	0	0	333	625

#### b) Composition du parc

En 1996, le parc machines était composé de 80 nacelles TOUCAN (nacelles à mât vertical) exclusivement. A partir de 1997, Accès Industrie élargit sa gamme aux autres types de nacelles, lui permettant ainsi de mieux répondre à la demande.

A partir de l'année 2000, Accès Industrie diversifie sa gamme par la commande de chariots télescopiques, et complète sa gamme de nacelles, notamment par l'achat de plusieurs nacelles à flèche articulée allant jusqu'à 40 mètres de hauteur. Ces diversifications s'inscrivent dans une **logique d'offre complète aux utilisateurs**, dont les besoins sont très variables d'un chantier à l'autre. Pouvoir répondre à des demandes particulières, pour tout type de machines, est un moyen de gagner de nouveaux clients à la concurrence.

Accès Industrie envisage de continuer cette diversification afin d'offrir une gamme complète de services aux utilisateurs.

Par ailleurs, le déploiement de nacelles de 40 mètres de hauteur représente un investissement en coût unitaire de 200 K€ Rentabiliser de tels investissements nécessite une présence nationale, et une clientèle déjà profonde. Accès Industrie considère que le déploiement de telles machines constitue d'ores et déjà une barrière à l'entrée forte, pour des intervenants de moindre taille.

Au 31 décembre 2001, le parc de nacelles élévatrices se compose de la manière suivante :

- 39% du parc : plate-formes ciseaux
- 34% du parc : nacelles à flèche articulée
- 4% du parc : nacelles à flèche télescopique
- 12% du parc : nacelle à mât vertical
- 11% du parc: chariots télescopiques

### 3.2.2 Le métier : la location spécialisée

Le métier de la location de nacelles en tant que spécialiste, est un **métier de service** pour une **clientèle nombreuse et récurrente**. Si le **prix** est sans doute le premier critère dans le choix d'un loueur, **seule la satisfaction de l'utilisateur garantit sa fidélité**. Cette satisfaction du client dépend pour Accès Industrie des 4 exigences suivantes, qui sont au cœur du métier de loueur, reposant sur la **gestion optimisée de son parc matériel** :

- les machines souhaitées doivent être disponibles,
- les machines doivent être livrées et récupérées sur chantier aux moments souhaités,
- les machines doivent être en bon état,
- l'utilisateur doit être assisté dans la prise en charge de la machine, et immédiatement en cas de panne de la machine.

Il ressort de cela que la prestation d'Accès Industrie ne se limite pas à de la simple location, les aspects logistique et technique sont essentiels dans son activité, et font partie intégrante du coût facturé au client. Accès Industrie vend du service.

### **Les prix :**

Les prix de location sont déterminés par 3 critères :

a) Le type de la machine souhaitée

Chariot, nacelle à flèche, à mât, ciseaux, diesel ou électrique, hauteur de travail.

b) La durée de location

Une location peut durer de quelques jours à plusieurs mois. La **durée moyenne de location** se situe autour de **2 semaines**. En 2000, la durée moyenne de location était de **9 jours ouvrés**.

c) Le transport

Une agence couvre un rayon d'action de 250 km maximum. Le coût du transport est systématiquement indiqué pour les contrats de plus de 3 jours. Pour les durées de location entre 1 et 3 jours, le coût du transport est généralement forfaitaire et inclus dans le prix.

d) La tarification

Les tarifs sont établis en fonction d'une **grille nationale**, extrêmement précise sur les courtes durées et ajustable, sur les plus longues durées. A titre indicatif, le prix journalier de location peut varier en fonction de ces différents critères d'environ 30 € à environ 750 €. En 1 an, le **prix actuel de location**, sur la base d'un taux annuel d'utilisation de 60% couvre en moyenne entre **40% et 60% du prix d'achat** de la machine, selon le type de machine. Ainsi, Accès Industrie considère qu'un taux annuel moyen d'utilisation d'environ 50% des machines, pourrait permettre de dégager le chiffre d'affaires nécessaire à la couverture des coûts et du financement des machines.

Avec l'accélération du marché, les prix de location ont subi une tendance baissière, même s'ils restent plus élevés que le prix pratiqué dans les marchés mûrs (USA, Japon). La poursuite d'une telle tendance peut être envisagée, et devrait contribuer à terme, à structurer le marché de la location. La stratégie de développement d'Accès Industrie intègre de façon conservatrice une telle tendance qui doit cependant être nuancée par la montée en gamme des machines louées, et surtout doit prendre en compte, en complément, le niveau d'utilisation des machines.

### **La disponibilité des machines :**

a) **Diversité du parc machines**

**Le fait qu'Accès Industrie mette à la disposition de ses clients une** flotte importante de machines, **répartie sur une** gamme large et profonde, **constitue un** avantage concurrentiel important. En effet, les

besoins des clients sont extrêmement variables d'un chantier à l'autre, et peuvent donc être satisfaits par la diversité des machines de levage d'Accès Industrie. Un tel avantage permet dans un marché de besoins en fort développement, d'accompagner globalement les clients, et souvent même, de leur apporter conseil et assistance dans l'utilisation de nouvelles machines. Une entreprise d'électricité industrielle par exemple, pourra avoir besoin de petites nacelles électriques pour changer l'éclairage d'une surface commerciale, ou de grosses nacelles diesel pour installer le système électrique d'un entrepôt dont le sol béton n'est pas encore fait.

#### b) **Gestion du parc**

Si les demandes des clients se font en général avec 3 jours à une semaine d'avance, il reste néanmoins qu'une grande partie des locations se font du jour pour le lendemain, ce qui nécessite un relevé très précis du parc machines. Celui-ci est classifié de la manière suivante :

- machines disponibles,
- machines en location,
- machines à livrer sur chantier,
- machines à récupérer sur chantier,
- machines à réviser à l'agence,
- machines à rénover à l'atelier central.

#### c) **Ecran logiciel :**

L'outil informatique dont dispose Accès Industrie, permet d'obtenir en temps réel, la position de toutes les machines. D'une façon générale, cet outil permet :

- une gestion plus rapide des contrats, pour une meilleure rentabilité de l'équipe commerciale,
- une réponse immédiate au client,
- la diminution du risque d'erreur.

#### d) **Taux d'utilisation**

La gestion optimale du taux d'utilisation des machines intègre le temps de transport, la durée de location, l'entretien régulier et la maintenance / rénovation. Accès Industrie considère que le **taux moyen optimal d'utilisation des machines** se situe **entre 60 et 70%**. Au-delà de 70%, il peut être difficile d'assurer le transport et l'entretien (nettoyage, contrôle, vidanges) des machines dans des conditions correctes, en même temps que de maintenir une gamme assez profonde à disposition des clients.

Le taux d'utilisation (nombre de jours loués sur nombre de jours louables, y compris machines immobilisées pour rénovation / entretien) des machines s'est élevé à 70% en 1999, 62% en 2000 et 52,23% en 2001. La baisse du taux en 2001 s'explique par la croissance très forte du parc machines. L'objectif est d'atteindre un taux d'utilisation compris entre 65% et 70%.

#### **La livraison sur site et la récupération des machines :**

##### a) **Matériel de transport**

Dans la prestation d'Accès Industrie est comprise la livraison sur site des machines. En effet, le transport des machines (nacelles et chariots) nécessite des **camions spécialisés** tels que porte-chars ou gros porteurs.

Au 31 mars 2002, Accès disposait d'une flotte de 68 camions, d'un âge moyen de 19 mois, objets de contrats de crédit-bail, qui lui permettent de satisfaire environ 62% de ses besoins de livraison. Le reliquat est assuré par des sous-traitants.

## **b) Logistique transport**

Une organisation précise de chaque déplacement, et un relevé des chantiers, où se trouvent les machines à livrer et les machines à récupérer est indispensable pour la gestion optimale des matériels de transport lourds, coûteux et rares. Cette logistique est assurée, de la même façon que pour le parc machine, avec le progiciel de logistique du groupe.

## **c) Volumes**

Une agence représentative de 300 machines livre en moyenne une dizaine de machines chaque jour, et autant doivent être récupérées sur chantier. Ce chiffre peut s'élever à 25 livraisons certains lundis, jour le plus chargé en départs. Ainsi, l'agence Ile de France, la plus importante avec un parc de 700 machines à fin 2000, livre en moyenne 35 à 40 machines chaque jour, voire 50 à 70 les journées du lundi.

## **d) Mode de transport**

Accès Industrie a adopté une stratégie d'intégration partielle du poste livraison. Cette stratégie permet de couvrir l'essentiel des besoins, soit environ 60 % des livraisons, et écrêter des pics d'activité, par exemple les journées du lundi.

### **Maintenance, entretien, dépannage, rénovation :**

Le bon état des machines est le gage de qualité du loueur. Minimiser le risque de panne, et garantir une meilleure sécurité à l'utilisateur constituent des objectifs primordiaux pour la location de matériels.

## **a) Conformité, agrément, vérification, entretien en agence**

Lors de son entrée dans le parc de location, la machine est **vérifiée et certifiée conforme** par un agrément de **CE** (certificat octroyé par l'organisme agréé au constructeur) et testée par un organisme agréé, de type Apave, CEBTP, Bureau Veritas (donnant lieu à un PV de réception). Ce dernier contrôle est ensuite **effectué tous les 6 mois** par ce même organisme. Le test de contrôle dure environ 1 heure pour chaque matériel en état normal de fonctionnement et d'entretien.

Par ailleurs, entre chaque location, les machines passent généralement par l'agence, où elles sont **vérifiées** ; un **document Contrôle-Qualité** interne à la société est apposé sur chacune d'elle, signé par un technicien, assurant sa fiabilité.

## **b) L'assistance**

L'assistance auprès des utilisateurs commence fréquemment par la **formation**. En effet, nombre des clients d'Accès Industrie sont encore des **nouveaux utilisateurs**. Une formation préalable à l'utilisation de nacelle incombe à l'utilisateur, obligatoire depuis décembre 2000. Afin de toujours mieux servir ses clients, Accès Industrie leur organise des formations au permis nacelle, en partenariat avec des organismes agréés, et met alors à disposition ses locaux et ses machines.

Les nacelles, sont faciles à manipuler mais peuvent subir des pannes ponctuelles. Le service technique assure la satisfaction du client, en apportant des solutions très rapides.

### Le dépannage par téléphone

Lorsqu'un client connaît des difficultés au moment d'utiliser la machine, un conseil et une vérification quant à l'utilisation correcte de la machine sont mis en place immédiatement par téléphone par un technicien de l'agence.

### Le dépannage sur site

Si toutefois, l'utilisateur ne parvient pas à remettre en route la machine, un technicien est envoyé le jour même sur le chantier pour effectuer la réparation. L'intervention porte le plus souvent sur un défaut électrique, un problème de connexion, ou sur la défection d'une pièce qui peut se changer sur place.

### Le remplacement de la machine

Enfin, si la machine n'est pas réparable sur le site, elle est rapatriée à l'agence et remplacée. Il s'agit le plus souvent d'une défection d'une pièce importante de la machine non disponible en magasin.

Les prestations du service technique constituent des **obligations de moyens** (délais de réponse d'un jour, remplacement éventuel du matériel dans les 2 jours.) et **non de résultats**, compte tenu de la diversité d'origine des problèmes rencontrés.

### **c) Rénovation centrale au siège**

Le **Service Technique Central** a été déployé dès 1998 au sein d'Accès Industrie en vue de maintenir dans les meilleures conditions le parc de machines dont la durée de vie de location peut aller jusqu'à **15 ans**, dans des bonnes conditions d'utilisation et de maintenance. Il compte au 31/12/2001 25 personnes.

Une usine de 3000 m<sup>2</sup> couverts a été construite à proximité du siège d'Accès Industrie et est fonctionnelle depuis le mois d'août 2001 pour héberger et étoffer cette activité, dans les meilleures conditions. Elle comporte les ateliers suivants : peinture, grenailage, électricité, mécanique générale. Cet atelier est calibré pour porter la capacité de rénovation et de réparation des machines à un rythme de 100 machines par mois, contre 50 environ aujourd'hui.

Le Service Technique Central a pour vocation de traiter :

- les machines plus anciennes qui ont besoin d'une révision complète. Accès Industrie prévoit d'effectuer, dans l'avenir, ce type de révision de façon systématique, à date anniversaire des 3 ans du matériel, généralement à compter du cinquième anniversaire de la machine.
- les machines ayant subi un dommage important sur chantier ou en transport.

A ce stade, compte tenu de l'ancienneté très relative du parc matériel, les **révisions complètes** sont donc principalement le fait d'interventions sur du matériel endommagé par des **mauvais traitements**. Par la suite, la **maturité du parc aidant**, le nouvel atelier devrait tourner à pleine capacité. Des extensions importantes sont envisageables sur le site de cet atelier.

Cette rénovation centrale des machines permet de conserver l'état du parc, et de mettre à la disposition des clients des machines en parfait état, dont la valeur locative est totalement conservée.

## **3.2.3 L'organisation d'Accès Industrie**

### **3.2.3.1 Services centralisés**

La centralisation optimisée des services a pour but d'alléger autant que possible la charge de travail des agences, qui peuvent ainsi se consacrer entièrement au terrain, et aux besoins des clients.

#### **a) Service administratif et financier**

Le service administratif et financier appuie le suivi commercial des clients par une gestion quotidienne et rigoureuse des relations, aux plans contractuel et financier.



### Facturation centrale

Le Service administratif a accès en temps réel à tous les contrats en cours dans chaque agence. Chaque fin de mois, le service financier édite et traite l'ensemble des factures relatives à tous les contrats passés dans chaque agence au cours du mois.

### Suivi Assurance Crédit

Actuellement, la quasi-totalité de l'en-cours client est assuré et affacturé par deux organismes différents. Progressivement, Accès Industrie envisage de gérer en direct le suivi des comptes clients, particulièrement pour les clients réguliers du groupe.

### Ouvertures de compte et relance clients

Chaque nouveau client nécessite une ouverture de compte réalisée au siège. Cette ouverture de compte est assortie, en fonction du montant du contrat, d'une étude de crédit plus ou moins poussée. La relance client est centralisée au service comptabilité du siège. Celui-ci fait appel au service commercial lorsque c'est nécessaire (par exemple, pour retirer les machines d'un chantier pour cause de non-paiement).

L'ensemble des données clients, utilisées par le service administratif et financier, le service marketing et le service commercial de chaque agence, sont disponibles sur 3 logiciels interfacés, et sont utilisables en temps réel.

#### **b) Le Service Marketing**

Un soutien important est apporté aux agences en terme d'actions sur les clients, d'action sur les prospects et de prospections chantiers. Le service Marketing répond à 2 objectifs principaux :

- mieux connaître le client (phoning, enquêtes),
- mieux se faire connaître du client (mailing, publicité, presse, sponsoring, site internet).

Par ailleurs, il garantit la cohésion de la communication (respect des codes couleurs, du logo, de l'image), par exemple pour le marquage des machines ou les vêtements de travail, et participe à un meilleur service client (numéro de téléphone national).

#### **c) Le Service Achats et Services Généraux – relations fournisseurs**

Le Service Achats centralise tous les achats nécessaires à l'entreprise :

- achats de machines, nacelles, chariots,
- achats des véhicules de transport,
- achats des fournitures diverses.

Cette centralisation permet une optimisation des coûts. Les **achats stratégiques** impliquent la Direction Générale d'Accès Industrie et en particulier Daniel DUCLOS ; il s'agit principalement des achats de matériel de levage, mais également des camions de transport des nacelles et chariots, de coût unitaire élevé.

Achat des nacelles et chariots :

*Mode de distribution et relation loueur / constructeur* : Accès Industrie bénéficie historiquement de réels partenariats avec les grands constructeurs mondiaux. De tels partenariats reposent sur la capacité du loueur à offrir un **mode de distribution peu coûteux et pérenne** aux constructeurs, leur donnant des **débouchés importants**. Ces partenariats prennent généralement la forme de l'apport et de l'adossement du financement par le constructeur. Ils sont particulièrement adaptés pour les constructeurs d'origine étrangère, utilisant le mode de distribution par les loueurs pour se développer à l'export.

Aujourd'hui, Accès Industrie estime que le marché américain, largement plus mature qu'en Europe, repose à plus des trois quarts sur le **mode de distribution par la location**, attestant de la nécessité des constructeurs de prendre durablement en compte les loueurs dans leur développement commercial.

*Origine des constructeurs* : Accès Industrie acquiert généralement les machines grâce à des crédits classiques ou en ayant recours au crédit-bail, la location financière et location constructeur. Le parc machine est représenté à fin décembre 2001 à hauteur de 90% par les quatre premiers constructeurs mondiaux (JLG, Genie, Grove, Pinguely-Haulotte), par rapport à une part de marché estimée à environ 70%. Cette représentation forte des principaux constructeurs au sein du parc machine d'Accès Industrie traduit la **politique de qualité et de pérennité** dans les achats du groupe.

Par conséquent, le premier fournisseur représente près de 42% du parc machine d'Accès Industrie ; cependant, Accès Industrie considère que sa dépendance reste limitée, dans la mesure où chacun des constructeurs couvre une gamme complète des nacelles, et, plus généralement, dans la mesure où le rapport constructeur / loueur est équilibré, compte tenu de la structure actuelle du marché.

Pour les chariots télescopiques, Accès Industrie s'approvisionne principalement auprès de quatre grands constructeurs : Manitou (leader mondial), JCB, Caterpillar et Sambron (Bobcat).

#### d) Le Service Logistique / Informatique

Accès Industrie dispose d'une flotte de près de 68 camions spécifiques au transport des machines (gros porteurs). L'importance de cette flotte illustre le caractère stratégique de la logistique, sur les contrats ou devis en cours et le planning de livraison des machines.

Une gestion en temps réel est indispensable. Elle est rendue possible par un progiciel informatique dédié donnant l'état du parc (positionnement géographique, entretien,...) et de chaque machine à chaque instant, les statistiques par machine ou type de machine, le planning des livraisons et des retours. Les contrats sont enregistrés en temps réel sur une base centralisée et sécurisée au Service central du siège, ce qui permet, le cas échéant, une facturation en temps réel.

L'ensemble des fonctionnalités du progiciel de gestion logistique a été développé au sein du groupe Accès Finance par la société ISP, en collaboration étroite avec Accès Industrie, pour la formulation des besoins et attentes. Le progiciel a été livré courant Novembre 2000, et sa mise en œuvre systématique pour tout le groupe est en cours, après une phase de test initiale sur deux agences au cours des mois de Janvier et Février 2001.

Ce progiciel constitue une version améliorée du progiciel actuel, déjà réalisé par ISP, principalement au plan de la gestion de la logistique. La mise en œuvre et l'utilisation devraient donc s'effectuer de façon souple au sein du groupe.

e) Le Service Technique de suivi du parc matériel

#### **Le service pour les agences :**

Le Service Technique Central apporte aux agences conseil technique et assistance, ainsi que les approvisionnements des pièces, et relations avec les fournisseurs. Ce service constitue essentiellement un **appui technique centralisé aux agences**.

L'**atelier central** de réparation et de rénovation des machines qui permet de garder le parc en bon état, ouvert en août 2001, répond à 2 objectifs principaux : le maintien du capital machines d'Accès Industrie et l'augmentation de la durée de vie des machines d'une part, la capacité de garantir aux clients des machines en parfait état d'autre part. Avec cet atelier, Accès Industrie considère qu'il pourra allonger de manière notable la durée de vie des machines, jusqu'à 15 ans pour les plus importantes. Accès Industrie a donc investi 1,2 M€ pour la construction de l'atelier (avec cabine de peinture et cabine de grenailage), qui s'étend sur un terrain de 28 000 m<sup>2</sup>, dont 3 000 m<sup>2</sup> couverts. L'atelier central permettra, en phase opérationnelle, de traiter environ 1.200 machines par an. Il permet actuellement de traiter 50 machines par mois. Il est envisagé, dans l'avenir, de l'agrandir afin d'augmenter sa capacité de traitement.

#### **3.2.3.2 Dispositif commercial**

a) Les Agences

##### **L'agence loue les machines, les livre, les dépanne, et les entretient.**

Chaque agence est dimensionnée selon l'activité de la zone qu'elle couvre ; le volume des équipes en place est lié à la taille du parc machines. Elle détient un parc de machines qui lui est affecté, une flotte de camions pour la livraison, et plusieurs véhicules pour l'entretien et le dépannage sur site. Dans chaque agence figure une équipe commerciale, une équipe technique, et une équipe logistique, dirigée par un responsable d'agence :

- l'**équipe commerciale** est constituée de plusieurs assistantes commerciales sédentaires et de commerciaux itinérants,
- l'**équipe technique** est composée d'un responsable d'atelier, d'une assistante technique pour l'administratif, de techniciens itinérants pour le dépannage sur site, de techniciens d'ateliers pour l'entretien des machines (nettoyage, contrôle, réparations mineures, ...) et la gestion des stocks du magasin,
- l'**équipe logistique** est composée d'un responsable logistique, qui planifie les livraisons et les retours, et des chauffeurs. Les agences livrent sur un rayon d'action maximum de 250 à 300 km, et peuvent envoyer ou récupérer des machines des autres agences en cas de besoin, ce qui apporte une grande souplesse.

Au global, Accès Industrie considère que **l'effectif optimal en agence est d'environ une personne pour 20 à 25 machines**.

b) **L'organisation des filiales en Espagne, au Portugal, au Luxembourg et en Italie**

Les filiales bénéficient d'un service administratif et commercial central sur le même modèle que la France avec une synergie dans le domaine des Achats, du Marketing et de l'Organisation logistique et technique.

### 3.3 Stratégie de développement géographique et politique d'investissements

#### 3.3.1 Stratégie de développement géographique



A fin décembre 2001, Accès Industrie couvre les territoires français et espagnol grâce à son réseau d'agences. Le maillage des territoires prend en compte la mobilité géographique de la demande, la densité optimale des réseaux, en fonction des coûts d'implantation, et l'optimisation du rapport parc / agence.



L'implantation d'Accès Industrie en Italie, au Portugal et au Luxembourg a été amorcée au cours de l'année 2001

### **Mobilité géographique de la demande :**

De nombreux clients sont amenés à travailler sur l'ensemble du territoire, en fonction de leurs chantiers. Cette **mobilité géographique des clients** nécessite l'accompagnement par un réseau d'envergure nationale.

Par ailleurs, certains chantiers peuvent occasionner des besoins ponctuels importants ; dans ce cas, la **mobilité géographique** concerne le **parc** qui doit offrir la possibilité d'être déplacé dans les meilleures conditions. La capacité de déployer rapidement, et au meilleur coût une flotte importante nécessite un maillage relativement dense du territoire. Pour un chantier de grande surface les machines livrées proviennent de plusieurs agences afin d'assurer une constance dans la disponibilité des machines et permettre à chaque agence de poursuivre une activité normale et régulière. Ainsi, pour un chantier qui se trouvait à Toulon et pour lequel le besoin était de 60 machines pour 6 mois, Accès Industrie a fait venir 5 à 10 machines de chaque agence de manière temporaire, permettant à l'agence d'Aix en Provence de répondre normalement à la demande des autres clients. Une fois le chantier achevé, les machines ont été renvoyées dans leur agence respective.

Enfin, progressivement, Accès Industrie voit émerger une **demande nationale de la part de grands clients**; ceux-ci ont des besoins importants, mais qui couvrent l'ensemble de la gamme des nacelles, et dispersée géographiquement. Un réseau national offre une réponse pertinente à leur problématique.

### **Densité optimale du réseau, en fonction des coûts d'agence :**

La proximité commerciale constitue actuellement un atout fort, compte tenu de la **maturité des besoins** (proportion de nouveaux clients importante). Une telle orientation de la demande, ainsi que la proportion élevée de la part transport dans la facturation globale sur laquelle ne porte pas la valeur ajoutée d'Accès Industrie inclinerait à un **maillage dense du territoire**. En outre, les coûts d'implantation de nouvelles agences (surface nécessaire, mise en place des équipes, services techniques,...) sont une barrière forte à l'implantation systématique d'agences. Ainsi, l'objectif à court terme d'Accès Industrie est d'obtenir un maillage aboutissant à la couverture systématique du territoire par une agence, dans un **rayon de moins de 200 km d'intervention**. Cependant, sur des zones d'activité plus fortes (région parisienne par exemple), le maillage sera nécessairement plus dense.

### **Gestion optimale du parc machines :**

Plus généralement, le maillage et la dimension d'une agence sont déterminés en fonction du potentiel de chaque région, avec l'objectif d'un **parc minimum de 200 machines par agence**, et d'une **gamme complète des matériels**. A fin 2001, le parc moyen par agence est d'environ 300 machines ; la plupart des agences actuelles ont la capacité technique d'accueillir un volume supplémentaire de 200 machines. Au-delà, Accès Industrie pourra être conduit à revoir les implantations, ou, le cas échéant scinder des grosses agences (en cours, par exemple sur la région parisienne).

Au-delà de 1000 machines, l'agence peut être confrontée à des problématiques de masse du parc géré (va et vient sur le site, lourdeur logistique,...).

## **3.3.2 Politique d'investissements**

### **3.3.2.1 Recherche et développement**

Néant

### 3.3.2.2. Principaux investissements

	2001	2000	1999
Investissements corporels	119 271	58 411	20 635
Investissements incorporels	1 729 €	335 €	3 746 €
Investissements Financiers	255 €	75 €	75 €
TOTAL	121 255 €	58.821 €	24 456 €

La construction et la mise en service de l'atelier de réparation et de rénovation des machines a nécessité un investissement d'un montant d'environ 793.000 €

En outre, en 2001 et pour un montant total d'environ 3,7 M€, Accès Industrie a autofinancé l'acquisition de matériel d'outillage et de meubles de bureau pour l'agencement des agences et de l'atelier de réparation et de rénovation.

### 3.3.2.3 Principaux modes de financement

Accès Industrie bénéficie dans ses relations, de la connaissance et l'expérience longue de Daniel DUCLOS sur le secteur de la nacelle élévatrice (construction et location). Le groupe considère qu'il bénéficie des conditions parmi les plus attractives du marché européen, auprès des principaux constructeurs, compte tenu notamment des volumes d'achats pratiqués.

4 modes de financement sont habituellement utilisés :

- Des financements obtenus auprès d'organismes financiers, moyennant le cas échéant l'appui des constructeurs (les « financements constructeurs » sont arrangés par les constructeurs qui apportent éventuellement leur garantie à l'organisme de financement) :
  - crédit classique
  - crédit bail
  - location financière
- Des financements obtenus auprès des constructeurs, sous forme de location financière (« locations constructeurs »)

Le crédit bail, la location financière et la location constructeur représentent plus des 9/10<sup>ème</sup> des investissements. Ces modes de financement permettent au bailleur de rester propriétaire du matériel pendant la durée du contrat, leur offrant ainsi la meilleure sécurité vis à vis des loueurs. A fin 2001, le parc de matériel se répartit comme suit, en fonction des modes de financement :

En dehors de la location constructeur (location financière par les constructeurs), les « financements constructeurs » représentent près des 3/4 du parc machines. La politique d'Accès Industrie en la matière est d'exiger systématiquement le financement par les constructeurs ; ainsi, les machines n'ayant pas reçu ce type d'adossent sont pour l'essentiel des machines acquises avant 1999.

## 3.4 Les clients

### 3.4.1 L'intérêt de la location : la souplesse

#### a) Disponibilité permanente

La diversité des chantiers illustre la **diversité des besoins d'un même utilisateur**. Ainsi, pour un chantier dans un bâtiment où le sol est fait, une nacelle électrique est suffisante, tandis que sur un sol non fait, une nacelle diesel 4x4 est indispensable. Les contraintes peuvent donc être liées à l'avancement du chantier, mais aussi à la hauteur de travail, à l'encombrement au sol, etc. Les besoins de l'utilisateur sont donc totalement variables d'un chantier à l'autre.

De ce fait, les avantages de la location sont triples :

- la location garantit à l'utilisateur l'**adéquation** de la machine aux **contraintes** du chantier, quels que soient la hauteur de travail et l'encombrement,
- passer par la location garantit le **service technique**, c'est-à-dire l'entretien et la fiabilité de la machine d'une part, le dépannage sur site en cas de panne d'autre part,
- enfin, l'utilisation de nacelles ou chariots télescopiques pose le **problème du transport**. Accès Industrie prend en charge tout l'aspect logistique, difficile à assumer par un utilisateur.

#### b) **Souplesse indispensable pour les sous-traitants**

D'une façon générale, le système de location est particulièrement adapté pour des **actifs très coûteux** (poids dans les bilans) nécessitant une logistique forte (entretien / rénovation / transport), et répondant essentiellement à des **besoins ponctuels et diversifiés** de la part des utilisateurs (géographiquement, dans le temps).

Par ailleurs, pour une part importante des clients d'Accès Industrie, présents dans le **second œuvre et l'entretien / rénovation**, les sous-traitants de grandes entreprises, dont les contrats sont établis sur des durées déterminées et qui doivent travailler en conformité avec les normes de sécurité, deviennent des utilisateurs de nacelles et donc des clients pour Accès Industrie.

### 3.4.2 **Qualification des besoins des clients : la base clients – le chantier**

#### a) **Activités**

Les activités les mieux représentées concernent le **second œuvre** : travaux d'installation électrique, installation d'équipements thermiques et de climatisation, travaux d'étanchéification et d'isolation. D'une façon générale, les principaux utilisateurs sont les entreprises du **secteur de la construction** (neuf / rénovation / entretien... ) : eaux et gaz, menuiserie, serrurerie, protection incendie, sécurité de bâtiments, plâtriers, peintres, fabrication de constructions métalliques, chaudronnerie / tuyauterie, couverture, bardage, maçonnerie, construction d'ouvrages de bâtiment ou de Génie Civil, entretien Espaces Verts (taille des arbres)...

Actuellement, le domaine de la construction neuve représente environ 40% des activités d'Accès Industrie, tandis que le domaine de l'entretien et de la rénovation en représente environ 60%.

#### b) **Les types de chantiers**

Les utilisateurs de nacelles travaillent sur 2 types de chantiers :

- Les chantiers liés à la maintenance de bâtiments et espaces existants : installation, rénovation et entretien. Il peut s'agir par exemple du « remodelling » d'un hypermarché, du changement de la climatisation dans un bâtiment, réfection d'une toiture, taille des arbres, changements de lampadaires, etc.
- Les travaux d'extension d'un bâtiment existant ou de construction d'un bâtiment neuf.

L'utilisation des nacelles est destinée aux chantiers concernant les bâtiments de surfaces commerciales, d'entrepôts de stockage, d'usines...

Compte tenu de l'utilisation des machines louées le plus fréquemment en extérieur, l'activité d'Accès Industrie subit une légère saisonnalité liée aux conditions météorologiques, à l'instar des métiers du BTP. Cependant, la légère baisse d'activité en hiver (principalement Janvier) est généralement compensée par le creux observé durant le mois d'Août. Au global, la saisonnalité est négligeable.

### 3.4.3 **Caractéristiques de la clientèle**

#### a) **Evolution de la clientèle**

L'évolution du nombre de clients enregistré par les fichiers groupe se présente comme suit

	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre	Décembre
Accès Industrie (France)	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre de clients	146	458	1 300	1 924	3 848	7100

Accès Industrie a enregistré en 2001 environ 270 nouveaux clients par mois en moyenne. Ces chiffres traduisent la forte croissance du marché des nacelles élévatrices, pour lesquelles des nouveaux utilisateurs sont conquis régulièrement.

### c) Dispersion de la clientèle

L'activité du groupe est répartie sur un fichier de **7.100** clients (France / Espagne) ayant utilisé du matériel loué auprès du groupe depuis 1996. Sur la base de la clientèle existante, le plus gros client représente 1,8% du chiffre d'affaires du groupe en 2001 (ce dernier chiffre ne prend pas en compte la consolidation de l'activité réalisée avec les succursales et filiales de groupes, ce qui est conforme avec l'autonomie de décision des locations effectuées auprès d'Accès Industrie). Les cinquante premiers clients du groupe représentent moins du quart du chiffre d'affaires client. Ce niveau de dispersion élevé minimise fortement le risque client, mais également celui d'une exposition trop importante à certains secteurs.

### d) Fidélité des clients

54% des clients en 1998, 53% des clients de 1999 et 58% des clients de 2000 sont encore clients aujourd'hui, au sens d'une location au moins réalisée au cours de l'année 2001. Par ailleurs, les 4 plus gros clients d'Accès Industrie sont des anciens clients puisque le plus récent date de 1998. Accès Industrie considère que la fidélité des clients est le résultat d'une **stratégie de différenciation par la qualité de services** apportée aux clients ; elle reflète également, d'une façon plus générale, **leur passage irréversible vers l'utilisation des nacelles.**

### e) Délai de paiement et risque client

Le délai moyen de règlement des clients approche les 100 jours. Le taux de défaillance est de 2,64% du chiffre d'affaires en 2001 et est mesuré par le rapport pertes sur créances irrécouvrables / chiffre d'affaires.

## 3.4.4 Démarche commerciale du groupe

La démarche commerciale d'Accès Industrie est de privilégier les clients qui louent sur des **périodes longues** (1 à 3 mois), toute l'année de manière récurrente, la demande des utilisateurs occasionnels et sur courtes périodes étant plutôt adaptée aux loueurs généralistes. Accès Industrie a constaté une **évolution favorable de la durée moyenne des locations**, en phase avec cette stratégie. La **montée en gamme des nacelles** louées a favorisé, dans le même temps la progression de la facturation moyenne des contrats.

## 3.5 Le marche

### 3.5.1 Le marché des fabricants

En 2001 et au niveau mondial, les ventes de nacelles se répartissent globalement de la manière suivante : 70 % aux Etats-Unis, 25 % en Europe, 5 % dans le reste du monde (notamment au Japon). Les leaders mondiaux de la fabrication de nacelles sont américains (JLG, Genie, Grove, Up Right) et français (Pinguely-Haulotte).

Les constructeurs américains connaissent actuellement un ralentissement de leur croissance en raison de la maturité du marché et du ralentissement général de l'économie, aggravé depuis le mois de septembre 2001.



En Europe Occidentale, le marché a connu une très forte progression avec 31.000 nacelles automotrices vendues en 2000 (principalement Pinguely-Haulotte, 6 000 nacelles vendues, Genie 5 000, JLG 5 000, Grove 4 000).

Les ventes françaises participent largement de cette croissance puisqu'elles ont ravi la première place devant le Royaume-Uni avec 7 500 nacelles automotrices vendues, qui représentent 23,5 % des ventes, soit une multiplication des ventes par 5 en 5 ans, et une progression de + 66 % par rapport à l'année précédente.

80 % des ventes des fabricants se font auprès des loueurs.

### 3.5.2 Le marché des loueurs

Le marché de la location **nord américain** est un marché mûr, qui se caractérise de fait par des niveaux de prix plus bas qu'en Europe et une forte concentration (les 6 plus gros loueurs détiennent 50 % du parc, soit près de 250 000 nacelles).

En **Europe**, le marché de la location reste très atomisé. Très peu de loueurs, à l'instar du groupe Lavendon, significativement présent en Allemagne et en France, sont internationaux et disposent d'une flotte de plus de 3 000 nacelles. La répartition du parc en location de nacelles élévatoires est estimée par les professionnels à 50 000 nacelles en Angleterre, et 25 000 en France, sachant que le parc européen est estimé à 160 000 machines.

Les pays d'Europe de l'Est s'ouvrent rapidement à l'utilisation de la nacelle.

A titre indicatif, alors qu'Accès Industrie se situe au premier rang sur le marché français avec environ 6000 machines, le leader mondial, aux Etats Unis, United Rentals possède un parc d'environ 60 000 machines.

Le marché européen devrait connaître dans les années futures certaines modifications structurelles liées à la généralisation de l'utilisation de la nacelle, dans le sillage des évolutions du marché américain : concentration des loueurs, baisse progressive des prix.

## 3.6 La concurrence

Il existe 2 sortes de concurrents sur le marché de la location, les loueurs spécialisés dans la nacelle et les loueurs généralistes.

Face à cette concurrence, Accès Industrie se présente comme l'un des rares **loueurs spécialisés d'envergure nationale**, capable de répondre de façon homogène sur l'ensemble du territoire national à la demande des clients. Au plan européen, Accès Industrie détient d'ores et déjà une position de premier plan, derrière le groupe LAVENDON (Nationwide Access), avec l'objectif de figurer rapidement dans les intervenants majeurs du secteur.

### 3.6.1 Une concurrence très atomisée en France

#### a) Les spécialistes :

Le marché français se caractérise par une concurrence atomisée, faite de multiples concurrents régionaux ou multi-régionaux (CARRIER sur la région Lyonnaise, SUD ELEV dans le Sud Ouest, LOCARMOR sur l'ouest de la France, etc.), exerçant de manière locale une concurrence sérieuse, mais qui, face à la croissance du marché, doivent faire face à 3 faiblesses structurelles :

- leur gamme n'est pas toujours assez large pour faire face à la diversité ou à l'importance de la demande,
- leur implantation régionale ne leur permet pas de suivre leurs clients qui sont amenés à avoir des besoins sur d'autres régions,
- leur taille est un handicap face à la baisse progressive des prix du marché.

La croissance du marché a permis l'extension géographique de certains de ces concurrents : S.G.B., NAS-L, ZOOM (filiale de LAVENDON), ETUP LOC.

Le groupe LEV dispose d'un réseau d'agences réparti de façon homogène sur le territoire français, mais reste plus orienté sur les grandes hauteurs et les nacelles sur camion.

Selon Accès Industrie, dans les années à venir, une **concentration des loueurs est attendue**, les petits loueurs régionaux qui n'auront pas su ou pu se structurer face à la croissance du marché et à la baisse progressive des prix seront amenés à être marginalisés ou rachetés.

#### **b) Les généralistes : un autre métier**

Les deux principaux loueurs généralistes présents sur le marché de la nacelle sont LOXAM, avec un parc de 3 500 nacelles réparties sur la France et l'Angleterre, et KILOUTOU, avec un parc de 3 500 nacelles. Accès Industrie considère que ces généralistes ne s'adressent pas à la même cible que les loueurs spécialisés : leur clientèle est une clientèle de proximité, dont les besoins sont ponctuels. Leur offre en nacelle élévatrice est marginale au sein de leur offre globale, et se heurte, vis à vis des clients réguliers à la dispersion du parc sur un grand nombre d'agences (moins grande disponibilité), à la difficulté à assurer un suivi inter-agences au niveau national, et plus globalement à la logique de généraliste pour des besoins spécialisés.

#### **3.6.2 La concurrence à l'étranger**

Le groupe LAVENDON, avec un parc estimé de 11.400 nacelles représente le premier intervenant européen ; il est principalement présent en Angleterre, au travers de 50 agences, en Allemagne, et marginalement en France.

#### **3.7 Facteurs de risque**

##### ***Risques liés au besoin de capitaux supplémentaires pour financer le développement***

Accès aura besoin de capitaux supplémentaires pour financer son développement et, notamment, l'acquisition de nouvelles machines ou de concurrents, la création d'agences supplémentaires. Les liquidités générées par Accès dans le cadre de ses activités, par les crédits obtenus par la Société ou par les financements de constructeurs qu'Accès pourrait obtenir dans le cadre de machines supplémentaires pourraient n'être pas suffisants pour financer le plan de développement de la Société. Par conséquent, Accès aura besoin de financer son développement par l'emprunt ou par l'émission d'actions. La Société n'a pas la certitude que des financements supplémentaires seront disponibles et s'ils sont disponibles, qu'ils lui seront proposés à des conditions satisfaisantes. Si Accès n'a pas la possibilité d'obtenir des capitaux supplémentaires à l'avenir, sa capacité à réaliser son plan de développement sera limitée.

##### ***Risques liés à l'endettement d'Accès et ses effets sur sa croissance ou sa position concurrentielle***

En raison de sa croissance rapide, les dettes d'Accès sont importantes. La Société estime qu'elle continuera à s'endetter dans un avenir prévisible ce qui l'expose aux risques suivants:

- La capacité d'Accès à obtenir des financements supplémentaires pour ses besoins opérationnels, ses investissements ou pour saisir des opportunités commerciales pourrait être affaiblie;
- Accès pourrait être plus endetté que certains de ses concurrents ce qui pourrait mettre la Société dans une situation concurrentielle désavantageuse ou compliquer la réalisation de sa stratégie;
- Le niveau d'endettement d'Accès pourrait rendre plus difficile son adaptation ou son anticipation des changements affectant le marché ou le secteur de la location de nacelles;
- Accès pourrait être plus sensible aux conditions économiques et sectorielles générales que ses concurrents moins endettés;

### ***Risques liés à l'augmentation des taux d'intérêt***

Accès acquiert des machines supplémentaires grâce à des locations financières ou des crédits baux, d'une durée de 5 ans en général, assortie d'une option d'achat à leur terme (pour le crédit-bail). Le montant total payé à l'issue de la location pour l'acquisition de la machine reflète généralement le prix de la machine financée à un taux d'intérêt fixe appliqué sur la durée de la location. Une augmentation des taux d'intérêt du marché aura pour conséquence d'augmenter les dépenses de la Société pour l'acquisition ou la location de machines supplémentaires, soit en utilisant des financements bancaires ou des locations financières et des crédits baux, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la possibilité pour Accès de mettre en œuvre sa stratégie de développement. En outre, Accès ne peut pas être certain que le financement par crédit-bail restera disponible à des conditions satisfaisantes.

### ***Risques liés à la volatilité des cours de bourse***

Le cours de bourse des actions d'Accès pourrait être sujet à des fluctuations significatives liées aux variations des performances financières d'Accès ou de ses concurrents, de la situation du marché en général ou du marché de la construction ou encore de la location de nacelles, à des changements dans les réglementations applicables et d'autres facteurs encore. En outre, les marchés boursiers en général, y compris les actions de sociétés de location de nacelles, ont connu des fluctuations significatives des prix et des volumes d'échange ces dernières années. De telles fluctuations futures pourraient avoir un effet défavorable sur le cours des actions d'Accès sans rapport avec les résultats ou la situation financière de la Société.

### ***Risques liés à la capacité d'Accès à trouver des entreprises adéquates susceptibles d'être rachetée pour la mise en œuvre sa stratégie de développement, soit par voie de croissance organique, soit par l'acquisition d'entreprises***

La capacité d'Accès à continuer sa croissance et à pénétrer des nouveaux marchés dépend d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels: l'accès à des financements internes ou externes, la concurrence actuelle ou future et la capacité à recruter et à former du personnel qualifié supplémentaire. La croissance dépend par ailleurs de la possibilité de trouver des équipements adéquats, des entreprises adéquates et susceptibles d'être rachetées et des sites pour ouvrir des nouvelles agences. Même si la Société est capable de trouver ces équipements et ces entreprises ou ces sites, elle pourrait rencontrer des difficultés à réussir l'acquisition. La concurrence pourrait avoir pour effet d'augmenter les prix qu'Accès devrait payer pour les acquérir. La Société ne peut donc pas donner l'assurance que l'équipement, les entreprises et les sites qu'elle souhaiterait acquérir seront disponibles à des conditions acceptables. Par ailleurs, les lois anti-concentration ou similaires pourraient créer à Accès des difficultés à réaliser ou mener à leur terme des acquisitions supplémentaires si les autorités européennes ou des pays où les entreprises visées par Accès exercent leurs activités, estiment que l'opération envisagée aura un effet négatif sur la concurrence sur le marché concerné. La croissance de la Société sera limitée si elle n'est pas en mesure de réaliser entièrement sa stratégie de développement, ce qui pourrait avoir pour effet de mettre Accès dans une situation désavantageuse par rapport à des concurrents de taille supérieure.

### ***Risques liés à la gestion du développement et à l'intégration des acquisitions futures***

Les activités de location d'Accès se sont développées très rapidement par voie de croissance organique depuis le démarrage des activités par Accès Finance en 1996. Accès a l'intention de continuer à développer ses activités mais cette croissance peut comprendre l'acquisition d'autres entreprises du même secteur d'activités et le développement sur de nouveaux marchés géographiques. Une liste non exhaustive des risques liés à cette stratégie et qui pourraient avoir un effet négatif sur les activités, les résultats et la situation financière d'Accès figure ci-dessous:

- Accès pourrait avoir à supporter des coûts significatifs, des délais ou d'autres problèmes financiers ou opérationnels résultant de l'intégration le cas échéant d'entreprises acquises dans le futur, de l'intégration de nouveaux capitaux et de points de location ou d'ateliers de rénovation supplémentaires;
- Accès pourrait avoir des difficultés à maintenir des critères, des procédures de contrôle et des politiques homogènes en son sein;

- Les acquisitions pourraient avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation d'Accès;
- Les acquisitions pourraient requérir une attention particulière de la part des dirigeants au détriment de la gestion des activités actuelles;
- Accès pourrait ne pas être en mesure de conserver les personnes clés des entreprises acquises;
- Toute croissance, notamment en dehors de la Communauté européenne, pourrait exposer Accès à des risques supplémentaires y compris les risques de taux, douaniers, tarifaires ou des conséquences fiscales défavorables, de nouvelles règles juridiques, des tensions sociales, des incertitudes économiques liées au marché local, à des expropriations et à l'instabilité politique;
- Le modèle économique d'Accès pourrait s'avérer inadapté à l'acquisition de nouvelles entreprises ou à des nouveaux marchés;
- Accès pourrait avoir à faire face à des événements, des circonstances ou des responsabilités juridiques non prévus et qui n'auront pas été découverts dans le cadre de ses vérifications juridiques relatives aux entreprises acquises.

En conséquence, la Société ne peut pas donner l'assurance qu'elle réalisera les profits espérés de cette stratégie de développement ou que ses activités et ses résultats actuels ne sont pas affectés par cette stratégie.

***Risques liés aux fluctuations des conditions économiques générales et dans le secteur de la construction et industriel.***

Le marché de la location d'équipement est affecté par les fluctuations des conditions économiques, y compris les ralentissements au niveau national, régional ou local. Les services d'Accès étant utilisés dans le domaine des activités industrielles et de la construction, un ralentissement des marchés privés ou publics industriels et de la construction est susceptible de créer un ralentissement dans la demande des machines de la Société ou des prix qu'elle peut demander. Un tel ralentissement, qu'il soit temporaire ou durable, pourrait être causé, entre autres, soit par un ralentissement général de l'économie des pays où la Société exerce ses activités, une augmentation des taux d'intérêt soit par des conditions climatiques qui peuvent affecter temporairement une région particulière. Aucune assurance ne peut être donnée que les ralentissements de l'économie n'auront pas un effet défavorable sur les activités, les résultats et la situation financière d'Accès.

***Risques liés au développement futur de la concurrence européenne dans le secteur de la location de nacelles***

Le marché européen de la location de nacelles est très atomisé et est susceptible de devenir plus concurrentiel à l'avenir. Les concurrents d'Accès sont tout d'abord des petites entreprises indépendantes disposant d'un ou de quelques points de location, les concurrents à l'échelle régionale dont les activités concernent un ou plusieurs pays européens, un nombre restreint de sociétés internationales ou des filiales de ces sociétés et les entreprises qui vendent et louent directement aux clients. Certains de ces concurrents font partie de groupes de sociétés disposant de moyens financiers et de distribution supérieurs à ceux d'Accès. A l'avenir, Accès pourrait avoir à faire face à une concurrence accrue de la part de ses concurrents actuels ou de nouvelles entreprises, y compris d'entreprises qui pourraient disposer de moyens financiers et de distribution supérieurs à ceux d'Accès.

### ***Risques liés à la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de fournisseurs***

Il y a eu ces dernières années une consolidation significative ou des interruptions dans les activités de construction de certains constructeurs de nacelles élévatrices, y compris parmi les fournisseurs d'Accès. Au 31 mars 2002, Accès avait acquis environ 70,8% de ses machines auprès de deux constructeurs, Genie Industries et JLG avec qui Accès a passé des contrats de crédit-bail et de location financière pour le financement d'une grande partie des acquisitions de ses machines. En outre, Accès dépend de ces constructeurs pour la fourniture de certaines pièces que la Société utilise pour la rénovation et la réparation des machines. Bien qu'Accès estime pouvoir obtenir ces pièces d'autres fournisseurs à des prix comparables, l'interruption de ses relations avec l'un de ses fournisseurs actuels pourrait avoir un effet défavorable sur les achats d'Accès. Aucune assurance ne peut par ailleurs être donnée qu'Accès pourra trouver une solution de remplacement satisfaisante ou que la Société puisse obtenir des financements similaires de la part d'un autre constructeur si l'un des fournisseurs actuels devenait insolvable ou cessait ses activités de constructeur de nacelles élévatrices. Par ailleurs, il se peut qu'une éventuelle consolidation supplémentaire dans ce domaine d'activité puisse modifier les termes relativement avantageux des relations commerciales entre ces constructeurs et leurs clients, entraînant ainsi une augmentation des prix des machines et des pièces.

### ***Risques liés aux dysfonctionnements et à la sécurité des systèmes informatiques et à leur adaptation aux besoins futurs***

Avec sa filiale ISP, société de développement informatique, Accès a mis en place son propre système informatique de gestion logistique qui permet à Accès de gérer et d'analyser un grand nombre d'informations opérationnelles et financières en temps réel. Néanmoins, les dysfonctionnements du système informatique, la perte de données ou l'incapacité à améliorer le logiciel pour gérer un nombre supérieur de locations, pourraient interrompre d'une manière significative les activités d'Accès. Le système informatique d'Accès est par ailleurs susceptible d'être affecté par des coupures d'électricité, des télécommunications - malgré la mise en place de mesures de sécurité -, des virus informatiques, des accès forcés par des tierces personnes et des dysfonctionnements similaires. La réalisation d'un de ces événements pourrait avoir des conséquences défavorables sur les activités de la Société, des résultats et sa situation financière.

### ***Risques liés à l'absence d'assurance de certaines responsabilités d'Accès***

Accès est exposé à des réclamations diverses dans le cadre de ses activités, y compris des litiges prud'homaux, des litiges relatifs à des dommages corporels ou aux biens causés par les équipements loués par Accès, et en particulier aux litiges relatifs aux vices cachés ou au défaut de sécurité des équipements et aux accidents de la circulation liés aux livraisons ou au personnel d'Accès. En outre, la possibilité pour la Société de limiter contractuellement sa responsabilité est juridiquement restreinte par le régime des clauses d'irresponsabilité, même entre sociétés, lorsque le dommage est causé par un certain type de fautes délictuelles ou contractuelles. Accès est également exposée à des responsabilités liées à l'environnement, y compris les risques liés aux substances potentiellement dangereuses qu'elle utilise ou à ses bâtiments (se reporter au paragraphe ci-dessous). Bien que la Société ait souscrit un grand nombre d'assurances pour la protection des ses biens et de ses résultats, ces assurances pourraient ne pas couvrir intégralement Accès, en raison notamment:

- La couverture est soumise à des franchises et des plafonds, selon le risque assuré;
- Certains litiges, tels que ceux intentés en raison de faute volontaire, peuvent n'être pas couverts par les assurances.

Par conséquent, la Société ne peut pas garantir qu'elle ne sera pas soumise à un litige qui n'est pas suffisamment couvert par ses assurances. Un tel litige pourrait avoir des conséquences défavorables sur les activités, les résultats et la situation financière d'Accès. En outre, la Société ne peut pas être sûre que des assurances à des conditions acceptables seront disponibles à l'avenir.

### ***Risques liés à l'environnement et à la sécurité***

Accès utilise des substances potentiellement dangereuses, tels que les solvants pour nettoyer, rénover et entretenir ses équipements. Accès crée et rejette des déchets telle que l'huile de moteur, des fluides de radiateur et le solvant des batteries. En outre, Accès pourrait actuellement et à l'avenir stocker des produits pétroliers dans des compartiments sous-terrain ou à la surface du sol situés dans ses agences. Ces activités et d'autres activités d'Accès sont soumises à des réglementations régissant la production, la manipulation, le stockage, le transport, le traitement et le rejet de substances potentiellement dangereuses ou de déchets. En outre, en vertu de ces réglementations, le propriétaire ou le locataire d'un immeuble peut être tenu responsable, entre autres:

- Les coûts d'enlèvement ou de traitement de substances potentiellement dangereuses ou toxiques situées dans l'immeuble ou émanant de celui-ci; ou des coûts relatifs à la recherche et aux dommages causés à l'immeuble et à des amendes significatives;
- De la contamination de l'environnement dans des lieux où des déchets sont ou ont été rejetés.

La loi impose une responsabilité, que le propriétaire ou le locataire ait eu non connaissance de la présence desdites substances et que le propriétaire ou le locataire ait été ou non responsable desdites substances.

Au regard des conditions connues actuellement par Accès, la Société estime qu'elle se conforme avec toutes les réglementations significatives liées à la protection de l'environnement et que les coûts relatifs à la mise en conformité n'auraient pas d'effets défavorables significatifs sur ses activités. Cependant, la Société ne peut pas être certaine qu'elle identifiera les conditions requises pour la protection de l'environnement qu'elle ne connaît pas actuellement, que toutes fuites potentielles des stockages souterrains enlevés dans le passé ont été décelées ou que les conditions relatives à la protection de l'environnement et à la sécurité ne deviendront pas plus contraignantes ou seront appliquées plus sévèrement à l'avenir. Si Accès n'est pas en mesure de se conformer à ces réglementations à l'avenir ou si la Société devait subir des coûts nécessaires à la mise en conformité ou aux mesures à prendre pour remédier à son absence de conformité qui ne sont pas actuellement envisagés, les conséquences de cette absence de conformité et de ces coûts pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats et la situation financière d'Accès.

### ***Risques liés aux personnes clefs***

Le succès d'Accès peut être attribué à la connaissance, à l'expérience et aux capacités de management d'un nombre limité de dirigeants, en particulier Daniel Duclos, un des fondateurs d'Accès et Président de son Conseil de Surveillance, à Pascal Meynard, le Président de son Directoire et à Pascal de Sermet, son Directeur général. Le départ de ces personnes pour quelque raison que ce soit pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats et la situation financière d'Accès. La Société n'a pas souscrit d'assurance "hommes clefs" et bien qu'Accès ait des contrats de travail avec chacun de ses employés, ces contrats n'interdisent pas à ces employés de quitter la Société et de travailler ensuite pour des concurrents. La croissance et la réussite de la Société dépendront pour une large part sur sa capacité à retenir ses employés qualifiés et à embaucher d'autres employés qualifiés. Accès cherche constamment à embaucher et à retenir de nouveaux employés "clefs". Accès pourrait ne pas y réussir en raison de la concurrence forte pour le recrutement de managers hautement qualifiés et de personnels qualifiés dans les domaines du marketing, de la finance et de la technique. Bien que la Société estime avoir réussi jusqu'à présent à attirer du personnel qualifié et motivé et des dirigeants, elle ne peut donner l'assurance qu'elle réussira à la faire à l'avenir. Tout échec à cet égard pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats et la situation financière d'Accès.

### 3.8 Assurances

Tableau Récapitulatif des Principales Garanties Souscrites par Accès Industrie

Risques Garantis	Montant	Franchise Par Sinistre <sup>(4) (5)</sup>
1. Responsabilité civile		
Dommages avant livraison <sup>(1) (3)</sup>		
- Dommages corporels, matériels et immatériels confondus dont :	7 622 451 €	Corporels : néant sauf Activité B : 7 622,45€
- Faute inexcusable (2)	762 245€	
Maximum par victime	152 449€	
- Atteinte à l'environnement (2)	304 898€	Autres dommages 1 524,49€
- Dommages matériels et immatériels confondus :	3 048 980€	10% mini 762,24€ maxi 3 811,22€
Dommages après livraison <sup>(2) (3)</sup>		
- Dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	3 048 980€	10% mini 2 286,74€ maxi 11 433,68€
2. Frais de prévention <sup>(2)</sup>	304 989€	2 286,74€
3. Frais de retrait <sup>(2)</sup>	EXCLU	sans objet
4. Protection juridique	15 245€	Litige > 1 524,49€

<sup>1.</sup> Limites par sinistre

<sup>2.</sup> Limites par sinistre et par an. Les sommes garanties s'épuisent au fur et à mesure des règlements.

<sup>3.</sup> Les sommes garanties à ce titre représentent la limite de l'engagement de l'Assureur quel que soit le nombre d'assurés

<sup>4.</sup> Les franchises s'appliquent aux seuls dommages matériels et immatériels, sauf aux USA/Canada, où elles concernent également les dommages corporels.

<sup>5.</sup> En cas de franchise proportionnelle, le % s'applique sur le montant de l'indemnité.

Evénements garantis	Dommages aux biens	Pertes d'exploitation
Incendie, foudre, explosion	Garanti	Garanti
Dommages électroniques	Garanti	Exclu
Impact d'objets aériens	Garanti	Garanti
Fumées	Garanti	Garanti
Choc d'un véhicule terrestre	Garanti	Garanti
Attentat, acte de terrorisme, vandalisme, émeutes, mouvements populaires	Garanti	Garanti
Dégâts des eaux, gel		
Fuites des installations de protection automatique	Garanti	Garanti
Inondations	Exclu	Exclu
Effondrements	Garanti	Exclu
Vol	Garanti	Exclu
(fonds et valeurs : garanti)	Garanti	Exclu
Bris de machines :		
- sur matériel informatique de gestion	Garanti	Exclu
- sur autres matériels	Garanti	Exclu
Transport terrestre	Exclu	Exclu
Tous autres événements non dénommes	Garanti	Exclu
Dont :		
- bris de glaces	Garanti	Exclu
Catastrophes naturelles	Garanti	Garanti

#### Capitaux Assures

Dommages aux Biens	Capitaux Montant En Euros
Bâtiment Responsabilité Locative - Assurance en valeur à neuf.	11 965 571€
Matériel (y compris matériel informatique), Responsabilité Locative - Assurance en valeur à neuf.	7 345 997€
Matériel Nacelles sur Site (en locaux et sur parc extérieur aux abords du site assuré) garanti incendie seulement (cf paragraphe 1 du chapitre conventions)	153 269 803€
Marchandises Assurance en révisable : -NON	1 837 011€
Frais, Pertes Consécutifs	3 455 647€
Filiales et Implantations A L'étranger	EXCLU
Garantie Automatique des Investissements et Eventuelle sur Marchandises	1 524 490€
<b>Total des Capitaux Assures</b>	<b>179 398 519€</b>



Pertes d'Exploitation	Capitaux
MARGE BRUTE ASSUREE Représentant 120% des capitaux ayant servi au calcul de la prime provisionnelle	32.887.826€
Frais supplémentaires additionnels	EXCLU
Honoraires d'experts	70 615€
Total des Capitaux Assures	32 958 441€

## CHAPITRE IV

### PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

#### 4.1 Comptes Consolidés (pour l'exercice clos le 31 décembre 2001)

##### 4.1.1 Bilan consolidé

##### Bilan consolidé - Actif (en milliers d'euro)

ACTIF	31/12/01		Net	31/12/00		Proforma	31/12/99
	Brut	Dépréciation		31/12/99	31/12/99	31/12/99	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>217 994,4</b>	<b>25 919,2</b>	<b>192 075,2</b>	<b>84 140,9</b>	<b>33 942,2</b>	<b>31 750,0</b>	
Ecarts d'acquisition	437,5	87,5	350,0	393,8	437,5	437,5	
Immobilisations incorporelles	5 334,4	162,4	5 172,0	3 554,0	3 259,4	3 259,4	
Immobilisations corporelles	211 814,2	25 669,3	186 144,9	80 039,7	30 166,9	27 974,7	
Immobilisations financières	408,3		408,3	153,4	78,4	78,4	
<b>Actif circulant</b>	<b>41 271,7</b>	<b>1 780,0</b>	<b>39 491,7</b>	<b>15 054,5</b>	<b>7 798,2</b>	<b>7 798,3</b>	
Stocks et en cours	1 268,2		1 268,2	608,3	145,0	145,0	
Clients et comptes rattachés	31 066,7	1 780,0	29 286,7	11 114,4	4 014,6	4 014,6	
Autres créances et comptes de régularisation	8 936,8		8 936,8	3 331,8	1 549,5	1 549,5	
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités					2 089,1	2 089,2	
<b>Total de l'actif</b>	<b>259 266,1</b>	<b>27 699,2</b>	<b>231 566,9</b>	<b>99 195,4</b>	<b>41 740,4</b>	<b>39 548,3</b>	

**Bilan consolidé - Passif (en milliers d'euro)**

PASSIF	31/12/01	31/12/00	Proforma	
			31/12/99	31/12/99
<b>Capitaux propres (Part du groupe)</b>	<b>28 260,5</b>	<b>10 972,2</b>	<b>6 915,3</b>	<b>5 453,4</b>
Capital	8 242,8	6 720,0	5 477,3	5 477,3
Primes	16 347,1	3 189,2	620,6	620,6
Réserves consolidés	1 062,7	-830,7	-302,5	-314,0
Autres	-876,9			
Résultat Consolidé	3 484,8	1 893,7	1 119,9	-330,5
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>48,3</b>	<b>52,4</b>	<b>57,2</b>	<b>57,2</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 990,0</b>	<b>551,1</b>	<b>1 031,0</b>	<b>300,8</b>
<b>Dettes</b>	<b>201 268,1</b>	<b>87 619,6</b>	<b>33 736,9</b>	<b>33 736,9</b>
Emprunts et dettes financières	138 989,9	80 327,5	30 239,8	30 239,8
Fournisseurs et comptes rattachés	6 917,0	4 283,2	1 804,2	1 804,2
Autres dettes et comptes de régularisation	55 361,2	3 008,9	1 692,9	1 692,9
<b>Total du passif</b>	<b>231 566,9</b>	<b>99 195,4</b>	<b>41 740,4</b>	<b>39 548,3</b>

#### 4.1.2 Compte de résultat

##### Compte de résultat consolidé (en milliers d'euro)

	2001	2000	Proforma	
			1999	1999
Chiffre d'affaires	55 759,6	31 108,1	13 154,2	13 154,2
Autres produits d'exploitation	513,6	674,0	226,7	226,7
Achats consommés	3 645,5	3 270,8	405,1	405,1
Charges de Personnel	9 009,2	4 286,6	1 909,9	1 909,9
Autres charges d'exploitation	16 340,4	9 879,8	4 845,9	4 845,9
Impôts et taxes	1 124,3	641,7	255,5	255,5
Dotations aux amortissements et aux provisions	14 066,4	6 862,2	2 593,5	4 785,7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 087,4</b>	<b>6 841,0</b>	<b>3 371,0</b>	<b>1 178,8</b>
Charges et produits financiers	-7 404,4	-3 947,4	-1 285,0	-1 285,0
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>4 683,0</b>	<b>2 893,6</b>	<b>2 086,0</b>	<b>-106,2</b>
Charges et produits exceptionnels	-397,6	-14,8	-182,2	-182,2
Impôts sur les résultats	783,4	946,1	752,0	10,2
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>3 502,0</b>	<b>1 932,7</b>	<b>1 151,8</b>	<b>-298,6</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	43,8	43,8	0,0	0,0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>3 458,2</b>	<b>1 889,0</b>	<b>1 151,8</b>	<b>-298,6</b>
Intérêts minoritaires	-26,6	-4,7	31,9	31,9
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>3 484,8</b>	<b>1 893,7</b>	<b>1 119,9</b>	<b>-330,5</b>
Résultat par action (en euro)	0,43	0,33	0,23	-0,07
Résultat dilué par action (en euro)	0,42	0,30	0,23	-0,07

#### 4.1.3 Annexe aux comptes consolidés

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan consolidé avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2001, dont le total est de K€231 567, et au compte de résultat consolidé présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice après impôt de K€3 458.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels 2001 et sont présentés en milliers d'euro.

Aucun événement notable susceptible d'affecter les présents résultats n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre dernier.

## **I. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation**

### **I.1 Référentiel comptable et comparabilité des comptes**

Les états financiers consolidés du Groupe Accès Industrie sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France et aux règles et méthodes décrites ci-après.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'origine, sont retraités pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe.

### **I.2 Modalités de consolidation**

#### **➤ Méthodes de consolidation**

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale. Dans l'hypothèse où des sociétés seraient contrôlées conjointement, ou sur lesquelles le groupe exercerait une influence notable, elles seraient respectivement consolidées selon les méthodes de l'intégration proportionnelle et de la mise en équivalence.

#### **➤ Ecarts d'acquisition**

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre la juste valeur du coût d'acquisition des titres et la part détenue dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisée dans le poste "Ecarts d'acquisition", qui est présenté à l'actif du bilan.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis de façon linéaire sur la meilleure estimation de leur durée de vie. Les durées de vie estimées sont de 10 ans pour l'activité de location de nacelles. La survenance d'éléments défavorables conduirait soit à une modification du plan d'amortissement, soit à la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel.

Il n'existe pas d'écarts d'acquisition négatifs.

### **I.3 Méthodes et règles d'évaluation**

#### **➤ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition sont constituées :

- des logiciels informatiques comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur une durée de 3 ans,
- des droits au bail amortis sur la durée de vie des biens concernés,
- des promesses de ventes se rattachant aux biens pour lesquels un droit au bail a été acquis. Ces éléments feront partie du coût de revient de l'immobilisation lors de son acquisition future et ne sont en conséquence pas amortis.
- des fonds de commerce acquis antérieurement à l'établissement des comptes consolidés. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement. Dans l'hypothèse où leur valeur deviendrait inférieure à leur valeur de marché, une provision pour dépréciation serait enregistrée.

- de la marque ACCES, non amortie, acquise en 2001.

Les frais liés à l'ouverture de nouvelles agences sont comptabilisés en charges de l'exercice.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties selon le mode linéaire sur la durée prévue d'utilisation.

Les durées d'utilisation s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Constructions	15 ans à 20 ans
Matériel industriel destiné à la location	10 ans
Autres matériels et outillages	5 ans
Matériel de transport	4 ans à 5 ans
<b>Matériel de bureau, informatique et mobilier</b>	3 ans à 5 ans

Les contrats de crédit-bail, de location financière et de location simple, répondant aux critères de l'IAS 17 relative au "capital lease", sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles, amorties dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Les coûts de maintenance et de réparation des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

➤ **Stocks**

Les stocks sont principalement constitués de pièces et accessoires destinés à la maintenance des équipements. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré. Dans l'hypothèse où leur valeur de réalisation devient inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

➤ **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à la valeur comptable.

➤ **Affacturation**

Afin de financer son besoin en fonds de roulement, le Groupe a principalement recours à l'affacturation. Les sommes reçues à ce titre sont reclassées en « Clients et comptes rattachés » dans les comptes consolidés, la trésorerie disponible étant diminuée à due concurrence.

➤ **Impôts différés**

Les impôts différés sont déterminés pour chaque entité fiscale sur la base des différences entre les valeurs consolidées et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif, et selon la méthode du report variable. Les différences temporaires imposables et déductibles sont échancées et compensées entre elles lorsque la législation fiscale l'autorise.

Les différences temporaires imposables nettes entraînent la comptabilisation d'impôts différés passifs. Les différences temporaires imposables et déductibles entraînent la comptabilisation d'impôts différés actifs à hauteur des montants dont la récupération est probable.

Les impôts différés font l'objet d'une actualisation sur la base du taux de rendement des obligations à terme (OAT). L'actualisation des impôts différés est opérée par entité fiscale et dans la mesure où il existe un échéancier fiable de reversement pour les impôts différés significatifs. Dans l'hypothèse contraire, il n'est pas procédé à l'actualisation des impôts différés de l'entité fiscale concernée.

En application de la législation française, les impôts différés se rattachant au fonds de commerce de location de matériel, qui a été apporté à la société Accès Industrie en 1999 et qui bénéficie d'un sursis d'imposition dans le cadre du régime fiscal de faveur des fusions, ont été actualisés sur une durée infinie.

➤ **Retraites, indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi**

En raison de la création récente du Groupe, de l'ancienneté moyenne des salariés inférieure à cinq ans, et de la moyenne d'âge très jeune du personnel, les engagements de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi vis à vis du personnel en activité sont non significatifs.

**II Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :

Sociétés	31 décembre 2001			31 décembre 2000		
	% de Contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de Contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ACIND			Mère			Mère
AIESP	85,00	85,00	IG	85,00	85,00	IG
AIITA	85,00	83,00	IG			
AILUX	83,00	83,00	IG			
AIPOR	95,50	84,92	IG			

ACIND : Accès Industrie – Siège social : Tonneins (47) - France  
AIESP : Accès Industrie Espagne – Siège social : Barcelone - Espagne  
AIITA : Accès Industrie Italie – Siège social : Milan - Italie  
AILUX : Accès Industrie Luxembourg – Siège social : Luxembourg  
AIPOR : Accès Industrie Portugal – Siège social : Porto - Portugal

La Souscription au capital d'Accès Industrie Portugal, Italie et Luxembourg est intervenue en fin d'exercice 2001. Ces sociétés n'ont pas eu d'activité sur l'exercice.

Toutes les sociétés clôturent leur exercice comptable le 31 décembre.

### III Note sur les postes du bilan et du compte de résultat

#### III.1 Notes sur les postes du bilan

##### ➤ Ecart d'acquisition

	solde au 31/12/2000	Augmentations année 2001	Diminutions année 2001	solde au 31/12/2001
0 Valeurs brutes	438			438
Amortissements cumulés	44	44		88
<b>Valeurs nettes</b>	<b>394</b>	<b>44</b>		<b>350</b>

##### ➤ Immobilisations incorporelles

	Valeurs Brutes 31/12/2000	Augmentations année 2001	Diminutions année 2001	Valeurs Brutes 31/12/2001
Logiciels	129	205		334
Licences, marques,		1 524		1 524
Fonds de commerce et droit au bail	3 476			3 476
<b>Total</b>	<b>3 605</b>	<b>1 729</b>		<b>5 334</b>

	Amortissemens 31/12/2000	Augmentations année 2001	Diminutions année 2001	Amortissements 31/12/2001
Logiciels	40	95		135
Licences, marques,.				
Fonds de commerce et droit au bail	11	16		27
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>111</b>		<b>162</b>



➤ **Immobilisations corporelles**

	<b>Valeurs Brutes 31/12/2000</b>	<b>Augmentations année 2001</b>	<b>Diminutions année 2001</b>	<b>Valeurs Brutes 31/12/2001</b>
Constructions	565	1 539		2 104
Inst.. Techniques	87 857	113 166	123	200 900
Autres Imm. Corpo	4 289	4 502	46	8 745
Immo. En-cours	69	38	69	38
Avances & Acomptes	165	27	165	27
<b>Total</b>	<b>92 945</b>	<b>119 272</b>	<b>403</b>	<b>211 814</b>

	<b>Amortissements 31/12/2000</b>	<b>Augmentations année. 2001</b>	<b>Diminutions année 2001</b>	<b>Amortissements 31/12/2001</b>
Constructions	5	62		67
Inst. Techniques	11 616	11 354	43	22 927
Autres Imm. Corpo	1 284	1 393	2	2 675
Immo. En-cours				
Avances & Acomptes				
<b>Total</b>	<b>12 905</b>	<b>12 809</b>	<b>45</b>	<b>25 669</b>

Le groupe a reçu des machines en fin d'année 2001 pour un montant 2 652 K€ Au 31 décembre 2001, ces machines n'étaient pas encore facturées, les modalités de financement étant en cours. Elles n'étaient pas en service et n'ont pas été inscrites à l'actif du bilan consolidé.

➤ **Immobilisations financières**

	<b>Au 31/12/2001</b>	<b>Au 31/12/2000</b>
Valeurs brutes	408	153
Valeurs nettes	<b>408</b>	<b>153</b>

Les immobilisations financières correspondent principalement à des dépôts et cautionnements.

➤ **Stocks**

	<b>Au 31/12/2001</b>	<b>Au 31/12/2000</b>
Valeurs brutes	1 268	608
<b>Valeurs nettes</b>	<b>1 268</b>	<b>608</b>

➤ **Clients et comptes rattachés**

	<b>Au 31/12/2001</b>	<b>Au 31/12/2000</b>
Valeurs Brutes	31 067	11 892
Provisions	1 780	778
<b>Valeurs Nettes</b>	<b>29 287</b>	<b>11 114</b>

Les créances cédées au factor et les effets escomptés non échus représentent respectivement 9 072 K€ et 2 623 K€ au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000. Les créances clients sont rétablies à leur valeur nominale avec annulation des dépôts de garantie correspondants et diminution de la trésorerie.

Les créances clients sont à moins d'un an.

La progression des provisions pour dépréciation des comptes clients est à rattacher à l'augmentation du chiffre d'affaires qui progresse de 79 % par rapport au 31 décembre 2000.

➤ **Autres créances**

	<b>Valeurs Brutes 31/12/2001</b>	<b>Valeurs Brutes 31/12/2000</b>
Avances & Acomptes	237	55
Accès Finance	35	1 152
Etat	8 051	820
Organismes Sociaux	22	
Factor		1 145
Ch. Constatées d'Avance	12	23
Charges à Répartir	4	7
Débiteurs Divers	576	130
<b>Total</b>	<b>8 937</b>	<b>3 332</b>

En 2000, les avances du factor étaient réalisées par effets de commerce que la société escomptait. Ces sommes étaient reclassées en compte client et les dépôts de garantie versés au factor maintenus en "Autres créances". En 2001, les avances du factor ont été réalisées par virements bancaires. Les sommes versées ainsi que les dépôts de garantie ont été reclassés en créances clients.

La progression des créances sur l'état provient principalement de la TVA déductible sur les acquisitions d'immobilisations en fin d'exercice qui représente 6 758 K€

Les autres créances sont à moins d'un an, à l'exception d'une créance de carry-back d'un montant de 362 K€

➤ **Capitaux propres**

	<b>Capital</b>	<b>Primes</b>	<b>Réserves consolidées</b>	<b>Autres</b>	<b>Résultat consolidé</b>	<b>Total Capitaux Propres</b>
31 décembre 1999	<b>5 477</b>	<b>621</b>	<b>-314</b>		<b>-331</b>	<b>5 453</b>
Augment. de capital	1 243	2 568				3 811
Résultat 1999 affecté			-331		331	0
Résultat 2000					1 894	1 894
Dividende			-186			-186
31 décembre 2000	6 720	3 189	-831		1 894	10 972
Augment. de capital	1 523	13 158				14 681
Actions propres				-877		-877
Primes						
Résultat 2000 affecté			1 894		-1 894	0
Résultat 2001					3 485	3 485
Dividende						
<b>31 décembre 2001</b>	<b>8 243</b>	<b>16 347</b>	<b>1063</b>	<b>-877</b>	<b>3 485</b>	<b>28 261</b>

La colonne "Autres" correspond à l'annulation des actions propres.

Compte tenu de la division par 16 de la valeur nominale des actions le 6 avril 2001, le résultat par action et le résultat par action dilué sont les suivants :

(en euro)	2001	2000	Proforma 1999	1999
Résultat par action avant division		5,27	3,72	- 1,10
Résultat par action après division	0,43	0,33	0,23	- 0,07
Résultat dilué par action avant division		4,86	3,72	- 1,10
Résultat par action après division	0,42	0,30	0,23	- 0,07

➤ **Intérêts minoritaires**

	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Intérêts Minoritaires dans les Réserves	75	57
Intérêts Minoritaires dans le Résultat	-27	-5
<b>Total des Intérêts Minoritaires</b>	<b>48</b>	<b>52</b>

➤ **Provisions pour risques et charges**

	Au 31/12/2000	Dotations année. 2001	Reprises année. 2001	Au 31/12/2001
Provisions pour risques	7	32	7	32
Impôts différés Passif (cf section IV)	426	1 196		1 622
<u>Autres provisions pour charges</u>	118	258	40	336
<b>Total Provisions pour risques et charges</b>	<b>551</b>	<b>1 487</b>	<b>47</b>	<b>1 990</b>

➤ **Emprunts et dettes financières**

	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Emprunts bancaires	20 297	8 402
CB-LF-LP retraités	111 724	69 699
Concours bancaires	6 969	2 227
<b>Total</b>	<b>138 990</b>	<b>80 328</b>

La ventilation des dettes financières par échéance est la suivante :

	- 1 ans	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts bancaires	3 667	15 451	1 179	20 297
CB-LF-LP retraités	23 425	86 291	2 008	111 724
Concours bancaires	6 969			6 969
<b>Total</b>	<b>34 061</b>	<b>101 742</b>	<b>3 187</b>	<b>138 990</b>

Les financements sont contractés à taux fixe, à l'exception d'une enveloppe de 3 661 K€ à taux variable. Il n'existe pas de couverture de taux.

➤ **Autres dettes**

	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Dettes fiscales et sociales	3 768	2 715
Dettes sur immobilisations	51 373	160
Autres dettes	220	109
Produits constatés d'avance		25
<b>Total</b>	<b>55 361</b>	<b>3 009</b>

Les dettes sur immobilisations correspondent principalement à des nacelles reçues en fin d'exercice et en cours de financement.

➤ **Engagements hors bilan**

**Sûretés réelles accordées :**

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Nantissement ou hypothèques	Matériels et constructions objets des prêts	8 965 K€

**Cautions accordées :**

Caution au profit de Delage Landen, Hispamer, Sudleasing et Inglease pour tous les engagements contractés par Accès Industrie España au titre des loyers des contrats de location. L'encours est de 5 762 K€ au 31 décembre 2001.

**Engagements reçus :**

Les engagements reçus par la société sont ceux de sa société mère, Accès Finance. L'encours, représentatif d'engagements de substitution, de garanties à première demande, de cautions de garanties d'emprunts ou de crédit-bail, est de 11 993 K€ au 31 décembre 2001.

### III.2. Notes sur les postes du compte de résultat

#### ➤ Personnel

	Effectif au 31/12/2001	Effectif au 31/12/2000
Cadres	48	19
Non Cadres	167	144
Employés	152	35
<b>Total</b>	<b>367</b>	<b>198</b>

#### ➤ Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Dotation aux Amort Immob Incorp.	112	39
Dotation aux Amort Immob Corp	12 809	6 198
Dotation charges à répartir	3	3
Dotation provisions sur créances clients	1 142	622
<b>Total</b>	<b>14 066</b>	<b>6 862</b>

#### ➤ Résultat financier

	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Produits de cessions de valeurs mobilières	117	
Intérêts sur emprunts	-7 287	-3 873
Autres charges financières	- 234	-74
<b>Total</b>	<b>- 7 404</b>	<b>- 3 947</b>

➤ **Résultat exceptionnel**

	<b>Au 31/12/2001</b>	<b>Au 31/12/2000</b>
Charge nette sur opérations de gestion	-7	-4
Plus ou moins-value nette de cessions d'immobilisations	-101	-3
<i>Autres charges et produits exceptionnels</i>	-290	-8
<b>Total</b>	<b>-398</b>	<b>-15</b>

**IV. Autres informations**

➤ **Passage à l'euro**

Le groupe est passé à l'Euro le 1<sup>er</sup> novembre 2001. Les coûts ont été non significatifs.

➤ **Information sectorielle**

Le Groupe Accès Industrie, dont l'activité consiste en la location de matériel industriel de levage, réalise l'ensemble de son chiffre d'affaires en France et en Europe.

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

<i>Ventes de marchandises</i>	1 987
Ventes de services	44 646
Autres ventes	9 127
<b>Total</b>	<b>55 760</b>

Les autres éléments du chiffre d'affaires sont composés à hauteur de 8 830 K€ d'aides des fabricants de machines dans le cadre de l'ouverture de nouvelles agences. Ces aides permettent de couvrir les frais engagés lors de ces ouvertures et intègrent l'incidence du développement du parc sur le taux d'occupation des nacelles. Sur l'exercice 2001, 11 nouvelles agences ont été ouvertes.

La ventilation par zone géographique du chiffre d'affaires, des immobilisations corporelles et du résultat

(en milliers d'euros)	France	Etranger	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires	50 154	10 238	-4 632	55 760
Immobilisations corporelles brutes	193 572	18 242	0	211 814
Amortissements	-24 485	-1 184	0	-25 669
Immobilisations corporelles nettes	169 087	17 058	0	186 145
Résultat d'exploitation	9 587	2 500	0	12 087

d'exploitation, est la suivante :

➤ **Impôts différés**

La ventilation des dettes et créances d'impôt, entre impôt courant et impôt différé, est la suivante :

	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Créances d'impôt courant	502	240
Dettes d'impôt courant		1
Impôt différé actif		
<b>Impôt différé passif</b>	<b>1 625</b>	<b>426</b>

La charge ou le produit d'impôt courant et différé est la suivante :

Produit d'impôt courant	416
Charge d'impôt différé	-1 199
<b>Charge nette d'impôt de l'exercice</b>	<b>783</b>

L'effet de l'actualisation des impôts différés est le suivant :

Actif (passif) – Produit (charge)	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Impôts différés nets non actualisés	-1 951	-520
Effet de l'actualisation	326	94
<b>Impôts différés nets actualisés</b>	<b>-1 625</b>	<b>-426</b>

La preuve d'impôt est la suivante :

<i>Résultat net consolidé de l'exercice</i>	3 458
Impôt sur les résultats	783
Résultat consolidé avant impôt	4 241
e Taux d'impôt de la société mère	35,33 %
Charge d'impôt théorique	1 498
Variation liée à l'actualisation des impôts différés	- 232
Différence permanente	- 483
<b>Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>783</b>



### ➤ **Entreprises liées**

Les opérations effectuées avec des entreprises liées sont les suivantes :

<b>Sociétés</b>	<b>Nature des opérations</b>	<b>Montant</b>
A.T.N.	Achats de machines pour la location	1 160
I.S.P.	Prestations de services informatiques	371
Accès Finance	Prestations de services administratif	107
	Achat marque ACCES	1524
Julia Environnement	Achats de presses destinées à la location	378

### ➤ **Identité de la société mère**

la société Accès Industrie est détenue à 55,9 % par la société Accès Finance dont le siège social est à Tonneins (47).

### ➤ **Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance**

Ces informations sont détaillées dans le rapport du directoire à l'assemblée générale des actionnaires.

### ➤ **Rapprochement avec les normes IAS**

Les principes comptables appliqués par le Groupe pour la préparation de ses comptes sont conformes aux principes généralement admis en France qui diffèrent sur certains points des normes International Accounting Standards (IAS). Les différences entre les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes du Groupe et les IAS sont présentées ci-dessous, accompagnées de l'analyse de leur impact sur le résultat net et sur les capitaux propres consolidés.

Des différences significatives peuvent exister entre la présentation des comptes consolidés selon les principes français et la présentation en normes IAS. Elles ne sont pas couvertes par la présente note.

### **Immobilisations incorporelles**

Dans les comptes conformes aux principes français, les fonds de commerce acquis antérieurement à l'établissement des comptes consolidés ne font pas l'objet d'un amortissement. De même, les marques acquises ne sont pas amorties.

Selon les normes IAS, le fonds de commerce représentant la clientèle et des parts de marché ne peut être comptabilisé en tant qu'actif identifiable. En conséquence, il est traité comme un écart d'acquisition amorti sur une durée de 20 ans.

Contrairement aux règles françaises, l'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est obligatoire en normes IAS. La marque est amortie sur une durée de 20 ans.

### **Impôts différés**

Dans les comptes établis conformément aux principes français, les impôts différés significatifs sont actualisés dans la mesure où il existe un échéancier fiable de reversement. Dans l'hypothèse contraire, il n'est pas procédé à l'actualisation des impôts différés.

L'actualisation des impôts différés est interdite en normes IAS. A ce titre, l'effet de l'actualisation sur les impôts différés relatifs notamment aux retraitements des opérations en crédit-bail a été annulé.

### **1. Résultat net consolidé :**

(en milliers d'euros)	2001	Proforma		1999
		2000	1999	
<b>Résultat net consolidé en principes français</b>	<b>3 485</b>	<b>1 894</b>	<b>1 120</b>	<b>-331</b>
Amortissement du fonds de commerce	-160	-160	-160	-160
Amortissement de la marque Accès, net	-38			
Impôts différés	-232	-122	-57	16
<b>Résultat net consolidé en principes IAS</b>	<b>3 055</b>	<b>1 612</b>	<b>903</b>	<b>-475</b>

**2. Capitaux propres consolidés :**

(en milliers d'euros)	2001	Proforma		1999
		2000	1999	
<b>Capitaux propres consolidés en principes français</b>	<b>28 261</b>	<b>10 972</b>	<b>6 915</b>	<b>5 453</b>
Amortissement du fonds de commerce	-480	-320	-160	-160
Amortissement de la marque Accès, net	-38			
Impôts différés	-326	-94	-57	28
<b>Capitaux propres consolidés en principes IAS</b>	<b>27 417</b>	<b>10 558</b>	<b>6 698</b>	<b>5 321</b>

➤ **Tableau des flux de trésorerie consolidé**

	<b>Exercice 2001</b>	<b>Exercice 2000</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité :</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	3 458	1 889
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	14 316	6 906
- Variation des impôts différés	1 199	813
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	- 21	- 28
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	<u>18 952</u>	<u>9580</u>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 29 821	6 643
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>48 773</b>	<b>2 937</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :</b>		
Acquisition d'immobilisations	-121 255	-58 821
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	+ 94	+50
Incidence des variations de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-121 161</b>	<b>-58 771</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 186
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	14 681	2 287
Achat d'actions propres	- 877	
Emissions d'emprunts	73 909	58 725
Remboursements d'emprunts	- 20 066	- 9 280
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>67 647</b>	<b>51 546</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 4 741</b>	<b>-4 289</b>
Trésorerie d'ouverture	- 2 227	2 062
Trésorerie de clôture	- 6 968	-2 227
Incidence des variations de cours des devises		

#### **4.1.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2001)**

Aux Actionnaires  
Accès Industrie S.A.  
2, rue du Pont de Garonne  
47 400 Tonneins

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Accès Industrie établis en euro, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France: ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

A Agen et Bordeaux, le 29 avril 2002

Les commissaires aux comptes

Cabinet Aviano et Associés

ACL Centre Atlantique  
Membre de  
PricewaterhouseCoopers

**Claude Aviano**

**Philippe Olaya**

#### **4.1.5 Rapport de gestion du directoire sur les activités du groupe au 31 décembre 2001**

##### **Rapport sur la gestion du Groupe Accès Industrie Exercice clos le 31 décembre 2001**

###### **Assemblée Générale Annuelle**

- 1 Situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation
- 2 Evolution prévisible
- 3 Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les comptes seront établis
- 4 Activité du Groupe en matière de recherche et de développement
- 5 Changements de méthodes résultant de l'application du Règlement CRC 99-02
- 6 Information sur l'euro

#### **4.1.5.1 Situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation**

##### *Financement des machines*

Les locations de nature financière constituent la source principale de financement des machines pour Accès. Accès acquiert ou loue des machines supplémentaires notamment grâce à des crédits-baux et des locations financières. Ces contrats permettent à Accès de disposer des machines et Accès passent les accords nécessaires avec un établissement de crédit, parfois, avec l'aide du constructeur. Lorsque les accords sont passés avec l'établissement de crédit, celui-ci en règle le prix de vente au constructeur et se voit transférer la propriété des machines. Le bail est contracté avec Accès qui verse des loyers périodiques pour l'usage des machines et dispose, dans le cas d'un crédit-bail, d'une option d'achat à la fin de la période de location. Dans le cas d'une location financière où l'option d'achat ne fait pas partie des termes financiers de l'opération, Accès en règle général à l'intention de négocier l'achat de la machine au terme du bail pour un montant équivalent de la valeur résiduelle de l'équipement.

Le montant total payé par Accès pour l'acquisition des machines représente généralement le prix d'achat de la machine objet du financement, assorti d'un taux d'intérêt fixe appliqué sur la durée de la location. Dans un moindre degré, Accès a financé l'achat des machines à travers des prêts bancaires.

Par ailleurs, certains contrats prévoyaient une garantie à première demande ou une garantie "simple" de la part d'Accès Finance ou d'une de ses filiales. Cependant, Accès estime qu'Accès Finance ni ses filiales ne se portera pas garant des financements à l'avenir.

A des fins comptables, les locations sont capitalisées et traitées comme si les machines concernées avaient été acquises avec des fonds mis à disposition aux termes d'un crédit. Accès enregistre les intérêts dus liés au mode de financement et l'amortissement de l'équipement dans ses comptes de résultats consolidés. Accès estime appliquer les préconisations du Comité des réglementations comptables, notamment son règlement n° 99-02.

##### *Chiffre d'affaires*

##### *Sources*

Accès tire son chiffre d'affaires notamment des montants facturés aux clients pour la location des ses nacelles élévatoires et des chariots télescopiques, pour la livraison des machines par Accès et du remboursement de certains coûts directs, y compris les assurances, les coûts de transport et du carburant. En outre, Accès reçoit des participations versées par quatre de ses fournisseurs pour l'ouverture de nouvelles agences. Ces participations ont pour but de motiver le développement du parc machines.

Certaines opérations accessoires avec des sociétés de crédit-bail portant sur l'acquisition et le financement ultérieur des machines sont comptabilisées comme un profit. Il s'agit de conventions passées avec des établissements de location financière ou de crédit-bail dans lesquelles Accès reste en possession des machines mais qui sont comptabilisées comme des ventes des machines aux dits établissements par Accès.

Le chiffre d'affaires d'Accès provient également des services accessoires facturés aux clients, telle que la réparation aux frais du client des équipements endommagés.

#### *Progression du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires d'Accès a augmenté principalement grâce à l'augmentation du nombre de locations résultant de celle du nombre d'agences et de la croissance du parc machines, y compris l'ouverture de 11 nouvelles agences et la croissance de 76,6% du parc machines en 2001. Fin 1997, Accès disposait de 286 nacelles élévatrices pour deux agences, alors que. L'entreprise comptait, à fin 2001, 21 agences en France (puis 22 au 31 mars 2002 avec l'ouverture de l'agence de Mulhouse) et à l'étranger et un parc se composant de 5.589 machines.

Le tableau qui suit présente le chiffre d'affaires, le nombre d'agences et le parc machines au 31 décembre 1999, 2000 et 2001.

	Exercices clos le 31 décembre		
	2001	2000	1999 (non audité)
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation (milliers d'€)	56.273	31.782	13.381
Agences <sup>(1)</sup>	21	11	6
Parc machines <sup>(1)</sup>	5.589	3.165	1.263

<sup>(1)</sup> A la fin de la période concernée

Accès envisage de lever des capitaux supplémentaires pour poursuivre le développement de son parc machines et du nombre de ses agences en France et en Europe continentale. Ce développement pourrait comprendre l'acquisition de sociétés existantes ou de leur parc machines ou l'achat de machines d'occasion à des établissements financiers. Accès estime que des candidats au rachat adaptés à ses besoins ainsi que le matériel d'occasion deviendront de plus en plus nombreux grâce à la consolidation progressive du marché de la nacelle élévatrice.

En outre, Accès envisage d'élargir sa gamme de machines par l'acquisition de nacelles élévatrices et de chariots télescopiques conçus pour des emplois spécialisés. Ces machines sont plus chères et permettent en général de pratiquer des prix de location journalière plus élevés. Accès estime que sa croissance et sa capacité à gérer ses taux d'utilisation au niveau du groupe lui permettront de gérer des machines plus chères et plus spécialisées.

#### Répartition Géographique

Accès a débuté ses activités en France et a ouvert sa première agence en Espagne en 1998. Accès a ensuite poursuivi son implantation géographique en s'implantant au Portugal, en Italie et au Luxembourg à la fin de l'année 2001.

La répartition géographique du chiffre d'affaires au 31 décembre 1999, 2000, 2001 est la suivante:

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation:	Exercices clos le 31 décembre					
	2001	%	2000	%	1999	%
	(non audité)					
	(en milliers d'€et pourcentages)					
France	46 168	81,9%	26 926	84,4%	10 968	81,7%
Espagne	<u>10 105</u>	<u>18,1%</u>	<u>4 856</u>	<u>15,6%</u>	<u>2 413</u>	<u>18,3%</u>
Total	<u>56 273</u>	100%	31 782	100%	13 381	100%

Le chiffre d'affaires des filiales d'Accès récemment créées à la fin de l'année 2001 au Portugal, en Italie et au Luxembourg est marginal pour l'année 2001. L'un des objectifs d'Accès est d'augmenter le chiffre d'affaires et les parts de marché dans ces pays et d'obtenir de nouveaux financements pour s'implanter sur certains territoires supplémentaires par l'ouverture de nouvelles agences et l'acquisition de certaines entreprises locales des marchés sélectionnés. Accès estime que son expansion géographique pourrait concerner d'autres pays de l'Europe de l'Ouest pour commencer. Accès pourrait également étendre ses activités en fournissant des services à des clients importants en dehors des zones géographiques actuelles. Accès espère tirer une part de plus importante de ses chiffres d'affaires d'agences situées en dehors de France et d'Espagne grâce à la poursuite de la mise en œuvre de sa stratégie d'extension géographique.

#### Clientèle

Le chiffre d'affaires d'Accès provient d'une clientèle nombreuse et diversifiée. Depuis le début des activités en 1996 et jusqu'à la fin de l'année 2001, Accès a fourni des services à plus de 10.200 clients. En 2001, aucun client ne représentait plus de 1,8% du chiffre d'affaires et les services fournis aux 50 clients les plus importants ont représenté moins de la moitié de son chiffre d'affaires en 2001. Accès estime que 80% de sa clientèle est constituée d'entreprises du bâtiment : charpentier, couvreur, menuisier, électricien, chauffagiste, sécurité incendie, peintre et Accès a l'intention de continuer à proposer ses services de location de nacelles à des utilisateurs commerciaux. Accès estime qu'à l'avenir, sa clientèle sera encore plus diversifiée grâce à la multiplication des agences et à l'implantation sur de nouvelles zones géographiques.

#### Taux d'utilisation et prix de location

En 2001, le taux d'utilisation moyen (défini comme le rapport entre les jours facturés et le nombre de jours ouvrés) du parc machines d'environ 52%. Cela représente une baisse importante par rapport au taux d'utilisation de 62% en 2000 et de 69% en 1999. Accès estime que la baisse du taux d'utilisation est la conséquence du développement rapide de son parc machines, qui a augmenté de 342,5% entre 1999 et 2001, et du taux d'utilisation faible des nouvelles agences après leur implantation. Les taux d'utilisation quotidiens ont également baissé d'une manière équivalente pendant la même période principalement en raison de la politique de prix appliquée par Accès pour développer ses parts de marché.

La concurrence sur le marché de la nacelle et des chariots télescopiques s'est renforcée et Accès espère que la consolidation du marché va continuer. Accès estime que le rachat ou le départ du marché de la location d'entreprises moins concurrentielles engendrera une augmentation de ses taux d'utilisation quotidiens.

## Charges d'exploitation

### *Achats consommés*

Ce poste comprend les coûts liés aux pièces utilisées pour la réparation et la rénovation des machines louées. En outre, Accès enregistre des charges d'exploitation pour les achats consommés liés à certaines opérations accessoires avec un établissement financier relatives à l'acquisition ou au financement ultérieur des machines, tel que décrit au paragraphe « Chiffre d'Affaires – Sources ». Pour les besoins comptables, la valeur du matériel acquis ou financé est enregistrée comme une charge d'exploitation liée à un achat consommé, montant qui compense l'enregistrement de tout produit lié à l'opération concernée.

### *Les charges de personnel*

Les charges de personnel incluent les salaires et les charges sociales. L'effectif est d'environ une personne pour 20 à 25 machines, selon la dimension de la zone couverte par l'agence, et chaque agence dispose en moyenne de 300 machines. L'effectif et les charges qui y sont liées sont amenés à croître en rapport avec les ouvertures d'agences

Le développement d'Accès permet d'anticiper que les charges de personnel administratif et d'encadrement représenteront un pourcentage réduit des charges de personnel global grâce à des économies d'échelle.

### *Autres charges d'exploitation*

Ces charges comprennent les coûts directs, tels que les coûts de carburant, de transport, d'assurance, de maintenance et de rénovation ordinaire des machines et les coûts administratifs. Les coûts directs sont parfois facturés au client ou sont compris dans les tarifs de location à la journée, selon les accords passés avec les clients.

La maintenance ordinaire des machines représente le coût variable lié à la réparation et à la rénovation des machines. Accès pense qu'à l'avenir les coûts de maintenance augmenteront avec le développement du parc et de ses structures de rénovation. Néanmoins, il n'est pas prévu que le pourcentage des ventes représentées par les coûts de maintenance changera d'une manière significative dans le futur.

### *Dotations aux amortissements et provisions*

Les dotations aux amortissements concernent l'amortissement du parc machines d'Accès, y compris les machines objet des locations financières et des crédits baux. Les machines sont amorties selon la méthode linéaire sur 10 ans, ce qui selon Accès est conforme aux pratiques de son secteur industriel et reflète mieux la durée de vie de ses machines. Néanmoins, avant 2000, Accès amortissait ses machines sur 5 ans. L'augmentation des amortissements est liée directement à la croissance du parc machines et à l'entrée dans le parc machines d'équipements à un prix plus élevé, tels que les chariots télescopiques. Les amortissements comprennent par ailleurs l'amortissement des actifs incorporels (autre que les écarts d'acquisition), y compris les logiciels et droits au bail, et les provisions comprennent les provisions pour créances douteuses et les autres dettes ou les risques significatifs.

### *Impôts*

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt actuel et différé d'Accès. Les impôts autre que l'impôt sur les résultats comprend les impôts fonciers calculés sur la base des propriétés immobilières d'Accès et la taxe professionnelle, calculée selon la valeur du parc machines et la masse salariale.

### *Résultat financier*

Les produits financiers correspondent à des revenus liés à des investissements à court terme. Les charges financières proviennent principalement des intérêts des concours bancaires crédits baux et locations financières. Accès a aussi recours à l'affacturage dont le coût financier est enregistré en charges financières. Ce contrat d'affacturage concerne le recouvrement de presque toutes les créances d'Accès qui cède certaines de ses créances tous les mois à un affactureur. Cet affactureur reçoit une rémunération



correspondant à un pourcentage des créances recouvrées et les créances non recouvrées dans les 60 jours sont recédées à Accès.

L'augmentation des charges financières ces dernières années est due principalement à l'augmentation des financements nécessaires au développement du parc. Accès estime que les charges financières augmenteront, dans les termes absolus, à l'avenir en raison de l'endettement supplémentaire envisagé et des locations financières et des crédits baux futurs, mais n'augmentent pas sous réserve des taux de marché, d'une manière significative comme pourcentage de ventes dans l'avenir.

#### *Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition*

Les Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition correspondent à la cession par Accès Finance en 1999 de sa participation de 85.0% dans Accès Industrie Espana, la filiale espagnole d'Accès.

#### *Intérêt minoritaire*

L'intérêt minoritaire concerne les participations minoritaires dans Accès Industrie Espana.

#### Compte de résultat

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé de la société pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 2000 et 2001. Les pourcentages sont exprimés par rapport au chiffre d'affaires:

	Exercices clos le 31 décembre (en millions d'euros)			
	2001	2000	1999 retraité <sup>(1)</sup> (non audité)	1999 (non audité)
Chiffre d'affaires total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Achats consommés	6,5%	10,3%	3%	3%
Charges de Personnel	16%	13,5%	14,3%	14,3%
Autres charges d'exploitation	29%	31%	36,2%	36,2%
Impôts et taxes	2%	2%	1,9%	1,9%
Dotations aux amortissements et aux provisions	25%	21,6%	19,4%	35,8%
Charges et produits financiers	13,2%	12,4%	9,6%	9,6%
Charges et produits exceptionnels	0,7%	0,0%	1,4%	1,4%
Impôts sur les résultats	1,4%	3,0%	5,6%	0,0%
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Intérêts minoritaires	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%
Résultat net (perte)	6,2%	6%	8,4%	(2,5%)
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

<sup>(1)</sup> Les chiffres retraités de l'année 1999 (non audités) sont présentés uniquement pour l'information du lecteur. Ils concernent les informations consolidées d'Accès pour l'année close le 31 décembre 1999, modifiées afin de rendre compte d'un amortissement sur 10 ans des machines à la place d'un amortissement sur 5 ans appliqué en 1999.

Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2001 et 2000.

#### *Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires a augmenté de €24,5 millions, soit de 77,0%, passant de €31,8 millions en 2000 à €56,3 millions en 2001. Cette augmentation est due notamment à l'augmentation du chiffre d'affaires de la location, qui est due aux 2.424 machines nouvelles au cours de l'année et leur location. Cette augmentation a été en partie ralentie par des taux d'utilisation inférieurs (voir ci-dessus). Dans une moindre mesure, l'augmentation est également due à une durée moyenne de location plus longue en 2001 et aux participations versées par les fournisseurs, ainsi qu'il est décrit dans le tableau ci-dessous:

	Exercice clos le 31 décembre (en milliers d'€ et pourcentage)			
	2001	%	2000	%
Location de machines	44 646	79,4%	27 252	85,7%
Participation fournisseurs à l'ouverture des agences	8 830	15,7%	1 396	4,4%
Vente de matériel	1 987	3,5%	2 343	7,4%
Autres produits <sup>(1)</sup>	513	0,9%	674	2,1%
Prestations associées <sup>(2)</sup>	297	0,5%	117	0,4%
Total	56 273	100%	31 782	100%

(1) Principalement les reprises de provisions pour créances douteuses et les remboursements d'assurance.

(2) Principalement les services autres que la location.

#### Résultat d'exploitation

*Achats consommés.* Les achats consommés ont augmenté de €0,4 millions, soit de 11,5%, en passant de €3,3 millions en 2000 à €3,6 millions en 2001. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des achats consommés liés à la maintenance des machines dont le parc a été augmenté. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la réduction du refinancement des machines objet d'une location financière ou d'un crédit-bail.

*Charges de personnel.* Les charges de personnel ont augmenté de €4,7 millions, soit de 110,2%, passant de €4,3 millions en 2000 à €9,0 millions en 2001. Cette augmentation est due au nombre de personnes embauchées.

L'effectif moyen est passé de 198 fin 2000 à 367 fin 2001. Les recrutements ont principalement été effectués en liaison directe avec l'ouverture des nouvelles agences. Par ailleurs, l'équipe de direction ainsi que la structure administrative ont été renforcées afin de faire face à la croissance de l'entreprise, dont le transfert de certain personnel d'Accès Finance au profit d'Accès Industrie au cours de 2001. Les employés étaient essentiellement des employés administratifs qui apportaient leur soutien à Accès Industrie et à ses filiales aux termes d'un contrat de services passé avec Accès Finance. Ce transfert de personnel a concerné notamment des employés qui travaillaient presque exclusivement pour Accès Industrie en application de ce contrat.

*Autres charges d'exploitation.* Ces charges ont augmenté de €6,5 millions, soit de 65,4%, en passant de €9,9 millions en 2000 à €16,3 millions en 2001. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation des dépenses quotidiennes, notamment des coûts de fonctionnement et de commercialisation liés au développement d'Accès.

*Impôts et taxes.* Les impôts et taxes autres que sur le bénéfice ont augmenté de €0,5 million, soit de 75,1%, en passant de €0,6 millions en 2000 à €1,1 millions en 2001. Cette hausse est principalement due à la hausse de la taxe professionnelle (qui a augmenté de €0,4 million) en liaison directe avec l'évolution du parc et du nombre de salariés et à la taxe foncière, dont l'augmentation est liée à l'ouverture des agences.

*Dotations aux amortissements et aux provisions.* Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation ont augmenté de €7,2 millions, soit de 105%, passant de €6,9 millions en 2000 à €14,1 millions en 2001. Cette augmentation est due notamment aux 2 424 machines nouvelles, qui ont

augmenté les dotations aux amortissements de 108,1%, passant de € 6,2 millions en 2000 à € 12,8 millions en 2001.

En outre, les provisions pour créances douteuses ont progressé de 81,0%, passant de € 0,6 millions en 2000 à € 1,2 millions en 2001. En 2002, Accès a pris les mesures nécessaires pour la mise en place d'une « cellule relance clients ». Accès espère qu'elle permettra de raccourcir le délai de règlement clients et diminuer le recours à l'affacturage.

#### *Résultat net financier*

Le résultat net financier a augmenté de € 3,5 millions, soit 87,6%, passant d'une charge nette de € 3,9 millions à € 7,4 millions en 2001. Cette variation s'explique notamment par une augmentation des charges financières consécutives aux investissements de l'exercice 2001, une augmentation des coûts d'affacturage liée à l'augmentation du nombre de créances du fait de la croissance, qui ont été compensées pour partie par le produit financier généré par placement des fonds levés suite à l'introduction en bourse réalisée en 2001.

#### *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel négatif a augmenté de € 0,4 millions, passant de € 0,02 million en 2000 à € 0,4 million en 2001. Cette augmentation est due principalement à une réduction du parc machine d'Accès suite à un audit interne de ce dernier en 2001, dont la perte a probablement eu lieu au début des activités d'Accès. Accès estime que la mise en place du système informatique de suivi du parc machines réduit notablement la probabilité que de telles pertes puissent arriver actuellement ou à l'avenir.

*Impôt sur les résultats.* Cet impôt a diminué de € 0,2 million, soit de 17,2%, passant de € 0,9 million en 2000 à € 0,8 million en 2001. Cette diminution est due notamment à l'augmentation des produits et des charges exceptionnelles en 2001 et à une déduction de € 0,5 million liée aux coûts de l'introduction en bourse d'Accès en 2001, dont le montant dépasse celui de l'augmentation du produit au cours de cette même période.

*Résultat net.* Le résultat net a augmenté de € 1,6 millions, soit de 84%, passant de € 1,9 millions en 2000 à € 3,5 millions en 2001.

Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2000 et 31 décembre 1999 (non audité)

*Chiffre d'affaires.* Le chiffre d'affaires a augmenté de € 18,0 millions, soit de 136,5%, passant de € 13,2 millions en 1999 à € 31,1 millions en 2000. Il a progressé de 135%. Ce développement a été réalisé grâce à l'augmentation des revenus de la location de nacelles liée à l'investissement dans 1 902 nouvelles machines et à l'ouverture de 5 nouvelles agences en France et en Espagne. Les effets de l'augmentation du parc machines ont été pour partie contrebalancés par la baisse des taux d'utilisation. Dans une moindre mesure, l'augmentation du chiffre d'affaires est également due aux participations versées par les fournisseurs et au refinancement d'équipement considéré comme des ventes, tel qu'il est précisé dans le tableau ci-dessous:

	exercice clos le 31 décembre en milliers d'€			
	2000	%	1999	%
<b>Chiffre d'affaires:</b>				
Location de nacelles	27 252	85,7%	12 670	94,7%
Participation fournisseurs à l'ouverture des agences	1 396	4,4%	457	3,4%
Vente de matériel	2 343	7,4%	-	-
Autres produits <sup>(1)</sup>	674	2,1%	227	1,7%
Prestations associées <sup>(2)</sup>	117	0,4%	27	0,2%
<b>Total</b>	<b>31 782</b>	<b>100%</b>	<b>13 381</b>	<b>100%</b>

(1) Principalement les reprises de provisions pour créances douteuses et les remboursements d'assurance.

(2) Principalement les services autres que la location.

### Résultat d'exploitation

*Achats consommés.* Le total des achats consommés a augmenté de € 2,9 millions, passant de € 0,4 millions en 1999 à € 3,3 millions en 2000. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation des refinancements de machines objet d'un crédit-bail ou d'une location financière.

*Charges de personnel.* Le Total de ces charges a augmenté de € 2,4 millions, soit de 124,4%, passant de € 1,9 millions en 1999 à € 4,3 millions en 2000. Cette augmentation est due principalement aux embauches. Entre 1999 et 2000, le nombre moyen d'employés a augmenté de 79 à 198 notamment en raison du personnel des nouvelles agences.

*Autres charges d'exploitation.* Les autres charges d'exploitation ont augmenté de € 5,1 million, soit de 103,9%, passant de € 4,8 millions en 1999 à € 9,9 millions en 2000. Cette variation est due principalement à l'augmentation des charges administratives et à l'accroissement du parc de machines.

*Impôts et taxes.* Les impôts et taxes autres que sur le résultat ont augmenté de 0,4 million d'€ soit de 151,8%, passant de € 0,3 millions en 1999 à € 0,6 millions en 2000 et ce du fait de l'augmentation du parc de machines et des salaires, ce qui impacte directement la taxe professionnelle.

*Dotations aux amortissements et aux provisions.* Les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté de € 2,1 millions, soit de 43,4%, passant de € 4,8 millions en 1999 à € 6,9 millions en 2000. L'augmentation peut s'expliquer notamment par l'investissement en machines qui a généré une augmentation des amortissements de € 1,6 millions sur cette même période. Cette augmentation a été partiellement compensée par le changement de la politique d'amortissement d'Accès en l'an 2000, passant d'un amortissement sur 5 ans à un amortissement sur 10 ans des machines. En outre, les provisions pour créances douteuses ont augmenté de € 0,3 million en 1999 à € 0,8 million en 2000.

*Résultat net financier.* La charge financière nette a augmenté de € 2,7 millions passant de € 1,3 millions en 1999 à € 3,9 millions en 2000. Cette augmentation s'explique principalement par les intérêts des emprunts bancaires, des locations financières et des crédits baux souscrits pour le financement des nouvelles machines.

*Produits et charges exceptionnelles.* Les charges exceptionnelles ont diminué de € 0,2 million, soit de 91,8%, passant de € 0,2 million pour 1999 à € 0,02 million pour 2000. Cette baisse est due principalement aux 11 mois d'exploitation d'Accès Espana, dont le résultat net est dû à Accès Finance pour les mois de l'année 1999 avant qu'Accès Industrie n'acquière Accès Espana en décembre 1999.

*Impôts sur les résultats.* Cet impôt a augmenté de € 0,9 million, passant de € 0,01 million pour 1999 à € 0,9 million pour 2000, ceci en raison notamment de l'augmentation du résultat avant impôts en 2000.

*Résultat net.* Le résultat net a augmenté de € 2,2 millions, passant de € 0,3 million pour 1999 à € 1,9 millions pour 2000, notamment en raison des informations décrites ci-dessus.

## Liquidité et ressources en capital

Historiquement, Accès a financé son activité par les flux nets de trésorerie générés par l'activité, le financement des machines par locations financières ou crédits baux, au moyen d'emprunts bancaires et l'aide au financement apporté par certains de ses fournisseurs.

En 2001, la principale source de trésorerie d'Accès est provenue de l'introduction au second marché de la bourse de Paris.

Accès estime que les financements actuels et les financements externes en cours de négociation, les financements disponibles et les flux nets de trésorerie générés par l'activité seront suffisants pour couvrir les besoins envisagés de fonds de roulement et de dépenses d'investissement pour les 12 mois à venir. Néanmoins, Accès envisage d'avoir besoin de financements supplémentaires pour lui permettre de mettre en œuvre complètement sa stratégie de croissance à long terme.

Les besoins de capitaux actuels et futurs d'Accès dépendent d'une variété de facteurs, tel que le développement de ses activités, des conditions économiques générales et de la mesure dans laquelle Accès mettra en œuvre sa politique de croissance. Par conséquent, les dépenses d'investissement effectives d'Accès pourraient être différentes d'une manière significative par rapport à ses prévisions actuelles (se reporter aux facteurs de risque relatifs aux besoins supplémentaires de financement).

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2000 et 2001:

	Exercice clos le 31 décembre (en millions d'€)	
	2001	2000
Flux de trésorerie générés par l'activité	48,8	2,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(121,2)	(58,8)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	67,6	51,5
Variations de trésorerie	(4,7)	(4,3)

Les informations relatives aux flux de trésorerie pour l'année 1999 ne sont pas disponibles. Accès Industrie a été créée à la fin 1998 et en conséquence un bilan consolidé n'a pas été établi pour l'année 1998.

### *Trésorerie nette liée à l'exploitation*

La trésorerie nette liée à l'exploitation a augmenté de €45,9 millions, soit de 1 582,8%, passant de €2,9 millions en 2000 à €48,8 millions en 2001. Cette augmentation est due principalement par une baisse de €29,8 millions des fonds de roulement en 2001, alors qu'une augmentation de €6,6 millions avait eu lieu en 2000, résultant d'une augmentation de € 44,6 millions (HT) des montants dus aux fournisseurs d'immobilisations qui correspondent à des machines en instance de financement au 31 décembre 2001. Cette diminution a été partiellement compensée par des créances clients en progression de €11,6 millions générées par l'augmentation des ventes et par l'augmentation de la durée moyenne d'encaissement. Cette augmentation est due également à la progression du résultat net et aux dotations aux amortissements.

### *Trésorerie nette liée aux investissements*

La trésorerie absorbée par les opérations d'investissement a augmenté de €62,4 millions, soit de 106,3%, passant de €58,7 millions en 2000 à €121,1 millions en 2001. Pour ces deux années, ces investissements représentent essentiellement l'élargissement du parc de machines et dans une moindre mesure, les immobilisations liées à l'ouverture des nouvelles agences pour les exercices 2001 et 2000. L'augmentation d'une année sur l'autre est due notamment à l'acquisition de 2 424 machines nouvelles en 2001, mais aussi aux investissements liés à l'atelier de rénovation à Tonneins.

### *Trésorerie nette liée aux opérations de financement*

La trésorerie liée aux opérations de financement a augmenté de €16,1 millions, soit 31,3%, passant de € 51,5 millions en 2000 à €67,6 millions en 2001. Les principales explications de cette variation sont les suivantes: l'introduction au second marché de la bourse en mai 2001 qui a apporté € 14,7 millions, déduction faite des coûts associés (alors que € 2,3 millions avaient été levés en 2000 par l'émission d'actions), les nouveaux emprunts bancaires dans le cadre du financement des investissements pour €73,9 millions, compensés en partie par le remboursement des emprunts bancaires pour €20,1 millions.

En l'an 2000, les emprunts souscrits représentaient €58,7 millions et les remboursements de dettes ont été de €9,3 millions.

*Dépenses d'investissement.* Les dépenses d'investissement d'Accès ont été au total de €23,9 millions en 1999, €58,7 millions en 2000 et €121,1 millions en 2001. Ces dépenses comprennent notamment les dépenses liées au développement du parc machine et chariots télescopiques et à la construction de l'atelier de rénovation en 2001.

#### Endettement Financier

Au 31 décembre 2001, l'endettement financier de la société se présente ainsi :

€7,0 millions de concours bancaires à court terme, essentiellement pour l'affacturage;  
 €20,3 millions d'emprunts à long terme auprès des établissements de crédit  
 €111,7 millions pour le crédit-bail et les locations financières.

En outre, à la même date, Accès avait € 44,6 millions (HT) de factures correspondant à des immobilisations pour lesquelles la recherche de financement est en cours pour l'équipement reçu en 2001.

Le tableau ci-dessous décrit l'endettement financier d'Accès au 31 décembre 2001 ventilé selon les dates d'échéances :

en milliers d'€	Echéance - 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance + 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires long terme	3 667	15 451	1 179	20 297
CB-LF-LP retraités <sup>(1)</sup>	23 425	86 291	2 008	111 724
Concours bancaires à court terme	6 969			6 969
<b>TOTAL</b>	<b>34 061</b>	<b>101 742</b>	<b>3 187</b>	<b>138 990</b>

<sup>1</sup> Crédit-bail, locations financières et locations simples

Accès souhaite que les dettes échues dans moins d'un an soient financées principalement par les flux de trésorerie générés par les activités.

Accès est actuellement en train de renégocier ses facilités de caisse auprès de ses différentes banques.

#### Risque de change et instruments financiers

Presque toutes les activités, les dépenses d'investissement et les dettes d'Accès sont libellées en euros, y compris les achats de machines avec les constructeurs nord-américains. Par conséquent, l'entreprise n'est pas exposée aux risques de change d'une manière significative. Accès n'a pas eu recours à des instruments financiers jusqu'à présent.

#### Risque de taux

Presque toutes les ventes, les coûts de fonctionnement et les dettes d'Accès sont libellées en euros. Par conséquent, Accès ne dispose pas de couverture pour risque de taux. Accès ne dispose pas non plus d'instruments à terme ou d'autres instruments financiers portant sur les taux d'intérêts.

Accès a un emprunt de €3,7 millions contractés à un taux variable de euribor + 2,5%. Les dettes financières ont toutes été contractées à taux fixe de 4,7% à 13,8%. Néanmoins, la plupart des emprunts d'Accès port des intérêts entre 5,36% et 9,5%.

## **1. Présentation des filiales de Accès Industrie**

Les filiales opérationnelles de Accès Industrie sont présentées ci-dessous :

### **Accès Industrie España**

Accès Industrie España est société par actions au capital de 60.110 € créée en mars 1998. Le capital d'Accès Industrie ESPAÑA est détenu à 85 % par Accès Industrie France et à 14% par Antonio Royo, dirigeant de cette structure.

Pour l'exercice 2001, le résultat d'exploitation s'établit à €2,5 M.

### **Accès Industrie Luxembourg**

Accès Industrie Luxembourg est société par actions au capital de €31.000 créée en septembre 2001. Son capital est détenu à 83% par Accès Industrie.

### **Accès Industrie Italia**

Accès Industrie Italia est société par actions au capital de 100.000 € créée en novembre 2001. Son capital est détenu à 85% par Accès Industrie France.

### **Accès Industrie Portugal**

Accès Industrie Portugal est société par actions au capital de 50.000 € créée en 2001. Son capital est détenu à 25% par Accès Industrie France et à 70,50 % par Accès Industrie Espagne.

Pour l'exercice 2001, la part du résultat d'exploitation des filiales luxembourgeoise, italienne et portugaise est extrêmement marginal dans les résultats du groupe en raison de leur ouverture très récente.

Par ailleurs, Accès Industrie dispose d'une filiale à vocation financière au Luxembourg : **Accès Development**, qui a été constituée le 30 avril 2002 par Accès Industrie qui en détient 99,9%.

## **2. Evolution prévisible et perspective d'avenir**

### **Le Marché**

Un marché en forte croissance

#### a) Le marché des fabricants

En 2001 et au niveau mondial, les ventes de nacelles se répartissent globalement de la manière suivante : 70 % aux Etats-Unis, 25 % en Europe, 5 % dans le reste du monde (notamment au Japon). Les leaders mondiaux de la fabrication de nacelles sont américains (JLG, Genie, Grove, Up Right) et français (Pinguely-Haulotte).

En Europe Occidentale, le marché a connu une très forte progression avec 31.000 nacelles automotrices vendues en 2000 (principalement Pinguely-Haulotte, 6 000 nacelles vendues, Genie 5 000, JLG 5 000, Grove 4 000).

Les ventes françaises participent largement de cette croissance puisqu'elles ont ravi la première place devant le Royaume-Uni avec 7 500 nacelles automotrices vendues, qui représentent 23,5 % des ventes, soit une multiplication des ventes par 5 en 5 ans, et une progression de + 66 % par rapport à l'année précédente.

80 % des ventes des fabricants se font auprès des loueurs.

#### **b) Le marché des loueurs**

Le marché de la location **nord américain** est un marché mûr, qui se caractérise de fait par des niveaux de prix plus bas qu'en Europe et une forte concentration (les 6 plus gros loueurs détiennent 50 % du parc, soit près de 250 000 nacelles).

En **Europe**, le marché de la location reste très atomisé. Très peu de loueurs, à l'instar du groupe Lavendon, significativement présent en Allemagne et en France, sont internationaux et disposent d'une flotte de plus de 3 000 nacelles. La répartition du parc en location de nacelles élévatrices est estimée par les professionnels à 50 000 nacelles en Angleterre, et 25 000 en France, sachant que le parc européen est estimé à 160 000 machines.

Les pays d'Europe de l'Est s'ouvrent rapidement à l'utilisation de la nacelle.

A titre indicatif, alors qu'Accès Industrie se situe au premier rang sur le marché français avec environ 6000 machines, le leader mondial, aux Etats Unis, United Rentals possède un parc d'environ 60 000 machines.

Le marché européen devrait connaître dans les années futures certaines modifications structurelles liées à la généralisation de l'utilisation de la nacelle, dans le sillage des évolutions du marché américain : concentration des loueurs, baisse progressive des prix.

### **3. Les perspectives de croissance**

#### **a) Le marché européen est un marché d'équipement**

Si la croissance du marché de la nacelle existe depuis plusieurs années, deux facteurs essentiels devraient lui assurer **pérennité et essor rapide** dans l'avenir : la **recherche de productivité** et les **normes de sécurité**. Les spécialistes sont quasi unanimes sur la croissance à venir du marché, d'abord parce que la nacelle permet des **gains de productivité** très importants, d'autant plus recherchés que les entreprises souffrent toutes d'un manque de main-d'œuvre qualifiée. La nacelle permet notamment des gains de temps substantiels pour les travaux d'entretien / rénovation conduits traditionnellement en échafaudage. Les professionnels considèrent d'ailleurs que le développement du marché américain s'est principalement effectué sur ce critère de la productivité.

En 2001, le taux d'équipement du marché français est estimé à 0,4 (0,5 en Europe) nacelles pour 1 000 habitants contre 2 sur le marché nord-américain, ce qui illustre le fait que le marché européen, et notamment le marché français, soit encore un marché d'équipement, et a donc devant lui un énorme potentiel de croissance. Ce chiffre est corroboré par la proportion élevée de nouveaux clients / nouveaux utilisateurs chez Accès Industrie.

#### **b) Evolution du cadre réglementaire : la sécurité obligatoire.**

Selon Accès Industrie, la croissance du marché qui a pour origine les gains de productivité en Amérique devrait être **catalysée en Europe par les contraintes réglementaires**.

En effet, partant du constat que le taux d'accidents du travail consécutifs aux chutes de personnel travaillant en hauteur est élevé, une nouvelle réglementation européenne est obligatoire depuis le début de l'année 2000. Cette nouvelle réglementation incite à l'utilisation de la nacelle sur les chantiers, en interdisant les différentes solutions de fortune encore fréquemment utilisées de nos jours. L'article R 233-13-3 du code du travail, qui interdit le travail à plus de 3 mètres sans l'utilisation d'équipements de travail et des accessoires prévus à cette fin, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2000, a sans nul doute contribué à la croissance du marché, et son effet devrait se poursuivre sur les années à venir.



Plus précisément, cet article « prescrit que le levage des personnes n'est permis qu'avec les équipements de travail et les accessoires prévus à cette fin. Sont donc désormais interdits :

- les élévateurs de personnel installés à demeure et desservant des niveaux définis,
- les élévateurs de lutte contre l'incendie et le sauvetage,
- les nacelles non guidées, suspendues à des appareils de levage,
- les postes de conduite éleevables sur transstockeurs,
- les hayons élévateurs,
- les matériels spécifiques pour fêtes foraines et parcs d'attractions »

Il est également devenu obligatoire depuis 1996 d'avoir un **coordinateur de sécurité** sur les chantiers, ce qui encourage fortement le respect de ces normes de sécurité.

#### c) **La bonne santé du marché du BTP**

Avec un chiffre d'affaires de plus de 150 Md € en 2000 (*source Xerfi – Daei*), en nette croissance, le BTP connaît une conjoncture très favorable depuis environ deux ans qui participe, dans une moindre mesure, à la croissance du marché de la location de biens d'équipement pour les chantiers.

Cependant le secteur de la construction neuve ne constitue pas le moteur principal de l'activité d'Accès Industrie, tournée essentiellement vers les secteurs de la maintenance, de l'entretien et de la rénovation, dont la cyclicité est traditionnellement moins élevée que sur la construction neuve.

#### 4. **Hypothèses d'élaboration des données prévisionnelles**

##### a) **Evolution de l'activité**

Les prévisions d'activité du groupe sont fondées sur une approche globale de chiffre d'affaires généré par chaque machine, appliqué au parc moyen. Cette approche résulte de la combinaison des moyennes du taux d'utilisation, du prix de location et du prix d'achat des machines.

Compte tenu de l'amélioration en gamme des machines louées (et de l'effet d'inertie du parc existant), de l'ouverture de nouvelles agences et de l'extension corrélative de la couverture géographique et malgré une légère baisse du taux d'occupation des machines (le nombre d'agences et la vive progression du parc pesant sur le taux d'utilisation), et d'une baisse anticipée des prix de location, Accès Industrie table sur une très légère progression du chiffre d'affaires.

##### b) **Mode de financement**

Historiquement, la croissance du parc a été faite en partie grâce à l'obtention du financement d'une partie des machines par les constructeurs. Accès Industrie entend bénéficier de façon régulière de ce mode de financement dans l'avenir, auprès des principaux constructeurs, à l'instar des pratiques aux Etats-Unis. Au Japon et aux Etats-Unis, les fabricants de nacelles élévatrices vendent les machines aux loueurs, financement inclus. Le fabricant apporte le financement par un organisme de financement de son choix et assume le risque financier sur son client. Le financement constructeur consiste donc en pratique dans un schéma classique de type crédit-bail ou location financière adossés, dans lequel c'est le fournisseur qui assume la mise en place du financement, ainsi que le risque loueur vis à vis de l'organisme de financement. Par ailleurs, Accès Industrie devrait mettre en œuvre des financements plus longs que par le passé, à 6, voire 7 ans, en conformité avec la pérennité économique du matériel. Enfin, Accès Industrie pourra envisager, le cas échéant de re-financer une partie du matériel entièrement remboursé, sur une durée proche de 3 ans. De tels refinancements ont d'ores et déjà été mis en œuvre auprès d'établissements financiers, sur la base d'une valorisation des machines d'environ 80% de leur valeur d'origine au bout de 5 ans.

Accès Industrie envisage néanmoins d'avoir recours à des modes de financement alternatifs (émission obligataire, appel au marché de capitaux...) afin de saisir les possibilités de développement offertes actuellement par le marché français et européen au regard desquelles les modes de financement historiques apparaissent insuffisants pour lever les montants nécessaires en temps voulu.

## 5. Commentaires sur les données prévisionnelles

Les données prévisionnelles pour 2002 et les années suivantes correspondent à celles qui ont été présentées dans le prospectus d'introduction en bourse de la Société. Les hypothèses retenues début 2001 pour la détermination des informations prévisionnelles étaient notamment assises sur une certaine appréciation de l'évolution du marché de la location de nacelles dans les années à venir, tant en France qu'en Europe. Depuis l'établissement de ces prévisions, l'évolution du Groupe ainsi que celle du marché en Europe sont telles que les hypothèses retenues pour l'établissement des données prévisionnelles présentées lors de l'introduction en bourse ont changé.

### a) Développement du parc

Le groupe prévoit d'investir de manière importante. Toutefois, les financements seront mis en œuvre de façon cohérente avec l'évolution du taux d'utilisation du parc matériel. Le développement du parc sera également conduit en parallèle avec l'installation des nouvelles agences, même si, généralement, Accès Industrie prévoit d'augmenter le nombre de machines par agence à un minimum de 300 machines.

Données prévisionnelles relatives au parc machines figurant dans le prospectus d'introduction au Second Marché:

Parc Machines	1999	2000	2001	2002	2003
Nouvelles machines	626	1 915	1 781	2 000	2 200
Parc cumulé	1 250	3 165	4 946	6 946	9 146

A la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2001, le parc machines d'élevait à 5 589 machines.

Les prévisions ont été dépassées en raison du développement du parc machines de la société lié à l'ouverture de ses nouvelles agences.

La Société souhaite poursuivre sa politique de développement du parc machines en se rendant acquéreur notamment des parcs d'occasion de concurrents, sous réserve des opportunités présentées par le marché et des financements disponibles à cette fin.

### b) Rentabilité

Le niveau de rentabilité s'analyse comme suit:

- le revenu, généré par l'évolution de l'activité du groupe. La variable essentielle constitue, à terme, le niveau d'utilisation des machines. Toutefois, l'optimisation de ce niveau ne constitue pas une priorité à ce stade, Accès Industrie considérant comme stratégique l'implantation préalable sur un territoire géographique comprenant la France, la Péninsule Ibérique, l'Italie...
- des charges fixes, essentiellement issues du financement du parc ; ces charges sont connues dès l'acquisition de nouvelles machines, et sont donc parfaitement maîtrisées. Accès Industrie met en œuvre, comme indiqué en infra l'acquisition de nouvelles machines, dès lors que le taux d'utilisation, et la capacité d'absorption du réseau (nouvelles implantations, disponibilité sur les agences existantes) s'y prêtent. En outre, certaines charges fixes – logistique, frais de siège, marketing... - bénéficieront à plein d'économies d'échelles générées par le développement du réseau du groupe. Cependant, elles constituent encore une part limitée du total des charges, et ont été considérées de façon conservatrice comme variables dans le plan d'affaires du groupe.
- des charges essentiellement variables, provenant de la gestion opérationnelle du parc : maintenance, transport, consommation d'énergie, service clients...

c) Activité

Données prévisionnelles figurant dans le prospectus d'introduction au Second Marché:

Activité (KF)	1999	2000	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	86 286	204 056	358 440	506 905	696 751
Ebitda	37 720	89 822	169 780	240 896	333 894
Ebit	22 113	44 874	78 358	110 320	159 325
Résultat courant avant impôt	13 684	18 981	29 375	44 398	79 145
Résultat net	7 346	12 422	22 097	32 256	54 375

S'agissant de la sensibilité des résultats, plusieurs paramètres dont Accès Industrie aura la maîtrise interviendront :

- développement du parc
- prix de location
- type de contrats de location

Dans tous les cas, Accès Industrie se fixe comme objectif un niveau minimum de 60 % en taux d'utilisation, en dessous duquel des ajustements suivant les paramètres cités interviendront.

Réalisation par rapport aux données prévisionnelles:

Activité (M€)	2001
Chiffre d'affaires	55,8
Ebitda	25,9
Résultat courant avant impôt	4,7
Résultat net	3,5

Le chiffre d'affaires réalisé a donc dépassé les prévisions, suite à la conjugaison de plusieurs éléments. La baisse générale des prix moyens de location sur le marché ainsi que celle du taux moyen d'occupation ont été plus que compensées par l'augmentation des aides marketing facturées aux fournisseurs de machines et la progression du nombre de locations, celle-ci étant en liaison directe avec les 11 nouvelles agences ouvertes en 2001 et la croissance du parc machines qui a progressé de 76,6 % par rapport à l'exercice précédent. Fin 1997 Accès disposait de 286 nacelles élévatrices pour deux agences, alors que l'entreprise comptait, au 31 mars 2002, 22 agences en France et à l'étranger et un parc se composant de 5.589 machines.

Accès souhaite poursuivre sa politique de développement géographique et du parc machines et les prévisions de la Société devraient rester similaires, sous réserve des financements ultérieurs dont la Société pourrait bénéficier pour réaliser sa politique de développement géographique et de son parc machines.

d) Structure financière

A l'avenir, Accès Industrie devrait bénéficier de conditions de financement améliorées (durée de financement, mise en œuvre de refinancements...) plus conformes à la durée de vie économique des matériels, et au renforcement de sa structure financière. Par ailleurs, Accès Industrie pourra recourir, ponctuellement au financement des besoins à court terme, moyennant la mobilisation partielle du poste client, extrêmement atomisé, et présentant globalement un niveau de risque faible.

Données prévisionnelles figurant dans le prospectus d'introduction au Second Marché:

Structure financière (KF)	1999	2000	2001	2002	2003
Capitaux propres	45 362*	71 973	174 070	206 326	260 701
Dettes nettes	198 360	521 020	947 951	1 219 840	1 495 106
Actif immobilisé net	222 646	551 928	1 003 153	1 311 077	1 619 007

\* pro-forma

#### Tableau de financement

(KF)	2000	2001	2002	2003
Emplois				
Investissements	385 514	544 147	440 000	484 000
Remboursements d'emprunts	60 875	127 982	198 684	278 833
Distribution de dividendes	1 221	0	0	0
Variation BFR	43 580	22 417	17 490	17 164
<b>Total emplois</b>	<b>491 190</b>	<b>694 547</b>	<b>656 175</b>	<b>779 997</b>
Ressources				
CAF	62 841	122 298	176 474	255 215
Augmentation de capital	15 000	80 000		
Emprunts	385 215	547 635	458 432	529 327
<b>Total ressources</b>	<b>463 056</b>	<b>749 933</b>	<b>634 906</b>	<b>784 542</b>
Variation trésorerie annuelle	- 28 134	55 386	- 21 268	4 545
Trésorerie début de période	13 525	- 14 609	40 777	19 509
<b>Trésorerie fin de période</b>	<b>- 14 609</b>	<b>40 777</b>	<b>19 509</b>	<b>24 054</b>

La différence entre emprunts et investissement provient principalement du refinancement de matériel.

Réalisation par rapport aux données prévisionnelles:

Structure financière (M€)	2001
Capitaux propres	28
Dette nette	139

L'endettement est principalement le résultat des financements requis pour le développement du parc machines au cours de l'exercice.

Les prévisions de la Société en matière de financement dépendent actuellement des financements dont la Société pourrait bénéficier à court terme pour réaliser sa politique de développement géographique et de son parc machines.

#### 6. Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date à laquelle les comptes seront établis

Néant

#### 7. Activité du Groupe en matière de recherche et de développement

Néant

#### 8. Changements de méthodes résultant de l'application du Règlement CRC 99-02

Non applicable

#### 9. Information sur l'euro

Le Groupe est passé à l'euro en novembre 2001. Les coûts correspondants ne sont pas significatifs.

## 4.2 Comptes Sociaux (pour l'exercice clos le 31 décembre 2001)

### 4.2.1 Bilan Social

31/12/01

EUR

Actif		Exercice			Exercice	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Précédent	
					Au : 31/12/00	
Capital souscrit non appelé						
Actif Immobilisations	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	1 839 559	128 062	1 711 496	71 203
		Fonds commercial <sup>(1)</sup>	3 475 837	26 424	3 449 413	3 466 043
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total		5 315 397	154 487	5 160 909	3 537 247
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	1 311 596	54 447	1 257 149	559 420
Inst. Techniques, mat. Out. Industriels		53 327 265	1 788 554	51 538 710	7 526 261	
Autres immobilisations corporelles		2 960 696	762 515	2 198 180	1 262 899	
Immobilisations en cours		38 112		38 112	68 602	
Avances et acomptes		27 360		27 360	165 616	
Total		57 665 030	2 605 518	55 059 512	9 582 799	
Immobilisations financières(2)	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	885 475	96 000	789 475	762 245	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. De l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	876 944	232 828	644 115		
	Prêts	768 556		768 556	2 591	
	Autres immobilisations financières	289 589		289 589	102 722	
Total		2 820 565	328 828	2 491 737	867 559	
Total de l'actif immobilisé		65 800 992	3 088 833	62 712 159	13 987 606	
Actif Circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	1 144 209		1 144 209	497 796
	Total		1 144 209		1 144 209	497 796
	Avances et acomptes versés sur commandes		237 401		237 401	
	Créances(3)	Clients et comptes rattachés	17 568 490	1 227 712	16 340 777	6 315 678
		Autres créances	13 197 975		13 197 975	5 043 201
		Capital souscrit et appelé, non versé				
Total		30 766 465	1 227 712	29 538 752	11 358 880	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		1 037 501		1 037 501	408 235	
Total		1 037 501		1 037 501	408 235	
Charges constatées d'avance		623 833		623 833	404 337	
Total de l'actif circulant et Des charges constatées d'avance		33 809 411	1 227 712	32 581 699	12 669 249	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		3 569		3 569	7 139	
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
Total de l'actif		99 613 974	4 316 546	95 297 427	26 663 995	
Renvois :	(1) Dont droit au bail			274 408	274 408	
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			1 058 146	105 314	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			361 860		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

**Bilan**  
**S.A. ACCES INDUSTRIE**

31/12/01

		EUR		
	Passif	Exercice	Exercice Précédent	
Capitaux Propres	Capital (dont versé) 8 242 749)	8 242 749	6 719 999	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	16 347 143	3 189 278	
	Ecarts de réévaluation			
	Ecarts d'équivalence			
	Réserves	27 558	23 479	
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées	267 084	189 580	
	Autres réserves			
	Rapport à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation	- 1 343 326	81 583		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)				
Situation nette avant répartition		23 541 210	10 203 920	
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées		11 670	4 325	
Total		23 552 880	10 208 246	
Titres participatifs				
Avances conditionnées				
Total				
Provisions pour risques		289 992	7 622	
Provisions pour charges		77 590	117 684	
Total		367 582	125 306	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 291 766	8 541 085	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
	Total	9 291 766	8 541 085	
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 522 119	4 260 142
	Dettes fiscales et sociales		3 389 948	2 389 320
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		51 372 502	160 124
Autres dettes		220 346	109 349	
Instruments de trésorerie				
Total		61 504 917	6 918 936	
Produits constatés d'avance		580 280	870 419	
Total des dettes et des produits constatés d'avance		71 376 964	16 330 441	
Ecarts de conversion passif				
Total du passif		95 297 427	26 663 995	
Crédit-bail immobilier		1 285 000	1 558 486	
Crédit-bail mobilier		106 638 000	23 818 368	
Effets portés à l'escompte et non échus		94 000	2 341 313	
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1) à plus d'un an		6 928 590	7 432 433	
A moins d'un an		64 448 374	8 898 008	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		776 433	283 674	
(3) dont emprunts participatifs				

#### 4.2.2 Compte de Résultat

##### S.A. ACCES INDUSTRIE

Périodes 01/01/2000 31/12/2000 Durées 12 mois  
 01/01/2001 31/12/2001 12 mois  
 EUR

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'Exploitation	Ventes de marchandises	1 931 354	240 004	2 171 359	2 438 624
	Production vendue – Biens Services	40 887 970	7 094 256	47 982 227	26 571 055
	Chiffre d'affaires net	42 819 324	7 334 261	50 153 586	29 009 679
	Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opération à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			2 744 699 365 119 840	13 710 455 587 135 918
	Total			50 975	29 614 896
Chargés d'exploitation	Marchandises Achats Variations de stocks			2 163 256 -646 413	2 419 681 -379 182
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variations de stocks			2 124 669 36 228 942	1 257 913 20 209 481
	Autres achats et charges externes (3)			1 118 159	634 964
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 324 313	2 460 932
	Salaires et traitements			2 446 518	1 173 446
	Charges sociales			1 745 976	575 900
	Dotations – sur immobilisations – amortissements Provisions			776 630	503 093
	D'exploitation - sir actif circulant - pour risques et charges			106 818	216 120
	Autres charges				
		Total			51 388 872
Résultat d'exploitation				A	-413 335
Bénéfice attribué ou perte transférée				B	
Perte supportée ou bénéfice transféré				C	
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			293 972	125 647
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			7 622	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			119	142
	Différence positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			301 714	125 790
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			328 828	
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 076 074	447 888
	Différences négatives de change			38	184
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			1 404 940	448 073
Résultat financier				D	-1 103 226
Résultat courant avant impôts (± A± B – C ± D)					-1 516 562



**Compte de Résultat**  
**S.A. ACCES INDUSTRIE**

Périodes 01/01/2000 31/12/2000 Durées 12 mois  
01/01/2001 31/12/2001 12 mois  
EUR

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	69 073	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 820	2 286
	Reprises sur provisions et transferts de charge	40 094	48 342
	<b>Total</b>	<b>152 987</b>	<b>50 629</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 954	2 692
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	42 319	5 379
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	297 337	11 947
	<b>Total</b>	<b>341 611</b>	<b>20 019</b>
	<b>Résultat exceptionnel F</b>	<b>-188 623</b>	<b>30 609</b>
	Participation des salariés aux résultats G		33 039
	Impôt sur les bénéfices H	-361 860	136 249
	<b>Bénéfice ou perte (+E+F-G-H)</b>	<b>-1 343 326</b>	<b>81 583</b>
	Renvois (1) Dont )Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	24 149	30 678
	)incidence après impôt des corrections d'erreurs	80 685	17 621
	(2) Dont )charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	6 738 862	2 748 507
	)incidence après impôt des corrections d'erreurs	56 496	18 832
	(3) Y compris redevances de crédit mobilier		
	redevances de crédit-bail immobilier		
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

#### 4.2.3 Annexe Comptes Sociaux

##### Faits majeurs de l'exercice

##### Événements principaux de l'exercice

Introduction de la société au second marché de la bourse de Paris en mai 2001.

Cette introduction s'est traduite par la mise sur le marché de 2.260.000 actions soit 28,18 % du capital.

##### Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

Compte tenu des volumes d'affaires et conformément au plan comptable spécialisé, les cessions d'immobilisations données en location sont considérées comme des produits de gestion courante. Parallèlement, les valeurs nettes comptables sont présentées comme des charges de gestion courante.

Observation :

Les montants figurant dans cette annexe sont présentés en K€

### Informations relatives au bilan

#### Bilan actif

#### Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice figurent dans le tableau suivant :

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Logiciel	108	207		315
Licence marque		1.524		1.524
Droit crédit-bail	274			274
Fonds commercial	3.201			3.201

#### Immobilisations incorporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans
Droit de crédit bail	Linéaire	11 ans

Les mouvements des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

	Amortissements en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amortissements en fin d'exercice
Logiciel	37	91		128
Licence marque				
Droit crédit-bail	10	17		27
Fonds commercial				

### Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice figurent dans le tableau suivant :

	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Constructions	565	747		1.312
Installations techniques matériel et outillage	8.164	45.286	123	53.327
Autres immobilisations corporelles	1.635	1.370	44	2.961
Immobilisations corporelles en cours	69	38	69	38
Avances et acomptes	166	27	166	27

Des machines destinées à la location, mais non financées à la date de clôture étaient livrées. L'engagement global est de 44.565 K€HT soit 51.373 K€TTC.

Cette dette figure au bilan passif sous la rubrique dettes sur immobilisations et comptes rattachés.

L'intégralité de ces machines fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.

### Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements constructions	Linéaire	5 ans
Agencements divers	Linéaire	10 ans
Matériel de location, nacelles	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	Linéaire	3 ans à 5 ans

Les mouvements des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant des amortissements en fin d'exercice
Constructions	5	49		54
Installations techniques matériels et outillage	638	1.193	43	1.788
Autres immobilisations corporelles	372	392	2	762

## Crédit-bail et locations financières

Les investissements réalisés par crédit bail ou locations financières sont les suivants :

	Constructions	Nacelles	Véhicules	Divers	TOTAL
1 <sup>er</sup> janvier 2001	1.158	66.366	2.325	9	69.858
Acquisitions		48.213	3.048		51.261
Diminution (subventions)	<198>				<198>
31/12/2001	960	114.579	5.373	9	120.921

	Constructions	Matériel	Total
<b>Valeur d'origine</b>	<b>960</b>	<b>119.961</b>	<b>120.921</b>
<b>Amortissements:</b>			
■ Cumul exercices antérieurs	8	8.841	8.849
■ Dotation de l'exercice	34	9.107	9.141
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>17.948</b>	<b>17.990</b>

## Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
SA Accès Espagne	267	85 %	762	9.315	<82>	/
SA Accès Portugal	50	25 %	13			
SA Accès Italia	100	85 %	85			
SA Accès Luxembourg	31	83 %	26			

Souscription au capital d'Accès Industrie Portugal, Italie et Luxembourg en fin d'exercice. Ces sociétés n'ont pas d'activité sur l'exercice.

Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Participations (Accès Espagne)	762	
Autres immobilisations financières (prêt Accès Espagne)	762	
Autres créances (1)	3.049	

Charges financières		
Produits financiers	110	

- (1) Dont Accès Industrie Espagne : 2.999 K€  
Dont Accès Finance : 35 K€  
Dont Accès Industrie Luxembourg : 15 K€

Ces montants sont rémunérés au taux fiscalement déductible à la date du 31/12/2001, soit 6,20% à l'exception d'un prêt rémunéré à 4,50 %.

## Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises SAV destinés à la maintenance des équipements sont évalués au coût moyen pondéré.

### Effets escomptés non échus

Ils représentent 94 K€ à la clôture de l'exercice.

### Affacturation

Afin de financer sa croissance et son besoin en fonds de roulement, la société a recours à l'affacturation. Le compte courant, le dépôt de garantie, ainsi que le compte réserve représentent 1.755 K€ au 31/12/2001. Ce montant est classé en autres créances.

Le financement en cours au 31/12/2001 s'élève à 5.907 K€

### Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Clients douteux ou litigieux	1.064	1.064	
Autres créances clients	16.505	16.505	
Personnel avances et acomptes	21	21	
Impôts sur les bénéfices	131	131	
Taxe sur la valeur ajoutée	7.380	7.380	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	2.255	2.255	
Charges constatées d'avance	624	624	

### Produits à recevoir

Ils représentent 74 K€ et sont principalement constitués d'indemnités d'assurances à recevoir.

### Charges comptabilisées d'avance

Ces charges comprennent essentiellement :

- Les locations financières 344 K€
- le crédit bail 273 K€

### Bilan passif

#### Capital

	Nombre d'actions	Valeur de l'action	Total
<b>Position début de l'exercice</b>	<b>420.000</b>	<b>16 euros</b>	<b>6.720 K€</b>
<b>Mouvements :</b>			
- Division de la valeur nominale des actions	6.300.000	1 euro	/
- Introduction au second marché de la bourse de Paris	1.300.000	1 euro	1.300 K€
- Activation bon souscription d'actions	222.750	1 euro	222 K€
<b>Position fin de l'exercice</b>	<b>8.242.750</b>	<b>1 euro</b>	<b>8.242 K€</b>

Les augmentations de capital ont été réalisées par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2001.

La société a acquis au cours de l'exercice 97.168 actions propres pour un montant global de 877 K€

A la clôture, une provision de 233 K€ est constituée. Ce montant résulte de l'évaluation des titres en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

### Identité de la société mère

La société mère, Accès Finance, est située 2, rue Pont de Garonne 47400 Tonneins.

### Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Base

■ Organic	60
■ Aide au logement	10
TOTAL	<hr/> 70

■ Taux d'imposition : 34,33 %	
Créance d'impôt différé	<hr/> 24

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

■ Autres dispositions fiscales (plus-values d'apport)	226
---	-----

<b>Total base :</b>	<hr/> 226
---------------------	-----------

■ Taux d'imposition : 34,33 % en 2002 et 2003	
■ Dette d'impôt différé :	<hr/> 76

### Report en arrière du déficit fiscal

Au 31/12/2001, une créance de carry back d'un montant de 362 K€a été comptabilisée.

### Provisions pour impôt

La provision figurant au passif du bilan résulte de la plus value réalisée dans le cadre de l'apport partiel d'actif de 1999 et se ventile comme suit :

Impôt sur apport au 31/12/2000	118
Reprise provision en produit exceptionnel	40
Solde à réintégrer	78

### Engagements pris en matière de retraite

En raison de la création récente de la société, de l'ancienneté moyenne des salariés inférieure à 5 ans, et de la moyenne d'âge très jeune du personnel, les engagements de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi vis à vis du personnel en activité sont non significatifs.

### Dettes financières - Classement par échéance

Toutes les dettes financières sont à moins d'un an, sauf :

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts	8.516	1.588	5.745	1.183
Frais financiers à échoir	1.963	547	1.154	262

### Sûretés réelles accordées

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette au 31/12/2001
Nantissement ou hypothèques	Matériels et constructions objets des prêts	13.712

### Crédit-bail et locations financières

	Constructions	Matériel et outillage	Total
<b>Redevances payées</b>			
Cumuls exercices antérieurs	19	13.273	13.292
Exercices	56	19.108	19.164
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>32.381</b>	<b>32.456</b>
<b>Redevances restant à payer</b>			
à 1 an au plus	129	26.569	26.698
à plus d'1 an et 5 ans au plus	570	79.206	79.776
à plus de 5 ans	586	863	1.449
<b>Total</b>	<b>1.285</b>	<b>106.638</b>	<b>107.923</b>
<b>Valeur résiduelle</b>			
à 1 an au plus		52	52
à plus d'un an et 5 ans au plus		8.148	8.148
à plus de 5 ans		194	194
<b>Total</b>		<b>8.394</b>	<b>8.394</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	<b>56</b>	<b>19.108</b>	<b>19.164</b>

### Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

### Produits constatés d'avance

Il s'agit de la plus-value dégagée sur une opération de cession-bail, réalisée en 2000 pour un montant de 870 K€

Ce produit sera rapporté aux résultats des exercices suivants sur une durée identique aux contrats de crédit-bail, soit trois ans.

Au 31/12/2001, les produits constatés d'avance s'élèvent à 580 K€

## Informations relatives au compte de résultat

### Ventilation du chiffre d'affaires

Critères utilisés : France et CEE

	<b>Chiffre d'affaires</b>
Ventes France	1.931
Ventes CEE	240
Locations et prestations France	35.658
Locations et prestations CEE	4.324
Autres	8.001
<b>Total</b>	<b>50.154</b>

Les autres éléments du chiffre d'affaires sont composés à hauteur de 7.959 K€ d'aides des fabricants de machines dans le cadre de l'ouverture de nouvelles agences.

Ces aides permettent de couvrir les frais engagés lors des ouvertures et intègrent l'incidence sur le taux d'occupation des machines du développement du parc.

Sur l'exercice, 6 nouvelles agences ont été ouvertes.

### Ventilation de l'effectif moyen

	<b>Personnel salarié</b>
Cadres	27
Non cadres	202
<b>Total</b>	<b>229</b>

### Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes s'élèvent à 36 M€ en 2001 contre 20 M€ en 2000. Cette très forte hausse s'explique principalement par l'augmentation des redevances de crédit-bail et de locations financières qui passent de 12 M€ en 2000 à 23 M€ en 2001. L'augmentation des autres postes est nettement inférieure à l'évolution du chiffre d'affaires.

L'augmentation des redevances de crédit-bail et de locations financières est liée à la très forte progression du parc de machines de la société (le parc atteint en fin d'année 2001, 5.589 machines contre 3.098 en fin d'année 2000).

## Engagements

### Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.3	- Clause de réserve de propriétés
2.1.9	- Effets escomptés non échus
2.2.8	- Sûretés réelles accordées
2.2.9	- Crédit-bail et locations financières



## Engagements reçus

Les engagements reçus par la société sont ceux de sa société mère, Accès Finance.

L'encours d'engagements, représentatif d'engagements de substitution, de garanties à première demande, de cautions de garanties d'emprunts ou de crédit-bail est de 11.973 K€ au 31 décembre 2001 et se détaille comme suit :

<b>Type de garantie</b>	
Engagements de substitution donnés par Accès Finance au profit des organismes de financement	8.156 K€
Garanties à première demande accordées par Accès Finance	1.693 K€
Cautions données par Accès Finance à Accès Industrie pour l'attribution des financements en CB ou de prêts bancaires	2.124 K€
	11.973 K€

## Engagements donnés

Les engagements donnés par la société sont ceux à ces filiales :

- Accès Espagne :

Les cautions en garanties d'engagements contractés par Accès Industrie Espagne auprès des organismes de crédit-bail et location sont de 5.762 K€ au 31 décembre 2001.

### 4.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Aux Actionnaires  
Accès Industrie S.A.  
2, rue du Pont de Garonne  
47 400 Tonneins

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Accès Industrie S.A., établis en euro, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Agen et Bordeaux, le 29 avril 2002

Les commissaires aux comptes

Cabinet Aviano et Associés

ACL Centre Atlantique  
Membre de PricewaterhouseCoopers

**Claude Aviano**

**Philippe Olaya**

### 4.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2001)

Aux Actionnaires  
**Accès Industrie S.A.**  
2, rue du Pont de Garonne  
47 400 Tonneins

Mesdames, Messieurs,

**EN NOTRE QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE VOTRE SOCIETE, NOUS VOUS PRESENTONS NOTRE RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.**

En application des articles 225-40 et 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration ou de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes des articles 92 et 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

➤ Acquisition de la marque ACCES

- Société concernée : Accès Finance
- Membres du directoire ou du Conseil de Surveillance concernés : Madame Françoise Duclos, Messieurs Claude Allemane, Daniel Duclos et Pascal Meynard
- Nature et objet : acquisitions de la marque ACCES par votre société
- Modalités : le conseil d'administration en date du 8 janvier 2001 a autorisé cette acquisition pour un montant de 1.524.490 euros et, corrélativement, la résiliation du contrat de licence avec effet au 1er janvier 2001.

➤ Prêt à la société Accès Finance

- Société concernée : Accès Finance
- Membres du directoire ou du Conseil de Surveillance concernés : Madame Françoise Duclos, Messieurs Claude Allemane, Daniel Duclos et Pascal Meynard
- Nature et objet : prêt à la société Accès Finance
- Modalités : le Conseil de Surveillance en date du 2 octobre 2001 a autorisé la société à consentir un prêt d'un montant maximum de 1.500.000 euros pour l'année 2001, avec une rémunération annuelle de 4,5 %. Aucun prêt n'a été débloqué en 2001.

➤ Prêt à Accès Industrie España

- Société concernée : Accès Industrie España
- Membres du directoire ou du Conseil de Surveillance concernés : Messieurs Daniel Duclos et Pascal Meynard
- Nature et objet : prêt consenti à la filiale Accès Industrie España
- Modalité : ce prêt de 762.245 euros a donné lieu à un décompte d'intérêts calculés au taux annuel de 4.50 % pour un montant de 13.853 euros. Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 16 juillet 2001.

➤ Convention de gestion centralisée de trésorerie

- Société concernée : SAS ATJ
- Membres du directoire ou du Conseil de Surveillance concernés : Monsieur Daniel Duclos
- Nature et objet : adhésion de la société à la convention de gestion centralisée de trésorerie du Groupe ATJ
- Modalités : cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les avances financières sont rémunérées au taux Euribor 1 mois, auxquelles s'ajoute une commission administrative annuelle facturée au prorata du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concernées. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 21 décembre 2001.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

➤ Bail commercial siège social de Tonneins

- Nature et objet : bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2000 relatif aux locaux de Tonneins, rue du Pont de Garonne, conclu avec la SCI de Pesselssis.
- Modalités : la société Accès Industrie a versé un loyer de 51.808 euros à la SCI Pesselssis au titre de l'exercice 2001.

➤ Bail commercial agence de "La Garenne" (Fauillet)

- Nature et objet : bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2000 relatif aux locaux de Fauillet.
- Modalités : la société Accès Industrie a versé un loyer de 56.745 euros à la SCI Pesselssis au titre de l'exercice 2001.

➤ Prestations administratives et comptables Accès Finance

- Nature et objet de la convention : facturation par la société Accès Finance à sa filiale des prestations administratives et comptables réalisées pour son compte pour la période du mois de janvier 2001.
- Modalités : la société Accès Finance a facturé à sa filiale des prestations administratives et comptables pour un montant de 106.714 euros au titre du mois de janvier 2001. Le conseil d'administration du 8 janvier 2001 a mis fin à cette convention.

➤ Avances financières Accès Finance

- Nature et objet de la convention : avances financières entre la société Accès Finance et sa filiale.
- Modalités : les avances financières sont rémunérées sur la base du taux fiscalement déductible. La société Accès Industrie a facturé des produits financiers d'un montant de 39.990 euros au titre de l'exercice 2001.

➤ Avances financières Accès Industrie España

- Nature et objet de la convention : avances financières relatives aux mouvements commerciaux entre la société Accès Industrie et sa filiale Accès Industrie España.
- Modalités : les avances financières sont rémunérées sur la base du taux fiscalement déductible. La société Accès Industrie a facturé des produits financiers d'un montant de 55.768 euros au titre de l'exercice 2001.

A Agen et Bordeaux, le 29 avril 2002

**Les commissaires aux comptes**

Cabinet Aviano et Associés

ACL Centre Atlantique  
Membre de  
PricewaterhouseCoopers

**Claude Aviano**

**Philippe Olaya**

**4.4 RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE**

Mesdames, Messieurs,

Nous portons à votre connaissance les options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la société (art. L.225-184 . art. D 174-20) au 31 décembre 2001.

I Options de souscription consenties à chacun des mandataires sociaux :

Noms prénoms	Nombre	Date échéance	Prix
MEYNARD Pascal	3150	02/05/11	9.97

II Options de souscription consenties à chacun des mandataires dans les sociétés contrôlées :

Noms prénoms	Nombre	Date échéance	Prix
ROYO Antonio	4000	02/05/11	9.97

III Actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les société visées au deux alinéas précédents :

NEANT

IV Options de souscription consenties à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé :

Dix salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	16750	02/05/11	9.97
---	-------	----------	------

V Actions souscrites ou achetées durant l'année, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés susvisées, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'action ainsi souscrite ou achetées est le plus élevé :

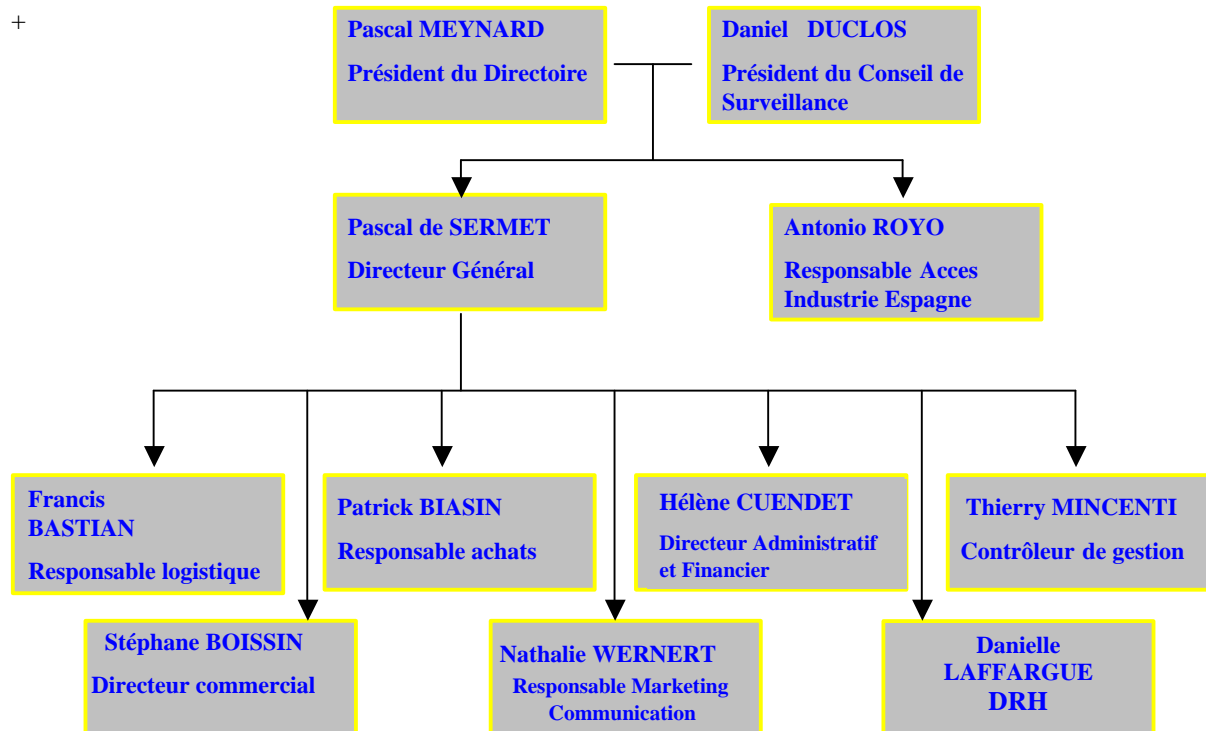
NEANT

Le Directoire  
Pascal MEYNARD

## CHAPITRE V

### ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

#### 5.1 Organigramme d'Accès Industrie



#### 5.2 Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Tous les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire peuvent être joints à l'adresse du siège social de la Société.

##### 5.2.1 Conseil de Surveillance

Nom	Nomination	Mandat
Daniel Duclos	2001	Président du Conseil de Surveillance
Claude Allemane	2001	Vice Président du Conseil de Surveillance
Françoise Duclos	2001	Membre du Conseil de Surveillance

Daniel Duclos, 39 ans – Ingénieur Arts et Métiers

Daniel Duclos a créé sa première société en 1988 : Delta Systèmes (fabrication de nacelles). Après la vente de celle-ci à Grove Worldwide (fabricant de nacelles américain) en 1995, il a assuré la direction de Delta Manlift (nouveau nom de Delta Systèmes) en tant que Président Directeur Général jusqu'en juillet 1997. Au cours de cette période, Daniel Duclos a pu appréhender le marché international de la fabrication et de la location de nacelles, que ce soit sur le continent américain, au Japon ou en Europe. En 1997, il crée Accès Industrie dont il assure aujourd'hui la fonction de Président du Conseil de Surveillance.

Claude Allemane, Ingénieur Electricité Mécanique Industrielle :

Jusqu'en 1988, Claude Allemane a dirigé plusieurs bureaux d'études au sein des sociétés Etablissement Louis Grange et Select Etem (échafaudages de façade et d'étalement).

Depuis 1975, il a successivement occupé des postes de direction ou d'administration chez SAMCO SARL (gérant de 1975 à 1988), Delta Systèmes (gérant puis administrateur de 1975 à 1995), Lacombe SA, Accès Industries SA (Président de 1995 à 1997), Accès Finance (membre du Conseil de Surveillance).

## 5.2.2 Directoire

<b>Nom</b>	<b>Nomination</b>	<b>Mandat</b>
Pascal Meynard		Président du Directoire
Pascal de Sermet		Membre du Directoire
Hélène Cuendet		Membre du Directoire

Pascal Meynard, 34 ans - IAE de Bordeaux

Depuis 12 ans dans l'activité location ou fabrication de nacelles, Pascal Meynard a débuté chez Delta Systèmes. Il est entré en 1990 chez ABM (aujourd'hui SERMAT) où il a créé et dirigé l'agence de Toulouse. Arrivé chez Accès Industrie en 1997, il a successivement occupé les postes de Responsable commercial, Directeur général puis Président Directeur Général

Pascal de Sermet, 44 ans

- Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables, Administratives et Financières
- Diplôme d'Etudes Supérieures en Commerce International

Pascal de Sermet a débuté sa carrière dans la distribution, il a occupé le poste de Directeur import-export du Groupe La Ruche Méridionale (4 milliards de CA) jusqu'en 1989. Il s'est ensuite intéressé au développement local au travers de multiples activités : Ingénieur d'affaires, organisateur du Salon International des Technologies du Futur (SITEF à Toulouse), en 1991, il entre à l'Agence de Développement des Entreprises du Lot et Garonne, dont il devient le Directeur en 1998. Parallèlement, il assure des cours de Commerce International au sein de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse, de 1989 à 1999. En 1999, Pascal de Sermet prend la Direction de Lot-et-Garonne Entreprise (Conseil Général du Lot et Garonne). Il entre chez Accès Industrie en 2001.

Pascal de Sermet est par ailleurs Directeur général d'Accès Industrie et salarié de la Société.

Hélène Cuendet - formation comptable et gestion des entreprises

Responsable comptable dans plusieurs sociétés de fabrication et location de nacelles depuis 18 ans, successivement au sein des sociétés LACOMBE SA (rachetée par Delta Systèmes), Delta Systemes (rachetée par Grove), Hélène Cuendet est aujourd'hui responsable du Service Administratif et Financier d'Accès Industrie (depuis 1998). Elle est en charge de la gestion de l'ensemble des financements, de la supervision de la comptabilité, de l'élaboration des budgets et du suivi des tableaux de gestion.

Hélène Cuendet est par ailleurs Directeur administratif et financier d'Accès Industrie et salariée de la Société.

### 5.3 Mandats exercés dans d'autres sociétés

#### 5.3.1 Daniel Duclos

##### Société

Accès Finance  
SAS ATJ  
Accès Industrie Espagne  
Accès Industrie Luxembourg  
Accès Industrie Italie  
Accès Industrie Portugal  
ATN  
Goupil Industrie  
CA AGRO  
Julia Environnement  
SCI de Pesselsis

##### Mandat

PDT du Directoire  
Président  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Co-Gérant

#### 5.3.2 Claude Allemane

##### Société

Accès Finance  
ATN  
Julia Environnement  
SCI de Pesselsis

##### Mandat

PDT du Conseil de Surveillance  
Administrateur  
Administrateur  
Co-gérant

#### 5.3.3 Françoise Duclos

##### Société

ACCES FINANCE

##### Mandat

Membre du Conseil de Surveillance

#### 5.3.4 Pascal Meynard

##### Société

Accès Finance  
IN (SAS)  
Accès Industrie Espagne  
Accès Industrie Luxembourg  
Accès Industrie Italie  
Accès Industrie Portugal  
Goupil Industrie  
Julia Environnement

##### Mandat

Membre du Conseil de Surveillance  
Président  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur  
Administrateur

#### 5.3.5 Pascal de Sermet

##### Société

Accès Industrie Luxembourg  
SAS AF2  
ALFE  
Goupil Industrie  
SCI de Pesselsis

##### Mandat

Administrateur  
Président  
Président  
Administrateur  
Co-Gérant

#### 5.3.6 Hélène Cuendet

Néant

### 5.4 Fonctionnement des organes de Direction et de Surveillance

#### 5.4.1 Nombre de réunions au cours du dernier exercice clos



a) Conseil de Surveillance :11

b) Directoire : 18

#### 5.4.2 Comité de direction

##### a) Membres du Comité:

Daniel Duclos	Président du Conseil de Surveillance
Pascal Meynard	Président du Directoire
Pascal de Sermet	Directeur Général
Antonio Royo	Directeur Accès Industrie Espagne
Hélène Cuendet	Directeur Administratif et Financier

b) **Missions principales du Comité:** le comité a pour vocation de déterminer les orientations stratégiques de la Société.

#### 5.5 Intérêts des Dirigeants

##### 5.5.1 Rémunérations

###### a) Daniel Duclos

Société	Rémunérations totales mensuelles (€)
Accès Industrie	9.146,94
Accès Finance	3.048,98
Sas ATJ	-
Accès Industrie Espagne	-
Accès Industrie Luxembourg	-
Accès Industrie Italie	-
Ca Agro	-
Accès Industrie Portugal	-

###### b) Claude Allemane

Société	Rémunérations totales mensuelles (€)
Accès Industrie	1.524,49
Accès Finance	1.529,49
ATN	-

###### c) Françoise Duclos

Société	Rémunérations totales mensuelles (€)
Accès Industrie	-
Accès Finance	-

#### d) Pascal Meynard

<b>Société</b>	<b>Rémunérations totales mensuelles (€)</b>
Accès Industrie	7.622,45
IN (SAS)	-
Accès Finance	762,25
Accès Industrie Espagne	-
Accès Industrie Luxembourg	-
Accès Industrie Italie	-
Accès Industrie Portugal	-

#### e) Pascal de Sermet

<b>Société</b>	<b>Rémunérations totales</b>
Accès Industrie	8.384,70
Accès Industrie Luxembourg	-
ALFE	-

#### f) Hélène Cuendet

<b>Société</b>	<b>Rémunérations totales</b>
Accès Industrie	4.573,48

#### 5.5.2 Avantages en nature

Au titre de leurs fonctions, un véhicule de société est mis à la disposition de Messieurs Daniel Duclos, Pascal Meynard et Pascal de Sermet. Cette mise à disposition représente une valeur mensuelle de 121,96 € par personne.

#### 5.5.3 Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés

Plan du 3 mai 2001, unique à ce jour:

	<b>Nombre d'options consenties au cours de l'exercice</b>	<b>Nombre d'options levées au cours de l'exercice</b>	<b>Prix</b>	<b>Date d'échéance</b>
Daniel Duclos	-	-	-	-
Claude Allemane	-	-	-	-
Françoise Duclos	800	0	9,97	02/05/2011
Pascal Meynard	3.150	0	9,97	02/05/2011
Pascal de Sermet	3.150	0	9,97	02/05/2011
Hélène Cuendet	4.000	0	9,97	02/05/2011
Dix salariés dont le nombre d'options est le plus élevé <sup>4</sup>	16.750	0	9,97	02/05/2011

#### 5.6 Opérations conclues avec la société

##### a) Acquisition de la marque ACCES:

- Société concernée : Accès Finance
- Modalités : le conseil d'administration en date du 8 janvier 2001 a autorisé cette acquisition pour un montant de 1.524.490 euros et, corrélativement, la résiliation du contrat de licence avec effet au 1er janvier 2001.

<sup>4</sup> Nombre total d'options pour les 10 salariés confondus.

**b) Prêt à la société Accès Finance:**

- Société concernée : Accès Finance
- Modalités : le Conseil de Surveillance en date du 2 octobre 2001 a autorisé la société à consentir un prêt d'un montant maximum de 1.500.000 euros pour l'année 2001, avec une rémunération annuelle de 4,5 %. Aucun prêt n'a été débloqué en 2001.

**c) Prêt à Accès Industrie España:**

- Société concernée : Accès Industrie España
- Modalités : ce prêt de 762.245 euros a donné lieu à un décompte d'intérêts calculés au taux annuel de 4.50 % pour un montant de 13.853 euros. Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance en date du 16 juillet 2001.

**d) Convention de gestion centralisée de trésorerie:**

- Société concernée : SAS ATJ
- Modalités : cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les avances financières sont rémunérées au taux Euribor 1 mois, auxquelles s'ajoute une commission administrative annuelle facturée au prorata du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concernées. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 21 décembre 2001.

**e) Bail commercial siège social de Tonneins:**

- Nature et objet : bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2000 relatif aux locaux de Tonneins, rue du Pont de Garonne, conclu avec la SCI de Pesselssis.
- Modalités : la société Accès Industrie a versé un loyer de 51.808 euros à la SCI Pesselssis au titre de l'exercice 2001.

**f) Bail commercial agence de "La Garenne" (Fauillet):**

- Nature et objet : bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> juin 2000 relatif aux locaux de Fauillet.
- Modalités : la société Accès Industrie a versé un loyer de 56.745 euros à la SCI Pesselssis au titre de l'exercice 2001.

**g) Prestations administratives et comptables Accès Finance:**

- Nature et objet de la convention : facturation par la société Accès Finance à sa filiale des prestations administratives et comptables réalisées pour son compte pour la période du mois de janvier 2001.
- Modalités : la société Accès Finance a facturé à sa filiale des prestations administratives et comptables pour un montant de 106.714 euros au titre du mois de janvier 2001. Le conseil d'administration du 8 janvier 2001 a mis fin à cette convention.

**h) Avances financières Accès Finance:**

- Nature et objet de la convention : avances financières entre la société Accès Finance et sa filiale
- Modalités : les avances financières sont rémunérées sur la base du taux fiscalement déductible. La société Accès Industrie a facturé des produits financiers d'un montant de 39.990 euros au titre de l'exercice 2001.

**i) Avances financières Accès Industrie España:**

- Nature et objet de la convention : avances financières relatives aux mouvements commerciaux entre la société Accès Industrie et sa filiale Accès Industrie España.
- Modalités : les avances financières sont rémunérées sur la base du taux fiscalement déductible. La société Accès Industrie a facturé des produits financiers d'un montant de 55.768 euros au titre de l'exercice 2001.

### **5.7 Prêts et garanties accordées en faveur des mandataires sociaux**

Néant.

### **5.8 Intéressement du personnel**

L'accord d'intéressement concerne le personnel d'Accès Industrie, le montant global de l'intéressement est la différence entre 15% du Résultat Courant avant impôt et le montant de la participation légale de l'exercice. En l'an 2000, l'intéressement a représenté 217 KF (soit environ 33,1 K€).

## CHAPITRE VI

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

#### 6.1 Evolution récente

*Le lecteur est invité à se reporter au Rapport de Gestion du Directoire de la Société sur l'activité du groupe pour la période close le 31 décembre 2001, figurant au paragraphe 4.1.5 à la page 73 du présent document de référence et comprenant les analyses et commentaires des résultats des activités et de la situation financière consolidés*

*En outre, les chiffres relatifs au premier trimestre 2002 sont présentés ci-dessous:*

1<sup>er</sup> Trimestre 2002 : le chiffre d'affaires en hausse de 46,2%

Le marché européen de la location de nacelles élévatrices toujours très porteur

Le chiffre d'affaires consolidé d'ACCES INDUSTRIE s'établit au 1<sup>er</sup> trimestre 2002 à 14,5 M€ en hausse de 46,2% sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2001, et ce, exclusivement par croissance interne.

Cette performance conforte ainsi le groupe dans ses objectifs de forte croissance de l'activité pour l'ensemble de l'exercice, sur un marché de la location de nacelles élévatrices toujours très bien orienté ; le retard d'équipement de l'Europe Continentale (en moyenne 0,5 machines pour 1000 habitants) par rapport à la Grande-Bretagne et aux USA (respectivement 1,2 et 2 machines pour 1000 habitants) laisse augurer des taux de progression élevés pour les années à venir : + 30 à 40% par an sur les prochaines années.

**Accès Industrie** poursuivra donc sa dynamique de croissance avec l'ouverture de nouvelles agences pour un maillage progressif du marché européen et devrait finaliser dans les semaines à venir diverses opérations lui permettant de franchir de nouvelles étapes dans son plan de développement.

#### 6.2 Faits marquants depuis la Clôture de l'exercice

Néant

#### 6.3 Perspectives d'avenir

Les éléments prévisionnels ci-dessous contiennent certaines affirmations positives concernant l'avenir. Ces affirmations renvoient à des événements ou à des performances financières futures d'Accès Industrie ou du groupe auquel la Société appartient. Elles renvoient également à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui sont susceptibles d'engendrer une distorsion entre les résultats réels de la Société, du groupe auquel elle appartient ou du secteur d'activités dans lequel la Société opère en général et ceux contenus implicitement ou explicitement dans lesdites affirmations qu'il s'agisse par exemple des niveaux d'activité, de performance ou de succès. Ces affirmations ne sont que des prévisions et les éléments et les résultats réels peuvent s'avérer différents. Plusieurs éléments, notamment les facteurs de risque présentés à la section 3.7 du présent document de référence, doivent être pris en compte pour apprécier ces affirmations. Ces facteurs de risque peuvent provoquer des différences entre les résultats d'Accès Industrie, ou du groupe auquel la Société appartient, et une ou plusieurs des affirmations figurant dans le présent document de référence.

Bien qu'Accès Industrie considère que les attentes reflétées dans ces affirmations concernant l'avenir soient raisonnables, elle ne peut garantir les résultats futurs, les niveaux d'activité, la performance ou encore le succès de la Société ou du groupe auquel elle appartient.

### 6.3.1 Le Marché

#### a) Le marché européen est un marché d'équipement

Si la croissance du marché de la nacelle existe depuis plusieurs années, deux facteurs essentiels devraient lui assurer **pérennité et essor rapide** dans l'avenir : la **recherche de productivité** et les **normes de sécurité**. Les spécialistes sont quasi unanimes sur la croissance à venir du marché, d'abord parce que la nacelle permet des **gains de productivité** très importants, d'autant plus recherchés que les entreprises souffrent toutes d'un manque de main-d'œuvre qualifiée. La nacelle permet notamment des gains de temps substantiels pour les travaux d'entretien / rénovation conduits traditionnellement en échafaudage. Les professionnels considèrent d'ailleurs que le développement du marché américain s'est principalement effectué sur ce critère de la productivité.

En 2001, le taux d'équipement du marché français est estimé à 0,4 (0,5 en Europe) nacelles pour 1 000 habitants contre 2 sur le marché nord-américain, ce qui illustre le fait que le marché européen, et notamment le marché français, soit encore un marché d'équipement, et a donc devant lui un énorme potentiel de croissance. Ce chiffre est corroboré par la proportion élevée de nouveaux clients / nouveaux utilisateurs chez Accès Industrie.

#### b) Evolution du cadre réglementaire : la sécurité obligatoire.

Selon Accès Industrie, la croissance du marché qui a pour origine les gains de productivité en Amérique devrait être **catalysée en Europe par les contraintes réglementaires**.

En effet, partant du constat que le taux d'accidents du travail consécutifs aux chutes de personnel travaillant en hauteur est élevé, une nouvelle réglementation européenne est obligatoire depuis le début de l'année 2000. Cette nouvelle réglementation incite à l'utilisation de la nacelle sur les chantiers, en interdisant les différentes solutions de fortune encore fréquemment utilisées de nos jours. L'article R 233-13-3 du code du travail, qui interdit le travail à plus de 3 mètres sans l'utilisation d'équipements de travail et des accessoires prévus à cette fin, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2000, a sans nul doute contribué à la croissance du marché, et son effet devrait se poursuivre sur les années à venir.

Plus précisément, cet article « prescrit que le levage des personnes n'est permis qu'avec les équipements de travail et les accessoires prévus à cette fin. Sont donc désormais interdits :

- les élévateurs de personnel installés à demeure et desservant des niveaux définis,
- les élévateurs de lutte contre l'incendie et le sauvetage,
- les nacelles non guidées, suspendues à des appareils de levage,
- les postes de conduite élevables sur transstockeurs,
- les hayons élévateurs,
- les matériels spécifiques pour fêtes foraines et parcs d'attractions »

Il est également devenu obligatoire depuis 1996 d'avoir un **coordinateur de sécurité** sur les chantiers, ce qui encourage fortement le respect de ces normes de sécurité.

#### c) La bonne santé du marché du BTP

Avec un chiffre d'affaires de plus de 150 Md € en 2000 (*source Xerfi – Daei*), en nette croissance, le BTP connaît une conjoncture très favorable depuis environ deux ans qui participe, dans une moindre mesure, à la croissance du marché de la location de biens d'équipement pour les chantiers.

Cependant le secteur de la construction neuve ne constitue pas le moteur principal de l'activité d'Accès Industrie, tournée essentiellement vers les secteurs de la maintenance, de l'entretien et de la rénovation, dont la cyclicité est traditionnellement moins élevée que sur la construction neuve.

### 6.3.2 Hypothèses d'élaboration des données prévisionnelles

#### a) Evolution de l'activité

Les prévisions d'activité du groupe sont fondés sur une approche globale de chiffre d'affaires généré par chaque machine, appliqué au parc moyen. Cette approche résulte de la combinaison des moyennes du taux d'utilisation, du prix de location et du prix d'achat des machines.

Compte tenu de l'amélioration en gamme des machines louées (et de l'effet d'inertie du parc existant), de l'ouverture de nouvelles agences et de l'extension corrélative de la couverture géographique et malgré une légère baisse du taux d'occupation des machines (le nombre d'agences et la vive progression du parc pesant sur le taux d'utilisation), et d'une baisse anticipée des prix de location, Accès Industrie table sur une très légère progression du chiffre d'affaires.

#### b) Mode de financement

Historiquement, la croissance du parc a été faite en partie grâce à l'obtention du financement d'une partie des machines par les constructeurs. Accès Industrie entend bénéficier de façon régulière de ce mode de financement dans l'avenir, auprès des principaux constructeurs, à l'instar des pratiques aux Etats-Unis. Au Japon et aux Etats-Unis, les fabricants de nacelles élévatrices vendent les machines aux loueurs, financement inclus. Le fabricant apporte le financement par un organisme de financement de son choix et assume le risque financier sur son client. Le financement constructeur consiste donc en pratique dans un schéma classique de type crédit-bail ou location financière adossés, dans lequel c'est le fournisseur qui assume la mise en place du financement, ainsi que le risque loueur vis à vis de l'organisme de financement. Par ailleurs, Accès Industrie devrait mettre en œuvre des financements plus longs que par le passé, à 6, voire 7 ans, en conformité avec la pérennité économique du matériel. Enfin, Accès Industrie pourra envisager, le cas échéant de re-financer une partie du matériel entièrement remboursé, sur une durée proche de 3 ans. De tels refinancements ont d'ores et déjà été mis en œuvre auprès d'établissements financiers, sur la base d'une valorisation des machines d'environ 80% de leur valeur d'origine au bout de 5 ans.

Accès Industrie envisage néanmoins d'avoir recours à des modes de financement alternatifs (émission obligataire, appel au marché de capitaux...) afin de saisir les possibilités de développement offertes actuellement par le marché français et européen au regard desquelles les modes de financement historiques apparaissent insuffisants pour lever les montants nécessaires en temps voulu.

### 6.3.3 Commentaires sur les données prévisionnelles

#### a) Développement du parc

Le groupe prévoit d'investir de manière importante. Toutefois, les financements seront mis en œuvre de façon cohérente avec l'évolution du taux d'utilisation du parc matériel. Le développement du parc sera également conduit en parallèle avec l'installation des nouvelles agences, même si, généralement, Accès Industrie prévoit d'augmenter le nombre de machines par agence à un minimum de 300 machines.

Données prévisionnelles relatives au parc machines figurant dans le prospectus d'introduction au Second Marché:

Parc Machines	1999	2000	2001	2002	2003
Nouvelles machines	626	1 915	1 781	2 000	2 200
Parc cumulé	1 250	3 165	4 946	6 946	9 146

Réalisation par rapport aux données prévisionnelles:

A la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2001, le parc machines s'élevait à 5 589 machines.

Les prévisions ont été dépassées en raison du développement du parc machines de la société lié à l'ouverture de ses nouvelles agences.

La Société souhaite poursuivre sa politique de développement du parc machines en se rendant acquéreur notamment des parcs d'occasion de concurrents, sous réserve des opportunités présentées par le marché et des financements disponibles à cette fin.

## b) Rentabilité

Le niveau de rentabilité s'analyse comme suit:

- le revenu, généré par l'évolution de l'activité du groupe. La variable essentielle constitue, à terme, le niveau d'utilisation des machines. Toutefois, l'optimisation de ce niveau ne constitue pas une priorité à ce stade, Accès Industrie considérant comme stratégique l'implantation préalable sur un territoire géographique comprenant la France, la Péninsule Ibérique, l'Italie...
- des charges fixes, essentiellement issues du financement du parc ; ces charges sont connues dès l'acquisition de nouvelles machines, et sont donc parfaitement maîtrisées. Accès Industrie met en œuvre, comme indiqué en infra l'acquisition de nouvelles machines, dès lors que le taux d'utilisation, et la capacité d'absorption du réseau (nouvelles implantations, disponibilité sur les agences existantes) s'y prêtent. En outre, certaines charges fixes – logistique, frais de siège, marketing... - bénéficieront à plein d'économies d'échelles générées par le développement du réseau du groupe. Cependant, elles constituent encore une part limitée du total des charges, et ont été considérées de façon conservatrice comme variables dans le plan d'affaires du groupe.
- des charges essentiellement variables, provenant de la gestion opérationnelle du parc : maintenance, transport, consommation d'énergie, service clients...

## c) Activité

Données prévisionnelles figurant dans le prospectus d'introduction au Second Marché:

Activité (KF)	1999	2000	2001	2002	2003
Chiffre d'affaires	86 286	204 056	358 440	506 905	696 751
Ebitda	37 720	89 822	169 780	240 896	333 894
Ebit	22 113	44 874	78 358	110 320	159 325
Résultat courant avant impôt	13 684	18 981	29 375	44 398	79 145
Résultat net	7 346	12 422	22 097	32 256	54 375

S'agissant de la sensibilité des résultats, plusieurs paramètres dont Accès Industrie aura la maîtrise interviendront :

- développement du parc
- prix de location
- type de contrats de location

Dans tous les cas, Accès Industrie se fixe comme objectif un niveau minimum de 60 % en taux d'utilisation, en dessous duquel des ajustements suivant les paramètres cités interviendront.

Réalisation par rapport aux données prévisionnelles:

Activité (M€)	2001
Chiffre d'affaires	55,8
Ebitda	25,9
Résultat courant avant impôt	4,7
Résultat net	3,5



Le chiffre d'affaires réalisé a donc dépassé les prévisions, suite à la conjugaison de plusieurs éléments. La baisse générale des prix moyens de location sur le marché ainsi que celle du taux moyen d'occupation ont été plus que compensées par l'augmentation des aides marketing facturées aux fournisseurs de machines et la progression du nombre de locations, celle-ci étant en liaison directe avec les 11 nouvelles agences ouvertes en 2001 et la croissance du parc machines qui a progressé de 76,6 % par rapport à l'exercice précédent. Fin 1997 Accès disposait de 286 nacelles élévatrices pour deux agences, alors que l'entreprise comptait, au 31 mars 2002, 22 agences en France et à l'étranger et un parc se composant de 5.589 machines.

Les données prévisionnelles pour 2002 et les années suivantes correspondent à celles qui ont été présentées dans le prospectus d'introduction en bourse. Les hypothèses retenues début 2001 pour la détermination des informations prévisionnelles étaient notamment assises sur une certaine appréciation de l'évolution du marché de la location de nacelles dans les années à venir, tant en France qu'en Europe. Depuis l'établissement de ces prévisions, l'évolution du Groupe ainsi que celle du marché en Europe sont telles que les hypothèses retenues pour l'établissement des données prévisionnelles présentées lors de l'introduction en bourse ont changé.

#### d) Structure financière

A l'avenir, Accès Industrie devrait bénéficier de conditions de financement améliorées (durée de financement, mise en œuvre de refinancements...) plus conformes à la durée de vie économique des matériels, et au renforcement de sa structure financière. Par ailleurs, Accès Industrie poursuivre le recours au financement des besoins à court terme, moyennant la mobilisation partielle du poste client, extrêmement atomisé, et présentant globalement un niveau de risque faible.

Structure financière

Données prévisionnelles figurant dans le prospectus d'introduction au Second Marché:

Structure financière (KF)	1999	2000	2001	2002	2003
Capitaux propres	45 362*	71 973	174 070	206 326	260 701
Dette nette	198 360	521 020	947 951	1 219 840	1 495 106
Actif immobilisé net	222 646	551 928	1 003 153	1 311 077	1 619 007

\* pro-forma

Tableau de financement

(KF)	2000	2001	2002	2003
<b>Emplois</b>				
Investissements	385 514	544 147	440 000	484 000
Remboursements d'emprunts	60 875	127 982	198 684	278 833
Distribution de dividendes	1 221	0	0	0
Variation BFR	43 580	22 417	17 490	17 164
<b>Total emplois</b>	<b>491 190</b>	<b>694 547</b>	<b>656 175</b>	<b>779 997</b>
<b>Ressources</b>				
CAF	62 841	122 298	176 474	255 215
Augmentation de capital	15 000	80 000		
Emprunts	385 215	547 635	458 432	529 327
<b>Total ressources</b>	<b>463 056</b>	<b>749 933</b>	<b>634 906</b>	<b>784 542</b>
Variation trésorerie annuelle	- 28 134	55 386	- 21 268	4 545
Trésorerie début de période	13 525	- 14 609	40 777	19 509
<b>Trésorerie fin de période</b>	<b>- 14 609</b>	<b>40 777</b>	<b>19 509</b>	<b>24 054</b>

La différence entre emprunts et investissement provient principalement du refinancement de matériel.

Réalisation par rapport aux données prévisionnelles:

Structure financière (M€)	2001
Capitaux propres	28
Dette nette	139

L'endettement est principalement le résultat des financements requis pour le développement du parc machines au cours de l'exercice.

Les prévisions de la Société en matière de financement dépendent actuellement des financements dont la Société pourrait bénéficier à court terme pour réaliser sa politique de développement géographique et de son parc machines.